

- Le rapport du commissaire-enquêteur sur le Cegap Saint-Laurent vient d'être rendu public (page 3)
- Le point sur la lutte contre les vols de banque: déjà des résultats concrets (page 5)
- L'ouverture du premier CLSC à Montréal est retardée jusqu'au 1er novembre (page 3)

la météo

Ensoleillé devenant nuageux dans l'après-midi. Maximum 75.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXII - NO 202

Montréal, jeudi 2 septembre 1971

15 CENTS

Trois années d'administration Ouellet-DiZazzo

Enquête de la CMQ à Saint-Léonard

QUEBEC (par G.L.) — La commission municipale du Québec fera enquête à Saint-Léonard.

Sur la recommandation du ministre des affaires municipales, M. Maurice Tessier, le conseil des ministres a adopté hier un arrêté ministériel enjoignant à la CMQ de faire enquête sur l'administration municipale de Saint-Léonard au cours des trois dernières années, soit du 1er septembre 1968 au 1er septembre 1971.

Tous les secteurs sont couverts, sauf celui de la police, qui fait déjà l'objet d'un examen de la part de la commission de police du Québec.

Au début de la semaine, le président de la commission municipale, le juge John F. Sheehan, avait remis au ministre un rapport préliminaire sur l'administration DiZazzo-Ouellet et lui avait soumis des recommandations.

Il y a quelques jours, le comité des

citoyens de l'Unité civique de Saint-Léonard réclamait une enquête publique et complète sur l'administration du maire Léo Ouellet. Le Devoir a pour sa part révélé des dossiers relatifs aux agissements des administrateurs de cette ville de banlieue montréalaise.

La mise en tutelle ne peut être envisagée avant qu'une enquête ait eu lieu, ce que la CMQ s'apprête à faire.

Le ministre Tessier a confirmé que

quatre ou cinq règlements adoptés par le conseil municipal ont été bloqués jusqu'à ce que la CMQ fasse la lumière sur l'affaire.

Une première enquête rapide a été menée par deux membres de la Sûreté du Québec. Ils ont remis un rapport préliminaire et attendent le retour du ministre de la justice, M. Jérôme Choquette (en vacances jusqu'à la semaine prochaine) pour savoir si l'enquête sera poursuivie

de façon plus approfondie.

L'enquête que la Commission municipale s'apprête à instituer fait suite à plusieurs articles sur l'administration de Saint-Léonard, en particulier ceux que Le Devoir a publiés les 18, 19 et 21 août sous la signature de Jean-Pierre Charbonneau. De même, le 18 août dernier, le Comité des citoyens de l'Unité civique de Saint-Léonard avait demandé au ministre une enquête "pu-

blique et complète" sur cette municipalité.

Pré de commenter ces diverses démarches, le président de la Commission municipale, le juge John F. Sheehan, s'était refusé à tout commentaire. Il avait seulement dit qu'une "enquête préliminaire" était en cours à la mi-août mais qu'il ne pouvait encore se prononcer.

Voir page 2: Saint-Léonard

Les effets de la surtaxe

Ottawa viendra en aide aux entreprises plus durement touchées

OTTAWA (d'après CP) — A la reprise des travaux de la session, mardi, le Parlement sera saisi de mesures tendant à soulager certaines industries, plus durement touchées que d'autres par la surtaxe américaine de 10 pour cent sur les importations.

En annonçant la nouvelle hier, à l'issue de la réunion du cabinet, M. Trudeau n'a pas précisé la nature des mesures envisagées. Dans l'entourage du premier

ministre, toutefois, on indique que celles-ci seront sélectives, spécialement conçues pour conjurer la menace des mises à pied. Les industriels, les commerçants et les financiers ne doivent par conséquent pas s'attendre à une baisse des impôts ou à des exemptions généralisées.

Le premier ministre a dit que les projets du gouvernement à cet égard seront probablement débattus durant

deux jours. A cette fin, il a demandé la collaboration de l'Opposition.

Il est clair que le gouvernement canadien ne considère pas la surtaxe comme une mesure provisoire. Il ne s'agit plus, en tout cas, d'une simple période de quelques semaines, comme on l'avait d'abord espéré.

Rappelons que cette surtaxe représente une tranche additionnelle de 10 pour cent des droits américains qui frappent tous les produits importés, à l'exception des produits qui sont régis par un régime de contingents ou qui font l'objet d'arrangements spéciaux comme ceux du pacte de l'automobile.

Le 19 août dernier, le ministre des finances, M. Benson, et le ministre de l'Industrie, M. Pélissier, se sont rendus à Washington pour demander aux Américains de soustraire les produits canadiens à cette surtaxe. La semaine dernière, de hauts fonctionnaires canadiens ont également fait valoir leur cause auprès des autorités américaines. Mais, à ce jour, ces démarches n'ont encore produit aucun résultat. Washington se borne à dire que les demandes canadiennes seront examinées avec sympathie.

On pense maintenant à Ottawa que la mesure restera en vigueur pour un certain temps. Contrairement au blocage des prix et salaires, la surtaxe n'a pas été imposée pour une période de 90 jours. Il se pourrait bien que celle-ci soit aussi temporaire que la flottaition du dollar canadien, décidée il y a 15 mois.

M. Trudeau a d'autre part déclaré à la presse que la décision japonaise de laisser flotter le yen, dont la valeur augmente par rapport au dollar américain, rendra les produits canadiens plus concurrents sur les marchés internationaux.

"Si la réponse des Etats-Unis à la requête canadienne devait être affirmative, a dit M. Trudeau, nous aurions aimé le savoir avant aujourd'hui".

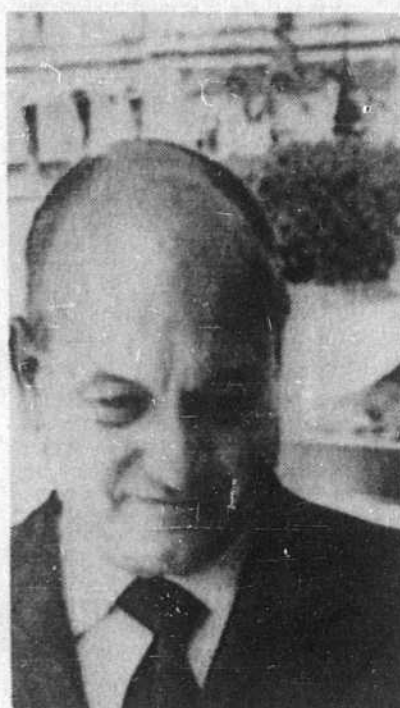
D'autre part, c'est aujourd'hui que le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Pélissier, doit consulter les ministres du Commerce des provinces au sujet des effets de la mesure américaine sur l'économie du pays. La plupart des ministres provinciaux seront à Ottawa aujourd'hui.

M. Pélissier doit également réunir cet après-midi un conseil d'hommes d'affaires et des représentants des divers secteurs de l'économie afin de connaître leurs points de vue sur la situation faite au Canada à la suite de la surtaxe.

Selon les chiffres publiés par Ottawa, la surtaxe touche environ 25 pour cent des exportations canadiennes vers les Etats-Unis.

De son côté, le ministre de l'Agriculture, M. Olson, a déclaré hier que le blocage des prix ordonné par le président Nixon le 15 août ne sera pas préjudiciable à l'agriculture canadienne qu'on l'avait d'abord appréhendé. La surtaxe touche cependant à des degrés divers certains produits agricoles, a dit le ministre à l'issue d'un entretien

Voir page 2: Ottawa viendra



Edgar Benson

Van Thieu franchit le Rubicon

SAIGON (AFP-AP) — Les élections présidentielles sud-vietnamiennes auront lieu à la date prévue, le 3 octobre, avec un seul candidat en lice: le général Nguyen Van Thieu. Le gouvernement sud-vietnamien a en effet publié hier à Saigon un communiqué confirmant la tenue des élections et le maintien de la candidature de l'actuel président du Sud-Vietnam, malgré le retrait des deux candidats de l'opposition, le vice-président Nguyen Cao Ky et le général Duong Van Minh.

Ce dernier s'en était violemment pris, un peu plus tôt, à l'ambassadeur américain Ellisworth Bunker, qu'il avait accusé de calomnie, d'insolence et d'attitude colonialiste. Cette sortie du général Minh faisait suite à des déclarations faites récemment à la presse par M. Bunker.

L'ambassadeur avait affirmé dimanche devant des correspondants américains, Voir page 2: Van Thieu

Payant d'exemple

Washington prolongera le "gel" des gains de ses propres salariés

SAN CLEMENTE (Californie) (AFP) — Le président Nixon a ordonné hier le blocage des salaires de tous les travailleurs manuels employés par le gouvernement fédéral jusqu'au 15 février prochain.

Il a d'autre part demandé au Congrès de l'autoriser à "geler" les salaires de tous les autres fonctionnaires, forces armées y comprises, jusqu'au premier juillet 1972.

L'ensemble de ces mesures concerne environ 2.600.000 civils, auxquels il faut ajouter 1.200.000 militaires de carrière.

Les quelque 700.000 employés des postes échappent en principe à ce gel prolongé de leurs traitements car l'administration postale américaine est devenue le premier juillet dernier un organisme semi-autonome.

Les travailleurs manuels, ou "cols bleus", employés par le gouvernement fédéral représentent environ 25 pour cent du total. Pour eux, la durée du "gel" des salaires décriée le 15 août se trouve donc doublée. Quant aux "cols blancs" (employés de bureau) et aux militaires (75 pour cent), le blocage de leurs traitements et soldes envisagé par M. Nixon serait prolongé de sept mois et demi.

Le "gel" des salaires et des prix actuellement en vigueur devait, en principe, durer 90 jours seulement. Il s'applique cependant aussi bien au secteur privé qu'au secteur public.

On sait que l'administration Nixon projette de maintenir certains contrôles des prix et des salaires au-delà de cette période initiale de 90 jours, mais le porte-parole de la "Maison-Blanche" de l'Ouest s'est refusé à révéler quelles étaient exactement les intentions présidentielles à ce sujet.

La prolongation du blocage des traitements et des soldes que M. Nixon cherche à imposer aux "cols blancs" et aux membres des forces armées doit encore être approuvée par le Congrès, qui disposera pour ce faire de 30 jours

à partir de la rentrée parlementaire du 8 septembre, mais le président se serait assuré, dit-on, de l'appui des dirigeants des deux partis au Sénat et à la Chambre.

Dans son message au Congrès, M. Nixon fait valoir qu'il appartient au secteur public de "donner l'exemple au peuple américain (c'est-à-dire au secteur privé) pour faire aboutir nos efforts en vue de réaliser la prospérité en temps de paix".

Compte tenu des conscripts dans les

Voir page 6: Washington

Le chef du FLQ, personnage connu et respecté?

QUEBEC (par G.L.) — Le coordonnateur des activités du Front de libération du Québec, l'automne dernier, serait un personnage connu et respecté de la rive-sud de Montréal, qui n'a pas été inquiété par la police.

C'est du moins ce que le secrétaire de presse du solliciteur général a confié hier à trois courriers parlementaires, au service de la Tribune de la presse.

A ces reporters, qui nous ont rapporté ces propos, M. Jos, Crumpton a affirmé ce qui suit:

● un membre important de la cellule Chénier du FLQ (celle qui a enlevé M. Laporte) est encore au large;

● le principal coordonnateur du FLQ est également au large: c'est un homme connu et respecté, qui n'a pas été inquiété par la police. Il sait son nom, mais il ne le dévoile pas, parce que, dit-il, "je ne veux pas mourir";

● ce personnage serait le véritable Voir page 2: Le chef

Alberta: passation des pouvoirs le 10 courant

EDMONTON (d'après CP) — C'est au vendredi 10 septembre que le premier ministre d'Alberta, M. Harry Strom, a fixé la transmission des pouvoirs en faveur du Parti conservateur de M. Peter Lougheed.

Préalablement, a précisé hier M. Strom, je présenterai la démission officielle de mon gouvernement. Il venait tout juste de s'entretenir pendant plus d'une heure avec M. Lougheed qui conduisait mardi le Parti conservateur à une éclatante victoire.

Des cette fin de semaine, M. Strom était disposé à procéder à la transmission des pouvoirs mais au cours de son entretien avec M. Lougheed, la date du 10 septembre a été retenue.

Le premier ministre sortant, dont le parti a vu sa représentation réduite de 54 à 25 députés, a dé-

claré qu'il entendait agir à titre de leader de l'opposition à l'Assemblée législative. M. Strom a personnellement été réélu dans sa circonscription de Cypress.

Pour ce qui est de M. Lougheed, sa tâche immédiate et la plus difficile sera de choisir les membres de ce premier cabinet conservateur d'Alberta. L'avocat de Calgary doit en effet faire une sélection parmi les neuf députés qui siègent avec lui à la dernière session de l'Assemblée législative et les 39 autres élus pour la première fois et qui n'ont aucune expérience parlementaire.

Dans de telles circonstances, la sélection des nouveaux ministres préoccupe M. Lougheed qui craignait que M. Strom ne décide abruptement de procéder à la transmission des pouvoirs, laissant peu de temps

Voir page 6: Alberta

La crise irlandaise

Heath et Lynch précipitent la date de leur rencontre

LONDRES (AFP) — Le recherche d'une solution politique de la crise ulstérienne est passée au premier plan hier à Londres avec l'annonce officielle de la visite anticipée du premier ministre de la république d'Irlande, M. Jack Lynch, la semaine prochaine.

M. Lynch sera reçu lundi et mardi prochains par le premier ministre britannique M. Edward Heath, à sa résidence de campagne de Chequers. Non seulement M. Lynch devance-t-il ainsi de plus d'un mois et demi la date prévue pour sa visite, mais le communiqué officiel précise qu'une deuxième

rencontre est prévue d'ici la fin de l'année en cours.

Bien qu'il ait rencontré M. Heath à New York, en octobre dernier, c'est la première visite de M. Lynch en Grande-Bretagne depuis novembre 1968.

Du côté irlandais, l'entrevue a essentiellement pour but de persuader le gouvernement britannique de rechercher une solution politique, et non pas militaire, à la crise ulstérienne. M. Lynch a déjà exprimé publiquement la conviction qu'il était essentiel de permettre à la population catholique de

Voir page 6: Heath et Lynch

Pékin-Hanoï-Pyongyang: un front plutôt qu'un bloc

par ALAIN BOUC

PARIS (Le Monde) — Pendant un peu plus d'un an, les quatre gouvernements ou mouvements révolutionnaires d'Indochine, la Chine et la Corée du Nord ont fait cause commune contre les Etats-Unis. Le grand tournant de l'été 1971 et l'ouverture d'une période de négociations ont montré qu'il s'agissait bien plus d'un "front" que d'un bloc, et que des divergences notables subsistaient entre eux.

Les propositions en sept points de Mme Binh pour le règlement du problème vietnamien, la rencontre de MM. Kissinger et Chou En-lai, enfin les discussions de Panmunjon entre les deux Corées, sont loin d'avoir entraîné des réactions semblables dans les diverses

capitales. Le programme du G.R.P. a certes été soutenu sans délai aussi bien à Pyongyang qu'à Pékin. L'article du Quotidien du peuple, qui qualifie de "juste" et de "raisonnable" les propositions de Mme Binh, laisse clairement entendre cependant que la voie diplomatique risque d'échouer et que l'effort militaire ne doit pas se relâcher. Il s'agit sans doute d'une simple nuance, mais c'est un fait que Pékin, au moins jusqu'à présent, n'a jamais beaucoup paru croire que le conflit puisse se terminer avant que les maquisards aient acquis un avantage décisif sur le terrain.

La visite de M. Kissinger à Pékin, en revanche, a fait apparaître certaines divergences. L'annonce qu'en fin le 15

juillet la presse chinoise ne reçu d'écho que le 6 août, à Pyongyang, dans un discours particulièrement chaleureux mais bien tardif du maréchal Kim Il Sung.

Le chef du parti des travailleurs parlait d'ailleurs du futur voyage de M. Nixon, sans faire allusion à la venue de son conseiller en Chine.

Il ne semble pas qu'à ce jour Hanoï ait fait connaître publiquement son attitude. Le refus manifeste de prendre position, assorti d'allusions répétées aux "risques de division du camp socialiste", ne renvoie pas simplement aux éditoriaux de la Pravda, qui accusaient M. Nixon de miser sur les positions anti-soviétiques de la Chine. Il traduit aussi une volonté de ne pas cautionner d'avance des entre-

tiens dont les dirigeants vietnamiens ne connaissent ni la date, ni le contenu, ni la portée. De façon plus générale, les révolutionnaires vietnamiens veulent donner toute son importance à la conférence de Paris, et se refusent à entrer dans le jeu américain tendant à transférer le centre de décision vers la capitale chinoise.

Autre point où les alliés asiatiques ont agi en ordre dispersé: l'amorce des contacts entre la Corée du Nord et la Corée du Sud par l'intermédiaire des deux Croix-Rouges, Pékin, qui suit pourtant avec une vigilance extrême les affaires de la péninsule, n'en a pas parlé. Même silence apparemment à Hanoï. Pourquoi? Quand on examine avec at-

tention sa position, Pyongyang semble bien prêt d'admettre, ne serait-ce que provisoirement, la thèse des "deux Corées". Le gouvernement du maréchal Kim Il Sung propose une confédération entre le Nord et le Sud sans toucher pour l'instant à la nature des deux régimes. (Cette confédération impose le retrait préalable des troupes américaines de Corée du Sud. Le projet nord-coréen diffère en cela des propositions faites par M. Walter Ulbricht sur l'ouverture de discussions entre les deux Allemagnes). Pékin et Hanoï ne suggèrent pas un dialogue avec Taïpeh ou avec Saigon. Il ne saurait y avoir pour eux qu'une seule représentation nationale à l'ONU. Les dirigeants nord-co-

réens, eux, demandent à participer aux débats des Nations unies sur la question coréenne, au même titre que le régime sudiste.

Des objectifs différents

Ces divergences s'expliquent par la nature très différente des problèmes que les trois gouvernements ont à résoudre. Ils sont certes tous d'accord sur la nécessité de discuter maintenant avec l'adversaire, et pour des raisons dont beaucoup coïncident: les Etats-Unis sont affaiblis par la guerre et par la crise économique et monétaire; le peuple américain ne veut plus que ses fils meurent en Asie; la montée du Japon rend préfé-

Voir page 2: Pékin-Hanoï

Le front Pékin-Hanoi-Pyongyang

Suite de la première page

table de régler les problèmes avec Washington. Mais cette identité de points de vue mène à des stratégies différentes.

Les maquisards vietnamiens veulent discuter avec les États-Unis et obtenir le retrait des troupes américaines, et les Coréens du nord souhaitent un relâchement de la tension dans la péninsule, qui permettrait un renouveau du mouvement socialiste au sud de leur pays et accroîtrait les chances d'une réunification pacifique. Les deux petits pays s'inquiètent donc d'abord de l'avenir de leur propre territoire. Leurs problèmes sont distincts et bien précis.

Il n'en va pas de même de la Chine. Celle-ci ne craint guère d'être envahie par les États-Unis. Outre la question de Taiwan, elle est préoccupée par une série de problèmes à long terme, et en particulier par celui de la présence simultanée de l'Amérique et du Japon dans l'ensemble de la région. La doctrine Nixon, le retrait des troupes améri-

caines et leur relais par les armées asiatiques ont pour effet de placer les futurs entretiens sino-américains sur un terrain mouvant. La restitution d'Okinawa, au Japon par les États-Unis s'accompagne d'un transfert de responsabilités. Le dégel partiel de Corée est compensé par une aide supplémentaire de Washington au budget de défense sud-coréen. Les troupes américaines peuvent être déplacées de Saigon vers Tokyo, de Taipei vers Séoul, sans que cela affecte le potentiel militaire américain. Des stations de radars et des fusées en Corée du Sud contrôlent la Mandchourie, des armes nucléaires sont entreposées à Okinawa, jusqu'à la restitution de l'île au Japon. Récemment encore, des avions sans pilote décollaient de Taiwan pour surveiller le continent et des missions d'infiltration partaient du Laos vers les provinces méridionales chinoises. Ces dernières activités ont été suspendues, semble-t-il, après le voyage de M.

Kissinger à Pékin. Mais la ronde des satellites continue au-dessus du pays.

Aussi, selon la position chinoise, M. Nixon doit venir discuter d'un grand nombre de points touchant à l'équilibre politique et militaire de l'ensemble de la région, et en particulier des questions vietnamiennes et coréennes. Surpris, et peut-être même secrètement irrités, les Nord-Vietnamiens et le G.R.P. se sont tus, parce qu'ils n'ont rien à attendre des discussions de Pékin et qu'il n'est pas de leur intérêt de leur accorder de l'importance. Les Nord-Coréens, pour leur part, ont applaudi, parce qu'avec le soutien diplomatique de la Chine ils espèrent rompre leur isolement.

L'autonomie diplomatique

La Chine, la Corée populaire et le Vietnam du Nord n'ont pas non plus la même politique en dehors de l'Asie. À l'égard de Moscou, par exemple, la première est en lutte ouverte, la secon-

de est en froid, et le troisième maintient en principe des relations fraternelles. Hors du bloc socialiste il n'y a guère plus d'unité. Hanoi a dénoncé avec une rare vigueur la répression au Soudan, tandis que Pékin, qui a une ambassade à Khartoum, profitait des difficultés soviétiques pour resserrer ses liens avec le régime. A Ceylan, en revanche, Chinois et Nord-Vietnamiens, qui attachent de l'importance à leur position diplomatique dans la région, ont apporté un appui, fort discret il est vrai, à la lutte menée contre la gauche par Mme Bandaranaike. Les Nord-Coréens, pour leur part, se sont fait expulser de l'île.

La Chine a des problèmes de grande puissance, que ses deux alliés ignorent. Une des grandes lignes de sa diplomatie est la contestation de l'influence américaine et soviétique dans les pays du tiers-monde, considérés comme le "centre des tempêtes révolutionnaires". Les problèmes bengali, ceylanais et soudanais l'ont placée, cette année, devant des choix délicats. Un soutien inconditionnel, même purement verbal, à l'agitation populaire aurait pu entraîner la suspension des relations ou la fermeture des ambassades, ce qui aurait remis en cause la percée di-

plomatique des derniers mois et freiné l'évolution de la politique américaine.

Des alliances militaires solides

En revanche, l'appui ouvert à la répression au Soudan démontre un clin d'oeil à l'image que la Chine veut présenter au monde. Dans cette situation délicate, Pékin a choisi de recourir à une double solution, ou, si l'on préfère, à un double jeu aux moyens assez simples: à l'intérieur du pays, un silence plutôt réprobateur, sans caution ni condamnation, au nom de la coexistence pacifique et du refus de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres; à l'extérieur, un soutien discret, on pourrait même dire honteux, à une cause moralement condamnable, sous forme de lettres à caractère privé envoyées par le chef du gouvernement, voire de simples messages verbaux de l'ambassadeur. Une certaine idée de la Chine en a été altérée, mais l'expansion diplomatique a pu être poursuivie.

Ces préoccupations échappent aux révolutionnaires vietnamiens comme aux dirigeants de Pyongyang. Il est convenu d'ailleurs, dans les trois capitales, que chacun mène sa politique indépendamment. "La question coréenne sera résolue par les Coréens eux-mêmes sans

ingérence extérieure", répète-t-on à Pyongyang. Pékin affirme de son côté que: "Le problème de Taiwan est une affaire intérieure du peuple chinois". En Indochine, enfin, les trois mouvements révolutionnaires déterminent de façon autonome les voies de la guerre et de la paix. Les programmes politiques ne sont pas identiques, et il en est "à fortiori" de même sur le plan diplomatique. Des divergences peuvent donc apparaître, qui confinent en certains cas à la dissension.

Il reste que les liens organiques n'ont probablement jamais été aussi étroits. L'aide chinoise au Vietnam a augmenté sensiblement en 1971. De nouveaux accords de coopération ont été signés avec la Corée. Les alliances militaires sino-coréenne et sino-vietnamienne n'ont jamais été célébrées avec plus de solennité que cette année. Cela n'empêche pas les capitales de prendre seules des initiatives. Une telle juxtaposition d'engagement militaire et d'autonomie diplomatique empêche de voir dans le "front révolutionnaire asiatique" un ensemble comparable à celui du pacte de Varsovie, à la tête duquel se trouve un leader incontesté, dont les troupes stationnent sur le territoire de la plupart des pays membres.

Le nouveau sous-ministre fera le bilan des relations Ottawa-Québec

QUEBEC (Le Devoir) — Le nouveau sous-ministre des affaires intergouvernementales, M. Arthur Tremblay, entrera en fonction le 1er octobre prochain.

C'est ce qu'a fait savoir hier le premier ministre du Québec et des affaires intergouvernementales, M. Robert Bourassa.

M. Bourassa a également fait savoir qu'il a demandé à M. Tremblay de donner la priorité dans les travaux du ministère à la préparation d'un rapport sur l'état des opérations du ministère, notamment dans le domaine des relations fédérales-provinciales.

Ce rapport devra lui être remis avant le 1er janvier prochain.

Dans l'exécution de ce mandat prioritaire, M. Tremblay sera assisté par un comité chargé, au niveau des fonctionnaires, de la coordination des relations intergouvernementales. Ce comité, dont le sous-ministre des affaires intergouvernementales assumera la présidence, est composé du secrétaire général du Conseil exécutif, du secrétaire du Conseil du Trésor et du président de l'Office de planification et de développement du Québec.

Le premier ministre a par ailleurs confirmé que M. Claude Morin agira désormais comme conseiller auprès du gouvernement. À ce titre, il sera notamment appelé par le sous-ministre des affaires intergouvernementales à collaborer aux travaux du nouveau comité.

suites de la première page

OTTAWA VIENDRA

de deux heures avec une cinquantaine de représentants d'organismes agricoles du pays.

À Montréal, le directeur du service de la main-d'œuvre du ministère du travail, M. Gaétan Belleville, a déclaré qu'il n'y a pas eu au Québec avant de mises à pied qu'on l'avait prévu au lendemain de l'annonce de la surtaxe. La valeur des produits québécois touchés est estimée à \$4 milliards. Le ministère craignait que des employeurs n'invoquent la surtaxe pour justifier des mises à pied qu'ils s'approprieraient à faire pour d'autres raisons. Mais tel n'est pas le cas jusqu'ici.

Parlant hier devant les membres de la Chambre de commerce et du Canadian Club de Victoria, M. Robert Stanfield a déclaré qu'il ne voyait pas d'objection aux mesures annoncées par M. Trudeau en vue d'atténuer les effets de la surtaxe américaine. Toutefois, a-t-il dit, le leader conservateur, cette mesure n'est qu'un palliatif et ne saurait avoir le même effet que la suppression pure et simple de la surtaxe.

M. Stanfield s'est dit d'avis que M. Trudeau doit faire valoir personnellement la cause du Canada auprès du président Nixon. Il s'est dit prêt à accompagner le premier ministre à Washington à cette fin s'il le faut.

VAN THIEU

britanniques et français que le général Minh désirait pratiquement, en retour de l'assurance de sa candidature, que les Américains dirigent les élections. Il exigeait plus qu'il n'était possible ou désirable de donner, devait ajouter l'ambassadeur.

L'auteur de ces remarques, a rétorqué hier le général Minh, est tombé dans la calomnie et l'insolence et a voulu nuire au prestige de ceux qui se refusent à être les serviteurs des puissances étrangères.

Entre-temps, des manifestations anti-américaines ont éclaté dans les rues de Saigon et l'on en appréhende davantage encore. Un candidat défait aux législatives a tenté de s'immoler par le feu en signe de protestation contre le gouvernement Thieu.

L'INRS est doté d'une commission consultative

L'Institut national de la recherche scientifique (INRS), unité constitutive de l'université du Québec, vient d'annoncer la formation de sa commission scientifique. Composée de scientifiques reconnus à l'échelle nationale et internationale, cette commission, selon le directeur général de l'INRS, M. Charles-E. Beaulieu, devient en quelque sorte "la conscience critique" de l'Institut.

Les membres de la commission ont été nommés par arrêté en conseil, conformément aux lettres patentes de l'INRS. Il s'agit de neuf personnes auxquelles s'ajoutent le directeur scientifique de l'Institut et trois autres personnes encore à nommer. Leur mandat est de trois ans.

Les premiers membres de la commission scientifique de l'INRS sont: Pierre Baucher, économiste français, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris et directeur scientifique du Centre national de la recherche scientifique (CNRS); Roger Blais, directeur du service de la recherche de l'Hydro-Québec; Fernand Dumont, directeur de l'Institut supérieur des sciences humaines de

SAINT-LÉONARD

Les articles sur l'administration de Saint-Léonard publiés récemment dans Le Devoir faisaient notamment état de l'étrange comportement des élus municipaux au sujet d'un projet d'aménagement appelé "la Cité dans la cité", vaste ensemble d'installations scolaires et récréatives dont l'emplacement, la construction et le coût devaient susciter de vives réactions chez les citoyens qui forment l'opposition dans cette municipalité. Diverses irrégularités touchant l'octroi des contrats, l'envergure du projet, les conséquences sur le budget municipal et une coalition d'intérêts ont alors été signalées publiquement.

Le rôle et les nombreuses vocations d'une entreprise appelée "Les Consultants métropolitains" ont également retenu l'attention des observateurs qui ont cru déceler des indices de népotisme.

Enfin, les articles de presse publiés sur Saint-Léonard, notamment celui qui paraissait dans Le Devoir du 21 août, signalaient "l'omniprésence" de plusieurs personnes dans les institutions de cette municipalité qui serait dominée par une véritable oligarchie.

LE CHEF

auteur du manifeste du FLQ, qui a été lu sur les ondes de Radio-Canada, au plus fort de la crise.

Ces propos ont été tenus au cours d'une conversation amicale, mais sans aucune restriction de la part de M. Crumpl, un journaliste montréalais qui est secrétaire de M. Roy Fournier depuis quelques semaines. Ils nous ont été communiqués au début de la soirée, alors que le ministre était à Montréal pour prononcer une conférence devant le World Association of detectives, à l'Hôtel Bonaventure.

LA POLICE

Suite de la page 3

"Il est difficile de savoir exactement les buts visés par les voleurs, mais il est évident qu'il s'agit là d'une organisation terroriste, de par la nature même des objets volés".

Au début de son enquête, la police a cru qu'elle avait affaire à des spécialistes du crime organisé. Mais avec les vols subséquents, ils ont définitivement écarté cette hypothèse.

Le dernier vol a été commis lundi soir avec la disparition d'une auto anonyme de la police de Montréal du terrain de stationnement du garage Trans-Island, dans l'ouest de Montréal.

On devait retrouver l'auto intacte

l'université Laval; William Gauvin, directeur du Centre de recherche Noranda; Paul Haenhi, président fondateur du Centre d'études industrielles de Genève; Charles Leblond, directeur du département d'anatomie à la faculté de médecine de l'université McGill; Cyriaque Ouellet, professeur du département de chimie de l'université Laval; Otto Thur, vice-président du Conseil économique du Canada.

La commission scientifique de l'INRS se réunira tous les ans en session intensive de travail pour orienter, analyser et étudier le développement des programmes de recherche. De plus, chacun de ses membres pourra, à l'occasion, être appelé à fournir des avis sur tel projet précis.

En se dotant ainsi d'une commission "de vigilance", l'INRS veut s'assurer que ses efforts de recherche demeureront axés sur ses objectifs et sur les besoins de la collectivité. La commission scientifique aura libre accès à tous les laboratoires de l'INRS, pourra consulter tous ses dossiers et convoquer ses chercheurs pour discuter de certains projets.

et sur les problèmes d'ordre social, économique et politique. Des panelistes de l'extérieur du parti ainsi que certains ministres dont les secteurs seront concernés par les discussions seront invités à y participer.

Mlle Bacon a ajouté que le congrès de cette année permettra de faire une sorte de bilan, une espèce de synthèse des travaux réalisés au cours des congrès régionaux, tout au cours de l'année.

mardi, mais son émetteur radio avait été retiré.

C'est le 19 août qu'a été commis le premier vol d'un radio de la police, à Saint-Hyacinthe. Ce vol n'a toutefois été rapporté que le 23 août et l'escouade anti-subversive a immédiatement entrepris une enquête.

Durant la fin de semaine du 21-22 août, un radio de même modèle disparaissait de l'auto d'un employé de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le véhicule était stationné derrière la maison du propriétaire et, selon lui, ses portes étaient bien verrouillées. On n'a toutefois trouvé aucune trace d'effraction sur l'auto.

Les autres vols sont survenus dans des anciens postes de pompiers, maintenant utilisés par la Protection civile.

Deux radios portatifs, deux walkie-talkies et un autre radio émetteur permettant de transmettre et de recevoir des communications à travers la province, ont disparu à Verdun et à Dorval.

A un entrepôt de la Protection civile, à Laval, un masque à gaz, des couvertures, des goudres, des imperméables, des trousses de premiers soins et plusieurs lampes de poche ont de même disparu.

La police a précisé qu'on n'avait retrouvé aucun de ces objets et que personne n'avait encore été arrêté pour répondre de ces vols.

LE TRIBUNAL

Suite de la page 3

● les sources sociologiques et l'histoire de la législation répressive au Canada;

● les liens entre les mesures de guerre et le fonctionnement du fédéralisme tel qu'on le connaît au Canada;

● l'abdication du Québec pendant les événements d'octobre.

Le système répressif nord-américain révélé par Hart au festival de Venise

par Paul Gilles, de l'AFF

VENISE — Des trois films présentés hier au festival, le plus important est sans conteste "Fortune and Men's Eyes" (la fortune et les yeux des hommes), du canadien Harvey Hart.

Il s'agit en effet d'un film bouleversant sur les conditions de vie des prisonniers dans les pénitenciers du Canada et des États-Unis. Le scénario a été écrit par John Herbert, d'après son autobiographie publiée sous le même titre et dont il avait déjà tiré une pièce de théâtre qui eut un énorme succès.

Harvey Hart montre sans la moindre concession la réalité hallucinante qui se déroule derrière les barreaux, dans ce monde clos où, loin de trouver le chemin de la réhabilitation, les condamnés ne font que s'enfoncer encore plus dans le vice et la déchéance morale. Dans le film, comme dans le livre, c'est surtout le problème de l'homosexualité dans les prisons qui est exposé avec un réalisme et une sincérité qui susciteront peut-être des polémiques comme "The Devils" de Ken Russell à cause de la violence parfois insoutenable de certaines séquences.

Ce film est un réquisitoire implacable contre le système

répressif de la société moderne, non seulement aux États-Unis, mais dans tant d'autres pays où les détenus sont considérés comme des rebuts du genre humain et traités trop souvent comme des animaux. Le film, sous cet aspect, dépasse de loin toutes les autres réalisations centrées sur ce thème. Son efficacité est due non seulement au talent de Harvey Hart, mais aussi au jeu des acteurs parmi lesquels il faut citer Wendell Burton, Michael Geer, Zoëy Hall et Danny Freedman.

Un autre film prêtant à discussions est celui présenté par l'Américain Ulu Grosbard: "Who is Harry Kellerman and Why is he Saying Those Terrible Things About Me?" (Qui est Harry Kellerman et pourquoi dit-il de si vilaines choses sur moi?). L'acteur principal, Dustin Hoffman, joue le rôle d'un compositeur de musique rock à succès traversant une crise de conscience qu'il ne peut résoudre avec l'aide de la psychanalyse et qui le poussera au suicide. Ce film a divisé les critiques. Certains accusent Grosbard d'avoir fait un film commercial et de ne pas avoir su utiliser le talent de Dustin Hoffman. D'autres, au contraire, ont été séduits par l'originalité et le courage avec

lesquels le réalisateur a tenté de brosser une satire du monde du spectacle vu de l'intérieur et non selon les clichés habituels.

"Kaere Irene" (chère Irene), le troisième film présenté hier au Lido, est une sorte d'enquête-contratation sur la société danoise d'aujourd'hui. C'est la première oeuvre de Christian Braad Thomsen, ancien critique et documentaliste, qui définit son film comme "un travail de recherche" sur l'amour, sur la difficulté d'aimer et sur la frustration. Selon Thomsen, la société actuelle se trouve dans une impasse et ne laisse aucune possibilité d'ouverture à l'humanité. Cette oeuvre produite par une coopérative d'opérateurs de cinéma peut intéresser dans la mesure où elle

dépasse les aspects superficiels de l'érotisme à la danoise et cherche à montrer en profondeur les angoisses de la nouvelle génération.

Quant à "L'humeur vagabonde", adaptation par Edouard Lunz du roman d'Antoine Blondin, avec Jeanne Moreau, Madeleine Renaud et Michel Bouquet, et présenté en projection extraordinaire, il n'a suscité que peu d'intérêt parmi les critiques. À tel point que, pour la première fois dans l'histoire du festival de Venise, ils sont restés muets au cours de la conférence de presse qui s'est déroulée après la projection, pendant treize minutes de silence absolu, rompu seulement par Edouard Lunz demandant en vain pourquoi on ne lui posait pas de question sur son film.

TROIS-RIVIÈRES un relais accueillant

à mi-chemin entre Montréal et Québec

Faire une halte ou un séjour au Château de Blois, à Trois-Rivières, c'est cueillir le confort Sheraton. Salles de réception, de banquets et de congrès pour groupes de 200 à 600 et salles de réunions pour groupes de 20 et moins.

- 128 chambres climatisées munies de la TV couleur
- piscine extérieure
- garage de 200 voitures
- cuisine réputée
- danse tous les soirs

Endroit idéal pour conventions dont les membres viennent de Montréal et Québec

Sheraton-Château de Blois

MOTOR INN

975, RUE HART, TROIS-RIVIÈRES
Téléphone: (819) 379-4550 Dept. A

Nouveaux cours à Loyola

Le collège Loyola offrira cette année un nouveau programme d'études canadiennes. Neuf des 15 cours de ce programme, qui conduira à l'obtention du BA, seront entièrement consacrés aux études canadiennes. Pour suivre ce programme, conçu dans une optique interdisciplinaire et biculturelle l'étudiant devra pouvoir parler couramment le français. Tous les cours seront orientés vers des problèmes canadiens envisagés sous leurs aspects économiques, sociaux, culturels, politiques, historiques et linguistiques. Parmi les cours du soir, d'autre part, on retrouve trois disciplines particulièrement dignes de mention: les relations de l'homme avec son milieu (axé particulièrement sur la ville de Montréal et le Québec), les autochtones du Canada (étude des problèmes que rencontrent les Esquimaux et les Indiens quant aux traités, au territoire et à l'éducation et la situation de la femme dans la société contemporaine).

Le rapport d'enquête sur le Cégep Saint-Laurent

Les étudiants victimes de "chicanes entre grandes personnes"

par Gérald LeBlanc

Les étudiants du Cégep de Saint-Laurent ont été les victimes de "chicanes entre grandes personnes", en l'occurrence les professeurs et les administrateurs.

Ces chicanes ont été engendrées par un glissement progressif du pouvoir vers la direction générale au détriment des autres composantes de la population cégepienne. Tout en étant une conséquence inévitable des exigences administratives et pédagogiques ainsi que des contraintes budgétaires d'un organisme aussi complexe qu'un Cégep, cette évolution contredit les structures de participation inscrites dans la loi organique des cégeps.

Tel est le diagnostic rendu par le commissaire enquêteur, dont le rapport a été rendu public hier. Chargé en avril de faire enquête sur le malaise régnant au Cégep de Saint-Laurent, Me Louis-Claude Trudel, a remis, le 16 août, auprès du ministre de l'éducation, un rapport de 138 pages où il fait l'histoire du conflit qui a éclaté l'hiver dernier et en analyse les causes profondes.

On se souvient que le Cégep de Saint-Laurent avait été l'hiver dernier le théâtre d'une série de conflits opposant les enseignants, les étudiants et même certains membres du personnel de soutien à la direction du collège.

À la suite de ce second semestre tu-

multueux marqué de deux fermetures du collège, le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre, avait obtenu l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi (Bill 30) mettant le Cégep de Saint-Laurent en tutelle et permettant la tenue d'une enquête sur les "causes profondes" du malaise régnant dans cette institution.

Dans la première partie de son rapport (116 pages), Me Trudel fait un relevé détaillé de tous les incidents qui ont précédé, depuis la fondation du cégep en 1968, l'affrontement de l'hiver dernier.

Ce relevé historique révèle une lutte continue et grandissante entre les professeurs et la direction. Le tout a commencé par la difficile intégration des

collèges privés Saint-Laurent et Basile-Moreau dans le collège public (Cégep Saint-Laurent) fondé en 1968 et par la lutte des chefs de département de l'ancien collège Saint-Laurent pour maintenir dans la nouvelle institution les pouvoirs importants qu'ils détenaient dans l'ancienne.

Cette lutte pour le pouvoir, souvent inconsciente et imperceptible au premier abord, revient à la surface à l'occasion de chacun des incidents qui ont secoué le cégep depuis: la contestation généralisée du monde étudiant en 1968-69; le retard d'une semaine dans la rentrée scolaire, la contestation du Bill 63, la proposition gouvernementale

de faire du Cégep de Saint-Laurent un cégep bilingue en 1969-70; le renouvellement du mandat du directeur général, la contestation du règlement rétablissant le contrôle des présences au cours et la disparition du conseil étudiant en 1970.

Ce qui semblait des conflits indépendants et diversifiés devient en février 1971 un conflit ouvert entre la direction et les professeurs, maintenant représentés par leur syndicat et aidés par les conseillers de la CSN.

Les étudiants sont ceux qui ressortent avec la meilleure image de cette analyse historique. À l'issue de son analyse, du conflit provoqué par le rétablissement du

contrôle des présences au cours — conflit qui s'est soldé par la disparition du conseil étudiant — le commissaire enquêteur porte à l'endroit des étudiants un jugement très favorable.

"À tout prendre, lit-on en page 49, la réaction du milieu étudiant aura été saine et utile. Malheureusement l'attitude de la direction générale et des professeurs dans toute cette affaire aura provoqué le désappointement, sinon la déception du milieu étudiant et, de façon plus marquée chez des éléments les plus actifs".

Le commissaire enquêteur accuse la direction générale d'être en partie res-

Suite à la page 2

Vianney: enquête du coroner d'ici 15 jours

CHICOUTIMI (PC) — L'enquête du coroner sur l'hécatombe de Saint-Jean-Vianney, qui a coûté la vie à 31 personnes, le 4 mai dernier, s'ouvrira à Chicoutimi, d'ici à 15 jours, devant le Dr L.-A. Laliberté, de Kénogami.

C'est ce qu'a déclaré hier l'enquêteur dans cette affaire, l'agent Roch Beaulieu, de la Sûreté du Québec, en précisant que l'enquête du coroner portera sur le cas de M. Roger Brassard, âgé de 38 ans, l'une des victimes du glissement de terrain du 4 mai 1971.

On présentera une preuve dans la mort de M. Brassard et, par la suite, la même sera versée aux autres dossiers.

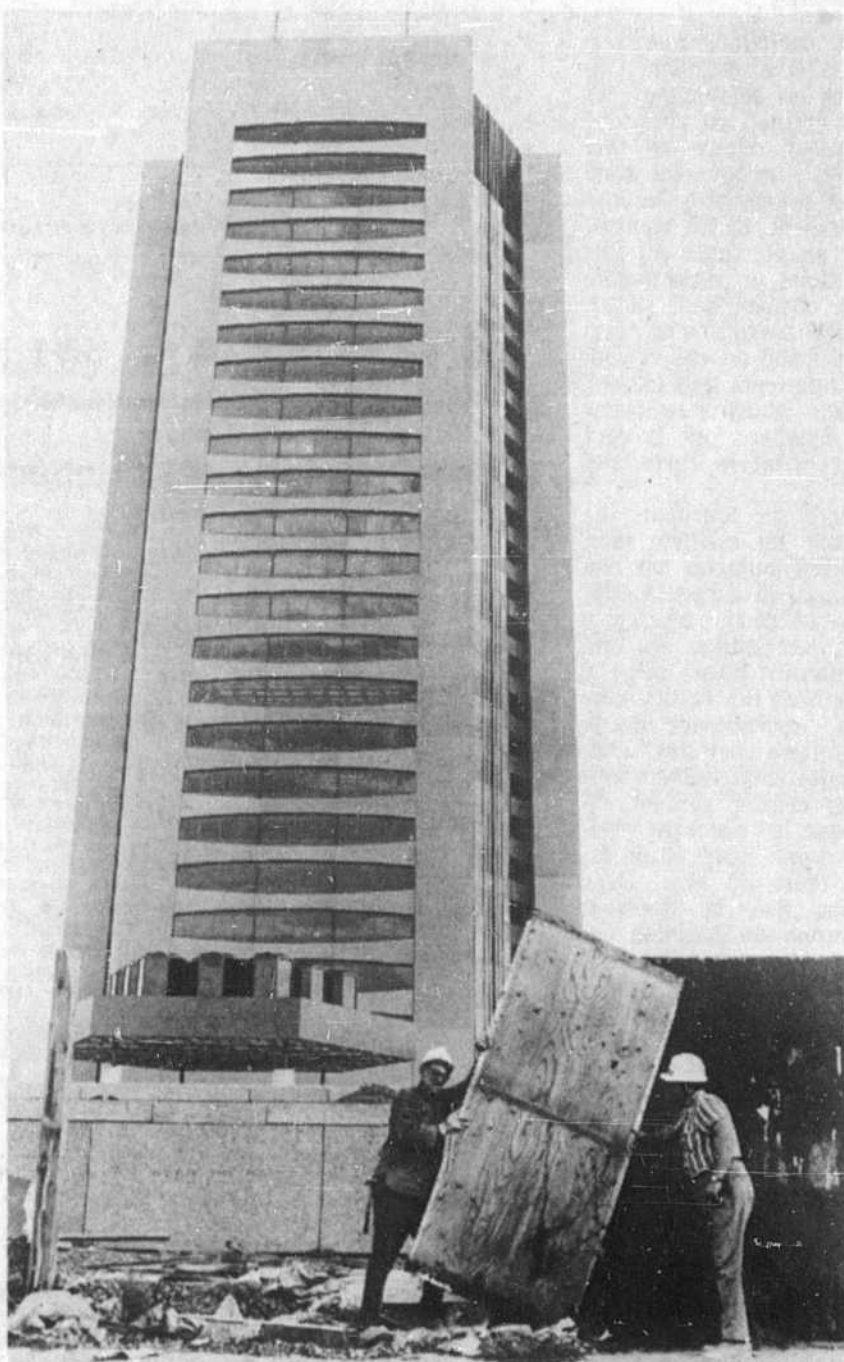
C'est le Dr Laliberté qui assignera lui-même les témoins parmi lesquels on comptera plusieurs spécialistes qui viendront expliquer l'effondrement de terrain qui a emporté 45 maisons.

Par ailleurs, le transport de Saint-Jean-Vianney à Arvida des maisons qui ont échappé au sinistre a été retardé d'une semaine au moins en raison du mauvais temps de la semaine dernière qui a empêché les travaux d'aménagement du site où elles seront relocalisées.

Normalement, cette opération devait commencer le premier septembre, à la cadence de quatre maisons par jour. Un groupe de 90 maisons sont considérées transportables.

Rappelons que sur le plan de l'administration, le village de Saint-Jean-Vianney a cessé d'exister le 12 août dernier, alors que la Commission municipale du Québec a pris en main la direction des affaires de cette municipalité qui est actuellement vidée de la majorité de ses habitants.

Le conseil municipal, sous la direction du maire Laurent Lavioie, a toutefois continué de siéger le premier lundi de chaque mois, suivant les règles.



Les passants peuvent maintenant contempler à loisir la Place Radio-Canada, dans l'est de Montréal. En effet, les ouvriers ont commencé hier à enlever les barricades qui cachaient l'imposant édifice du boulevard Dorchester. (Photo Le Devoir, par Claude Léger)

Montréal n'aura son premier CLSC qu'au début de novembre

par Solange Chavlin

Contrairement à une annonce faite la semaine dernière par le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, selon laquelle le premier centre local de services communautaires — celui de Hochelaga-Maisonneuve — ouvrirait ses portes le 1er septembre, celui-ci demeure bel et bien fermé. Il n'ouvrira sûrement pas ses portes au public avant le début de novembre, nous dit un porte-parole du CLSC.

Il en est d'ailleurs de même du CLSC de Laval. Des travaux ont toutefois été entrepris à l'hôpital de Sainte-Rose ce qui laisse prévoir une ouverture plus prochaine qu'à Hochelaga-Maisonneuve, où rien n'a bougé depuis l'annonce officielle de la création de ce CLSC en mai dernier. Des retards administratifs seraient à l'origine des problèmes que rencontre le CLSC Hochelaga-Maisonneuve.

Dès hier matin, 1er septembre, les citoyens du quartier Hochelaga-Maisonneuve, forts de l'annonce de l'ouverture du CLSC faite la semaine dernière

par M. Castonguay, ont téléphoné au centre pour prendre des rendez-vous avec les médecins et représentants des services sociaux. Malheureusement, rien n'est en place officiellement, et l'annonce prématurée du ministre risque de désappointer la population, nous dit un porte-parole du CLSC Hochelaga-Maisonneuve.

Rappelons qu'une entente conclue en mai dernier, précisait que les travaux de rénovation devaient commencer incessamment. Or rien n'a encore été commencé. Il s'agit de transformer les quarante pièces de l'ancien presbytère de la paroisse Saint-Nom-de-Jésus, en salles d'accueil, de réunion, de consultation pour les citoyens qui trouveront à la même enseigne des réponses et des services correspondant aussi bien aux soins médicaux que sociaux de la famille.

La collaboration qu'apporte le ministère des affaires sociales à la création d'un CLSC se situe au niveau des structures administratives, des budgets et subventions; celle des citoyens, au ni-

veau de la participation et de la mise en place des services; celle des professionnels au niveau des services à rendre à cette population. Or, les citoyens de Hochelaga-Maisonneuve s'étaient déjà donné certains services médicaux et sociaux sur une base de participation citoyens — professionnels avant l'annonce de la création du CLSC.

Cela permet de croire que la participation des citoyens et professionnels de la santé est acquise et déjà bien en place dans Hochelaga-Maisonneuve.

Malgré le refus des autorités du ministère des affaires sociales et celui du comité de direction de donner les véritables raisons d'un tel retard, on apprend de bonne source qu'il s'agit de retards administratifs et de subventions non encore versées. Le gouvernement a prévu une somme de \$50,000 pour le réaménagement des locaux de l'ancien presbytère afin de le transformer en Centre local de services communautaires. Or cette somme serait perdue dans les dédales administratifs ou postaux entre Québec et Montréal.

La Presse obtient une injonction contre les victimes du lock-out

Les syndicats victimes du lock-out à La Presse ont été frappés hier par une injonction provisoire de la Cour supérieure qui leur interdit toute entrave aux activités normales de l'entreprise et limite le gros devant l'immeuble à quatre personnes, sur le trottoir de la rue Craig seulement.

L'injonction, émise par le juge Claude Bisson à la demande de La Presse, s'adresse également à tous les sympathisants des syndicats. Elle est valide jusqu'à mercredi prochain, alors que La Presse présentera sa requête en vue de la rendre permanente.

La Presse, qui publie la nouvelle en première page dans son édition d'hier, cite intégralement le texte de l'ordonnance.

Celle-ci défend précisément aux syndicats et à leurs sympathisants de proférer des menaces ou de commettre des actes de violence contre les employés de La Presse; de bloquer l'accès de l'immeuble ou d'empêcher qui que ce soit de s'y rendre; de suivre ou de harceler les véhicules qui transportent les employés ou les produits de La Presse; d'endommager la propriété de La Presse.

Les syndicats n'ont pas encore commenté cette mesure, mais le président de la FTQ, M. Louis Laberge, donnera une conférence de presse aujourd'hui à quinze heures sur l'évolution du conflit à La Presse.

D'autre part, l'Association des taxis Diamond a tenu à préciser hier dans un communiqué qu'elle n'est propriétaire d'aucun taxi et que les voitures au service de La Presse appartiennent à leurs chauffeurs ou à d'autres personnes "qui apparemment auraient conclu une entente directe avec les autorités du quotidien".

Les compagnies de taxi sont en effet des associations de propriétaires; — qu'ils aient une ou plusieurs voitures à leur disposition — qui fournissent à tous leurs membres des services communs.

"L'industrie du taxi est un service public, précise le communiqué, et l'Association des taxis Diamond n'a aucun intérêt particulier à favoriser qui que ce soit." Cette mise au point vise à déparager les responsabilités à la suite d'informations largement diffusées depuis quelque temps sur le rôle des chauffeurs Diamond à la solde de La Presse.

Entre-temps, le blocus du quotidien de la rue Saint-Jacques se poursuit. Hier à Montréal, les délégués au 29ème congrès de la Fraternité internationale des travailleurs des pâtes et papiers ont décidé de ne plus admettre les journalistes de La Presse à leurs délibérations. Ils ont également voté une résolution en faveur du boycottage du journal.

Le vice-président de la Fraternité, M. L.H. Lorrain, a insisté auprès des douze cents membres canadiens et américains de l'assemblée pour que les sections locales du syndicat adoptent la

même attitude. Le reporter de La Presse n'était pas présent au moment des discussions à ce sujet. La Fraternité compte 193.000 adhérents.

Enfin, l'Association des enseignants du Nord-Ouest québécois a exprimé hier son appui aux syndicats de La

Presse dans leur lutte "contre l'empire dictatorial de Power Corporation". Le communiqué, qui reprend les mêmes termes que celui de la CEQ la semaine dernière, invite tous les membres de l'association et "la population en général" à boycotter le journal.

Octobre et ses retombées

Le tribunal populaire siègera à Montréal du 12 au 14 octobre

par Gisèle Tremblay

La Commission d'enquête des citoyens sur la loi des mesures de guerre et ses conséquences sur les droits de l'homme tiendra ses premières séances publiques à Montréal les 12, 13 et 14 octobre prochains, puis recueillera d'autres témoignages à Québec, Sherbrooke, Rimouski, Alma, Rouyn, Hull, Ottawa, Saskatoon, Vancouver...

Il y aura un an le 12 octobre que l'ancien ministre québécois du travail, M. Pierre Laporte, aura été kidnappé.

Le mandat de l'organisme et son fonctionnement ont fait l'objet hier à Montréal d'une conférence de presse à laquelle participaient les cinq commissaires québécois: M. Fernand Daoust, porte-parole du groupe et secrétaire général de la FTQ; M. Michel Bourdon, vice-président du Conseil central de Montréal (CSN); M. Laurier Lapierre, professeur à l'université McGill; Mme Adèle Lauzon, journaliste; et M. Alonzo Leblanc, vice-président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux (CSN).

Formée sur le modèle du tribunal Russell qui a jugé les crimes de guerre américains au Vietnam, la commission disposera de deux secrétariats, à Québec et à Toronto, et réunira une équipe de chercheurs pour l'assister dans ses travaux.

Elle s'est fixée un budget de \$20,000 et compte recueillir cette somme grâce à une campagne de souscription auprès de tous les milieux intéressés à sa recherche. Les commissaires ne sont pas rémunérés et devront même payer en grande partie leur frais de déplacement.

L'étude de la commission embrassera non seulement le réseau de circonstances qu'on a désigné par l'expression "les événements d'octobre", mais aussi les répercussions, depuis lors, des mesures répressives sur les libertés des citoyens.

Cinq commissaires anglophones présideront aux séances à l'extérieur du Québec. Ce sont: M. Woodrow Lloyd, ancien premier ministre de la Saskatchewan et président de la commission; le révérend John Morgan, pasteur de l'Eglise unie; M. Rich Dunlop, professeur de droit au Colombie-Britannique; Mlle Linda Meisenheimer, présidente de l'association étudiante à l'université Simon Fraser, de la même province; et M. Trevor Barry, président de la Ligue manitobaine des droits de l'homme.

Interrogés par les journalistes sur la crédibilité de la commission, les cinq membres québécois ont déclaré hier que plusieurs personnalités, présentes pour devenir commissaires, se sont refusées.

Permis d'alcool

Le juge Trahan est assermenté

Le juge en chef, André Fabien, de la cour des Sessions de la paix, a assermenté, hier, le juge Jacques Trahan au titre de président de la commission de contrôle des permis d'alcool du Québec.

Le juge Allan Gold, de la cour supérieure, a, pour sa part, assermenté le juge Moscovitch au titre de vice-président de cette nouvelle commission.

Le juge Fabien a déploré la perte du juge Trahan comme magistrat aux sessions de la paix mais s'est dit convaincu que la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec venait de se doter d'un président consciencieux et honnête.

Un vin d'honneur a été servi aux quelque 150 invités à cette cérémonie qui s'est déroulée au siège social de la Commission des permis d'alcool, rue Fullon, à Montréal.

Rectificatif

Contrairement à ce que publiait hier Le Devoir sur la foi d'informations provenant d'agences de presse, l'Association internationale du transport aérien a donné à la compagnie Lufthansa jusqu'au 15 septembre (et non jusqu'au 15 octobre) pour lever son veto bloquant l'adoption d'une nouvelle tarification pour le transport des voyageurs au-dessus de l'Atlantique nord.

Faites installer les
GOUTTIÈRES
HO-DO

Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Émaillé

ESTIMATION GRATUITE

MONTREAL 322-4160

QUEBEC 872-9244

PRIMEAU MÉTAL INC.



Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs

garantie 10 ans

Nos experts peuvent refaire entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPECIALISTES DU MEUBLE ENG.

7469, 18e Ave. Est. 721-0947

La police enquête sur les vols dans les entrepôts de la Protection civile

QUEBEC (Le Devoir) — Se refusant à tout commentaire, le premier ministre et le ministre intermédiaire de la justice se sont contentés de dire hier qu'une enquête était en cours concernant les vols d'appareils électroniques dans des entrepôts de la Protection civile, dans la région de Montréal et même ailleurs au Québec.

Interrogé au moment où il se rendait présider une séance du conseil des ministres, M. Robert Bourassa a dit qu'il était allé aux renseignements et qu'une enquête était en cours par la Sûreté du Québec.

Le solliciteur général, Me Roy Fournier, s'est limité au même bref commentaire.

Un autre grand coup est-il en préparation pour l'automne?

C'est ce que l'on est porté à croire dans les milieux policiers.

À la Sûreté du Québec, hier, l'on a confié à un reporter du "Soleil" qu'on s'attendait à une manifestation qui marquerait l'anniversaire de l'enlèvement du diplomate anglais, James Cross, et du ministre Pierre Laporte, au début d'octobre. L'évasion de bagnards de Sainte-Anne-des-Plaines ne serait pas étrangère à cette organisation du FLQ.

On sait qu'un porte-parole de l'escouade anti-subversive, formée de spécialistes de la police de Montréal, de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie canadienne, a en effet rapporté mardi que plusieurs vols de puissants radios émetteurs-récepteurs, des pièces d'équipement, des lampes de poche et un masque à gaz, avaient été

commis depuis le 19 août dernier dans la métropole et les environs.

Six de ces vols avec effraction ont en fait été commis dans des entrepôts de la Protection civile et des véhicules de la police, à Montréal, Saint-Hyacinthe, Dorval, Verdun et Laval. Ils soulevaient l'attention des policiers, car négligeant souvent des objets de plus grande valeur, les voleurs s'emparaient de radios pouvant capter les bandes de communication utilisées par la police et la Protection civile, ainsi que des pièces d'équipement.

"Il ne fait aucun doute", a indiqué le porte-parole de la police, que nous avons à faire face à une organisation criminelle qui travaille dans un but précis.

Suite à la page 2

éditorial

La leçon d'une crise

A la veille de la rentrée scolaire, le ministre de l'éducation vient de rendre public un document qu'on peut, au choix, méditer ou brandir, approfondir ou vilipender. De la part de M. Saint-Pierre, le geste révèle le souci de rendre compte publiquement d'une enquête qui aurait pu, entre d'autres mains, crouler dans un tiroir inaccessible. A condition qu'on lise ce rapport en pensant aux prochaines semaines et non aux erreurs passées, l'enquêteur Louis-Claude Trudel aura fait oeuvre majeure.

M. Trudel a choisi de rédiger son rapport comme on raconte un périple. Il place d'abord les acteurs, les met peu à peu en mouvement, nous amène à les mieux comprendre, nous fait assister à la naissance des premières difficultés. D'étape en étape, le problème se précise, les positions se durcissent. Ceux qui, autour d'un café commun, s'emballaient en songeant à la fondation d'un cegep, en arrivant à se bombarder à coups de memos et de mises en demeure et à ne se parler qu'en présence de conseillers juridiques. Le récit procède avec suffisamment de minutie pour que la conclusion surprenne: comment en sommes-nous arrivés là? M. Trudel consacre fort peu de pages à l'analyse, mais il a si bien déroulé son récit que certaines conclusions s'imposent d'elles-mêmes et que les motifs du divorce deviennent patents.

L'enquêteur porte quand même des jugements d'une extrême importance. Il serait regrettable de les isoler de leur contexte; il serait tout aussi malheureux de les contester "a priori" et sans lire. "A tout prendre, dit M. Trudel, la réaction du milieu étudiant aura été saine et utile. Malheureusement, l'attitude de la direction générale et des professeurs dans toute cette affaire aura provoqué le désappointement, sinon la déception, du milieu étudiant et, de façon plus marquée chez ses éléments les plus actifs" (p. 49). D'un coup, l'enquêteur écarte d'emblée du débat certaines hypothèses inutilement traumatisantes. Certes, un CESEP comprend une certaine quantité d'esprits brûlés, mais là n'est pas l'essentiel. Au coeur de la crise, à la racine même de l'incompréhension, du durcissement, de l'affrontement, il y a, chez l'administration du CESEP, un isolement dont on ne s'est pas méfié, un glissement imperceptible et pourtant considérable vers l'autoritarisme le plus dépassé, un impérialisme insidieux qui indispose les collaborateurs et brague les étudiants.

Lorsque les difficultés surgissent, il est déjà trop tard, car les communications ont adopté les formes les plus sèches et les plus formalistes. A telle étape, l'enquêteur pourra écrire que "les mesures annoncées par l'administration ont provoqué des réactions très vives chez les professeurs. Dans leur esprit, elles révélaient un manque absolu de respect à leur égard.

Ils avaient l'impression de se faire sermoner comme des enfants. Par la suite, le retrait d'un certain qualificatif et l'abandon par l'administration de l'idée de sanctions et poursuites n'effacèrent pas de leur esprit l'effet créé en premier lieu" (p. 67).

Et si l'administration brandit la baguette contre les professeurs, imaginez de quelle hauteur descendront les reproches aux étudiants! Ceux-là, malgré un départ heureux, seront vite pris de court dans le dédale de procédures et de négociations où semble se complaire l'administration. Leurs représentants, peu appuyés par la masse, démissionneront et feront ainsi disparaître le conseil étudiant: "Fort déçus du peu d'appui reçu des étudiants au cours de la contestation, qui semblait pourtant bien engagée, convaincus de ne pouvoir résister longtemps au contexte formaliste et juridique dans lequel la direction générale leur semblait la plus forte, les quatre officiers du conseil étudiant démissionnent le 29 septembre" (p. 56).

L'administration se trouve ainsi coupée autant de ses enseignants que de ses étudiants. Comme il fallait s'y attendre, professeurs et étudiants, battus sur le terrain de la procédure, contre-attaquent. Les professeurs font appel à la CSN, leur centrale syndicale, tandis que les étudiants, privés d'une structure véritablement démocratique, prêtent maintenant l'oreille à une minorité d'activistes. Dans les deux cas, l'évolution est malheureuse.

Du côté des professeurs, "le contexte d'une négociation formelle, les moyens mis en place dès le début ont permis aux représentants de la centrale de prendre dès lors le contrôle et de porter le débat sur un autre terrain" (p. 90). Non seulement d'autres considérations prennent le pas sur les difficultés propres au cegep de Saint-Laurent, mais, déclare l'enquêteur, il faut "regretter qu'on ait voulu impliquer le milieu étudiant dans ces tactiques et que les représentants du secteur cegep de la centrale et aussi quelques professeurs se soient livrés à cette manoeuvre dangereuse" (p. 80).

Chez les étudiants, la disparition du conseil étudiant, bien loin de simplifier la tâche de l'administration, complique tout. Tous peuvent dès lors prétendre parler au nom du milieu. "La confusion qui s'établira peu à peu dans le milieu étudiant, l'apathie de la grande majorité des étudiants permettront que se développe un climat dont certains sauront profiter au cours des événements à venir" (p. 57).

Ainsi, parce que l'administration a préféré les directives et les réprimandes au dialogue, le cegep tout entier devient la proie de quelques démagogues qui mani-

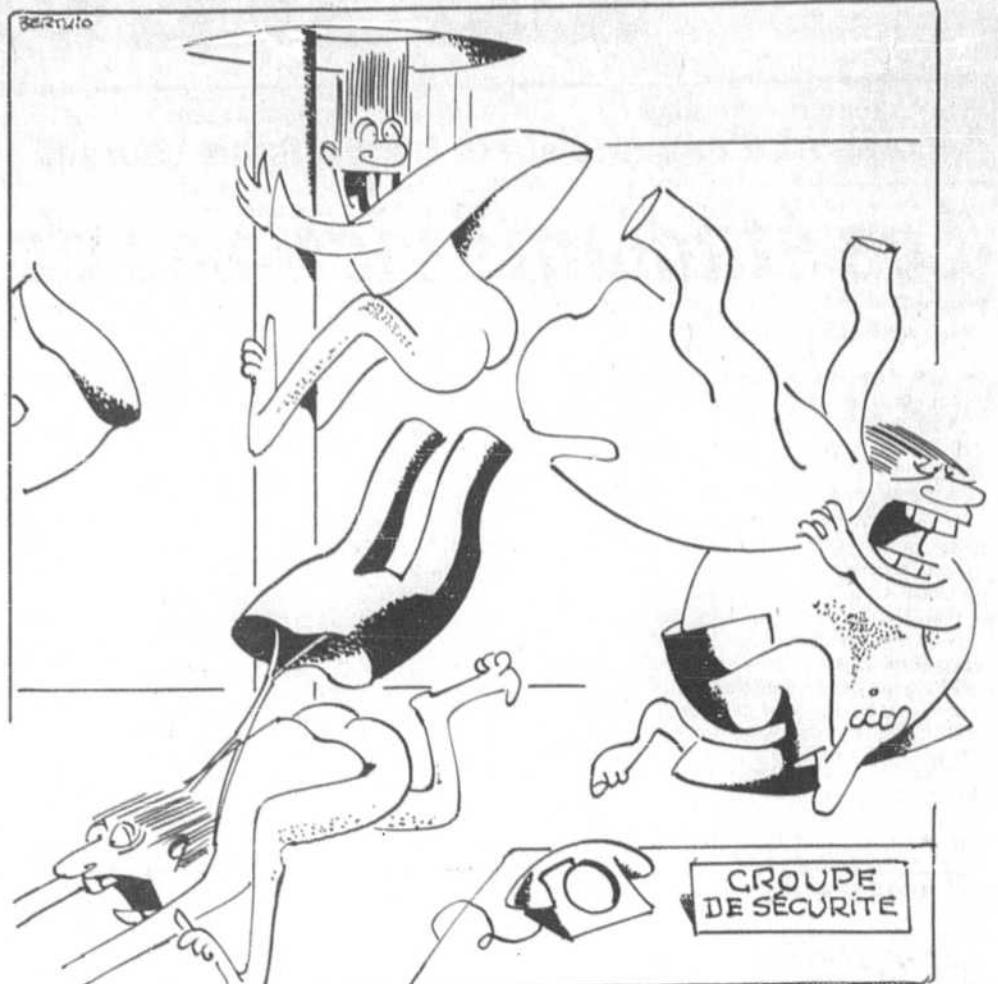
pulent les étudiants et les invitent même (p. 78) "à salir les immeubles du cegep pour ainsi aider les employés d'entretien à conserver leur emploi au collège". Le rapport ne laisse pourtant pas tout le poids de la crise sur les épaules de la direction générale. Le conseil d'administration, si peu préoccupé par les événements qu'il consacre une séance de travail à une émission d'obligations plutôt qu'à la crise elle-même, en prend pour son rhume. Le ministère de l'éducation, drapé dans ses procédures, a aussi sa part. Il laisse patauger l'administration du cegep, il n'intervient que tardivement pour annoncer qu'il ne ratifie pas une entente intervenue entre quelques-uns des belligérants, il permet que les négociations se déroulent au ralenti. Bref, lui non plus n'a pas donné à une institution naissante l'aide indispensable.

Tous reçoivent donc une pilule, à une seule exception près: les étudiants. Sans passer l'éponge sur tous les agissements des étudiants, le rapport conclut, en effet, que les jeunes ont beaucoup mieux fait face à leurs responsabilités que tous les groupes d'adultes qui les entourent, les intimidaient, les manipulaient. Si les informations transmises par les étudiants ont parfois manqué d'objectivité, le rapport note que tel référendum organisé par l'administration auprès des parents s'est permis de donner le seul point de vue de l'administration. Les professeurs eux-mêmes, qui refusent, pendant la majeure partie des débats, de se mouiller, font la cour aux étudiants lorsque c'est le corps professoral qui écope.

Tel quel et malgré ses lourdeurs, ce rapport constitue donc un meilleur tonique que les paternelles enquêtes sur une certaine jeunesse. Dans un contexte sain, avec des adultes capables de se parler entre eux et de demeurer accessibles, les étudiants de ce cegep auraient réussi, selon le rapport, à mener de front des études valables et un sérieux apprentissage de la démocratie. Au contraire, certains adultes ont jugé à l'époque qu'il fallait réprimer la contestation; ceux-là gardent encore la conviction que les tumultes cégepiens découlent en droite ligne et de façon exclusive d'un ordre de Mao. Dans les faits, constatons que la direction générale et telle portion de l'opinion publique ont durement blâmé les étudiants pour trois jours et demi de contestation, alors que, dès le début de l'année 1969, six jours complets avaient été perdus par la seule faute de l'administration. Lorsque vint le moment de négocier des modifications au calendrier scolaire, l'administration avait oublié ses torts, mais décrivait éloquemment ceux des étudiants.

Le rapport survient au bon moment.

Laurent LAPLANTE



Trois, on est trois pour assurer votre confort

lettres au DEVOIR

Les deux majorités québécoises

Une majorité de députés provinciaux pourrait-elle décréter l'indépendance, si une majorité de députés fédéraux du Québec favorisait le statu quo? Si les mêmes électeurs, les Québécois, élisent une majorité de députés péquistes et une majorité de députés fédéraux favorables au maintien du lien avec le Canada, laquelle de ces deux majorités représenterait la volonté populaire? Les députés provinciaux soutiendraient qu'ils sont les seuls porteurs de la nation, alors que les députés fédéraux prétendraient qu'avant été élus par la même population, ils peuvent, au même titre que les députés provinciaux, parler et agir au nom des Québécois.

Il me semble que la deuxième position est plus juste et plus raisonnable. Notre peuple est représenté par deux groupes de députés: l'un à Québec l'autre à Ottawa; si l'un veut qu'il se prononce clairement, sans équivoque, sur une question aussi importante que l'indépendance, il faut qu'il éise au provincial et au fédéral.

Une majorité de députés indépendantistes. Vouloir jouer le jeu autrement, ce serait oublier l'autre, et changer les règles unilatéralement, décider que le valet est une dame et le roi, un as.

Puisque les règles demandent que les indépendantistes se battent sur deux fronts, il faut qu'ils se hâtent de mettre sur pied un parti indépendantiste fédéral. Il est vrai qu'à cause de l'attitude imprudente du Parti québécois, les indépendantistes devront improviser un combat difficile contre un adversaire résolu, retors, puissant et riche. Mais, encore une fois, la générosité, la ténacité, l'imagination, l'enthousiasme — le cœur forcera l'adversaire à reculer. Demain, les 75 députés fédéraux québécois ne seront pas tous des défenseurs de l'ordre colonial.

Le Parti québécois a commis une grave erreur d'analyse en décidant de rester à l'écart de la lutte fédérale. Cette erreur se révélerait encore plus importante si un groupe nationaliste qui ne serait pas indépendantiste devait

se substituer à lui et remporter quelque succès. Les candidats élus, qui seraient des réformistes, deviendraient par la forme des choses les adversaires les plus acharnés du Parti québécois. Vouloir modifier le système (et non le changer), corriger les injustices les plus criantes, ils chercheraient à gagner la confiance, le respect et l'amitié du colonisateur. A cet objectif, ils sacrifieraient volontiers les sympathies qu'ils pourraient avoir pour les indépendantistes.

De leur côté, les indépendantistes élargiraient le fossé, en attaquant durement ces réformistes qui espéraient changer la condition de minoritaire, de colonisé, d'exploité du Québécois en barbouillant du papier. Qui discuteraient, discuteraient, discuteraient en laissant crouler notre peuple dans la médiocrité, la pauvreté et l'immaturité. Qui retarderaient l'application du seul remède possible, l'indépendance du Québec.

Pierre-Paul RIOUX
C.O.

Montréal, le 30 août 1971

Contre une indépendance de papier

Le Devoir a publié récemment deux articles fort intéressants de M. Pierre-Louis Guertin, concernant les prochaines élections fédérales. L'auteur en question fait preuve d'un sens très prononcé de la stratégie. Quant à nous, cependant, nous voulons tout d'abord nous intéresser aux principes de base du P.Q. avant d'envisager la stratégie.

Ce qui fait la spécificité du P.Q., c'est sa tentative de rallier deux items parfois si distants au cours de l'histoire, à savoir le national et le social. L'auteur en question l'admet au cours de ses articles, lorsqu'il déclare: "Mais c'est également ouvrir de nouveaux fronts dans la lutte de libération, envahir un nouveau champ d'action témoignant des progrès constants du projet souverainiste, et ouvrir de nouvelles avenues dans la conscience populaire, en proposant aux électeurs un programme politique de progrès social avancé".

Or, c'est cet aspect social du P.Q. qui, ici, nous intéresse. Si nous envisageons les auteurs politiques (?) québécois, nous ne pouvons que constater l'absence quasi-totale d'une réflexion qui se vou-

draît socialisante. En effet, nous retrouvons des noms comme Groulx O'Leary, Henri Bourassa, etc. (A vrai dire la seule pensée avancée serait celle de Parti-Pris; cependant son audience n'était pas très large.) N'est-il par remarquable que l'auteur des articles mentionnés rejette une alliance avec le N.P.D. justement parce que ce parti est faible au Québec? Or cette faiblesse résulte d'une perception gauchisante du N.P.D. Ainsi donc, l'on propose quelque chose de fondamental, l'on part de principes de base, sans remettre en cause même la réalité de ces choix.

Une alliance P.Q.-N.P.D., aux prochaines élections fédérales, aurait au moins l'avantage de faire constater la part réelle que joue l'aspect social dans le programme du P.Q. Il faut savoir si cela correspond à quelque chose de vraiment ressenti dans la population. Il ne s'agit pas de dire que "ce serait une alliance contre nature, susceptible de jeter la confusion dans l'esprit des électeurs québécois", mais simplement de savoir à quelle enseigne les péquistes et la population en général se logent.

Garantie qui nous semble importante, car l'indépendance engage toute une collectivité, tout le futur d'une société, et habituellement, une société doit avoir les bases solides.

Une telle alliance nous permettrait de faire le point. Nous serions en mesure d'identifier les aspects faibles. Et ceci constituerait une façon de savoir où orienter les efforts. Cette liaison P.Q.-N.P.D. aiderait également à préparer les esprits dans une éventuelle négociation en ce qui concerne l'union économique. Car, il ne faut pas se le cacher, le N.P.D. est le parti le plus susceptible d'accepter une pareille éventualité. De plus cette négociation se fera avec la population anglaise du reste du Canada, et non avec des députés québécois qui seraient élus sous l'étiquette Bloc québécois. Ces derniers, advenant l'indépendance, n'auront plus un mot à dire, à moins que l'on admette qu'un pays indépendant puisse avoir des représentants élus dans un autre parlement. (Il ne faut pas que songer à l'avant-indépendance, il faut considérer aussi l'après.)

Une entente P.Q.-N.P.D. ne constituerait pas, comme M. Pierre-Louis Guertin le dit, une "trahison coûteuse". Au contraire le Bloc québécois risquerait de mettre en danger une future indépendance (au sens du P.Q.), faute d'avoir étudié la relation nationale. A moins qu'il accepte qu'une indépendance de papier se fasse et qu'il veuille jouer avec le feu; car il existe encore des hommes comme Wagner, Bienvenue, etc., au Québec qui jouissent d'une audience assez grande.

John RYAN

Denis KRONSTROM

Montréal, le 23 août 1971.

Lévis, le 30 août 1971.

C'est à n'y plus rien comprendre

Mon numéro au catalogue municipal est "71884400".

Suivant les directives de votre avis important inclus avec notre compte de taxe dite "d'eau", qui nous permet de contester la valeur locative déterminée par vos experts, me voilà...

Je sais à l'avance que ma lettre n'aura pas la portée des "bonnets" ayant une force de frappe autre que la mienne, ces derniers fournissent aux caisses électrolaires et ont les facilités d'avoir des porte-parole dans la personne de disciple de Thémis. Par contre, je suis conscient que comme citoyen, nous sommes victimes des administrations que nous élisons.

Depuis 1968 l'inventaire immobilier de la ville de Montréal a augmenté, considérablement, ce qui devrait normalement nous apporter une baisse de taxe, et contraire à la logique économique, nos taxes augmentent.

Je crois qu'il est plus que temps que nous cessions de faire concessions et cedeaux à nos banquiers auxquels nous fournissons les mêmes services à un tarif moindre, desquels ils jouissent alors que notre saine administration juge opportun de nous en faire supporter le fardeau.

En 1967-68 la valeur locative, exagérée, de mon logement était de \$1500.00, cette année elle est déterminée à \$1710.00.

La propriété que j'habite subit une dépréciation annuelle et avec toutes les augmentations qui nous tombent dessus, perd de sa rentabilité pour le propriétaire; pour notre saine administration, eh bien, la valeur augmente, c'est à n'y plus rien comprendre. Je ne suis pas un économiste licencié,

mais je comprends le bon sens des choses.

En 1967-68 je payais \$88.50 pour 1971-72 on me demande \$145.35, il y a toute une marge...

Copie de cette lettre est envoyée aux journaux, quotidiens et hebdomadaires, et j'invite tous les payeurs de taxe dite "d'eau" à suivre mon exemple.

Montréal, le 23 août 1971.

Baissons les salaires de 10%

Depuis l'imposition de la surtaxe de 10% du président Nixon, nous lions continuellement dans les journaux toutes sortes de prises de position des syndicats tout simplement pour camoufler leur incapacité d'agir devant une telle décision. Il en est de même de nos gouvernements.

Tous les responsables parlent de chômage accru pour l'hiver qui s'en vient. Pourquoi, au lieu de parler de chômage, les dirigeants syndicaux responsables et les gouvernements ne recommandent-ils pas aux employés des usines affectées par la surtaxe de 10% que ces employés acceptent une diminution

temporaire de salaire de 10% et que les compagnies baissent temporairement leurs prix de 10%.

Ainsi tout le monde ferait un léger sacrifice, mais on sauverait des travailleurs de l'oisiveté. Serait-ce si ignominieux de suggérer un rabais de 10% sur les salaires? Il est temps que les gens voient les choses selon la vraie réalité et qu'ils cessent de se laisser endormir par des dirigeants syndicaux qui n'ont d'intérêt en l'ouvrier qu'en autant que ça sauve leur salaire à eux.

G. Roger ROY

Rock Island, le 31 août 1971

La réforme du système monétaire

Crise économique ou crise du capitalisme?

par ROBERT BURON
ex-ministre français des finances

En pure théorie, le régime capitaliste, dans sa forme libérale, exige pour son développement la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes entre les nations, et l'existence d'un étalon commun auquel se réfère toute monnaie nationale. En pratique, le phénomène historique qui a toujours opposé et qui oppose aujourd'hui encore la résistance la plus vive à la généralisation du système dans sa conception idéale, c'est le "fait nation".

La principale contradiction du capitalisme, c'est bien que libéralisme et nationalisme sont antinomiques. De ce fait, le libéral-capitalisme n'a jamais existé que sous une forme abâtardie ou déviée. Passe encore quand l'extrême Occident imposait, à la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième, sa domination sur le monde. Mais après la première guerre, l'illusion libéral-capitalisme fit place à la réalité, c'est-à-dire à la loi de la jungle. Les droits que s'était arrogés l'aristocratie des Etats nations occidentaux furent remis en cause, cependant que de nouveaux venus firent leur apparition sur la scène internationale. Le contingentement des importations fit échec au principe du libre-échange. Au niveau monétaire, l'or, trop rare pour les besoins du commerce international et trop mal réparti (il provient essentiellement d'Afrique du Sud et, dans une mesure mal connue, d'U.R.S.S.), fit place, comme étalon de référence pour les monnaies nationales, à la livre, pour un temps, puis surtout au dollar, lui-même convertible en principe en or (Gold Exchange Standard).

En 1945, les Etats-Unis ont pensé possible de le conforter malgré l'explosion de nationalisme qui secouait le monde. Ils ont recherché la conciliation entre libre-échange international et nationalisme monétaire à travers la domination américaine sur le dollar.

L'or ne devait plus être respecté que comme un symbole important, mais secondaire, du pouvoir (pas si secondaire cependant pour qu'une loi du Congrès n'ait pas fixé à 10 milliards de dollars le plancher au-dessous duquel la réserve de Fort-Knox ne devait jamais descendre). L'instrument de mesure et d'échange et aussi de réserve pour toutes les banques centrales du "monde libre" devenait le seul dollar. Tout

pays qui se trouvait en difficulté économique, soit que sa balance des paiements se révélât gravement déficitaire, soit qu'elle se traduisît, comme en Allemagne et au Japon, par un afflux de dollars, en était quitte pour se dévaluer ou se réévaluer, non pas tant par rapport à l'or (conséquence seconde) que par rapport au dollar. L'impérialisme américain s'exerce ainsi depuis vingt-huit ans, troublé par quelques crises que l'intérêt de leurs alliés a aidés les U.S.A. à surmonter vers les années 60, et encore en 1968 et au début de cette année.

Aujourd'hui, le président Nixon s'est résigné à faire le constat qui s'imposait, sinon à exercer par d'autres moyens la domination américaine dans le monde. Les responsabilités consécutives au rôle assumé par le dollar se révèlent trop lourdes, en définitive, même pour un pays aussi puissant que les Etats-Unis. Elles exigeraient un équipement militaire largement supérieur à celui de l'U.R.S.S. et de toute coalition imaginable un jour; elles demandent en outre les moyens d'une assistance économique continue répartie sur toutes les nations qui se trouvent en difficulté. Le contribuable américain commence à regimber; la balance commerciale des Etats-Unis se détériore: le Gold Exchange Standard vient de faire faillite.

Sous quelle forme la domination américaine sera-t-elle en mesure de continuer à s'affirmer? Est-il pensable que le pouvoir du "Super-Grand" puisse se partager et, en d'autres termes, la valeur du dollar se discuter?

Un choix politique

Devant la crise qui a surpris les augures financiers les plus compétents, délivrant leurs messages optimistes aux foules en vacances la veille encore de la décision du président Nixon, les experts, "ces ignorants qui ignorent jusqu'à leur propre ignorance", opposent système monétaire à système monétaire et technique à technique, comme s'il pouvait exister un système monétaire "en soi", distinct de la vie économique des peuples et du mouvement des échanges.

Mais le choix aujourd'hui n'est pas aux monétaristes ni même aux financiers; il appartient aux politiques, sensibles à l'aspect politique des phénomènes économiques.

● Ce seul fait condamne sans appel le recours au Gold Standard, à l'étalon-or, qui, en obligeant les banques centrales à régler les déficits de leurs pays respectifs par des paiements en métal précieux, fait correspondre mouvements des échanges commerciaux et entrées et sorties d'or. Le système, comme le libéral-capitalisme lui-même, est un système automatique qui s'impose aux hommes... à condition qu'ils aient accepté au départ de se plier à sa loi — ou plutôt à son ressort. Tel n'est le cas d'aucun responsable d'une quelconque grande nation — et moins encore d'une petite — si ce n'est pendant la période où le fonctionnement du Gold Standard pouvait servir provisoirement certains intérêts nationaux (ce fut le cas de notre pays de 1960 à 1964).

● L'existence de changes indéfiniment flottants est le corollaire de l'expatriation du sentiment nationaliste qui caractérise le monde depuis la dernière guerre et que seule la domination des Etats-Unis empêchait de s'exprimer librement. Avec un tel système, la "monnaie internationale" ne joue plus le rôle que d'instrument de mesure: chaque monnaie nationale possède un cours calculé à tout moment par rapport à chaque autre monnaie nationale, et ce cours mesure le rapport de forces à l'instant donné, c'est-à-dire l'état des balances de paiement respectives. Le pays qui exporte des marchandises plus qu'il n'en reçoit d'un autre pays ou qui reçoit de ce même pays plus de capitaux liquides qu'il n'en envoie voit sa monnaie propre se révaloriser par rapport à celle de son partenaire déficitaire qui n'a d'autre solution que de constater sa dévaluation.

C'est l'application pure et simple de la "loi de la jungle", telle d'ailleurs que le capitalisme en préconise le respect au niveau industriel. C'est une conception pure et dure qui correspond à la réalité des choses; par là même, elle a l'inconvénient de favoriser les plus forts, de troubler les conservateurs et d'évincer les faibles. Elle correspond à la réalité de la vie internationale d'aujourd'hui. Il est tout naturel que les Etats nations les plus dynamiques, le Japon dans la mesure où il s'émancipe de la tutelle américaine, l'Allemagne en pleine expansion, y recourent tant que la loi du plus fort ne s'impose plus avec rigueur.

● La conception du double secteur est d'inspiration typiquement française et peut se traduire ainsi:

a) Respect de la parité fixe avec l'or — en théorie tout au moins — pour ce qui concerne les marchandises (ce qui peut se traduire en langage moins élégant par: conservation pour nos exportateurs de la prime que leur a accordée la dévaluation de 1969), afin de protéger notre industrie contre la secousse qui vient de se déclencher;

b) L'instauration d'un système de changes flottants en ce qui concerne les mouvements de capitaux d'origine purement financière, sur lesquels la France n'a pas de moyens d'action et auxquels elle n'a pas d'intérêt.

Admirable division, qui consiste apparemment à reconnaître une valeur morale aux échanges commerciaux et à dénoncer le caractère spéculatif des mouvements de capitaux liquides, mais qui aboutit en fait à consacrer la primauté de ceux-ci en régime capitaliste et à consentir en contrepartie une aide indirecte mais tangible à ceux-là!

Malheureusement pour Valéry Giscard d'Estaing, l'expérience prouve que le double secteur ne peut être maintenu durablement que si l'on instaure un régime rigide qui prend l'exact contrepied du libéralisme qu'affiche notre gouvernement. Sinon, après quelques "cocoricos" plus ou moins prolongés, il faut se résigner à laisser la parité fixée officiellement pour les échanges de marchandises rejoindre la parité officieuse qui traduit les mouvements de capitaux.

Libre-échange ou reconnaissance des souverainetés

En fait, le véritable conflit, il faut le répéter, oppose deux systèmes inconciliables en réalité, malgré la volonté irréaliste des oligarques qui dominent le monde: le libre-échange des marchandises, des hommes et des capitaux et la reconnaissance des souverainetés nationales.

Seule l'instauration d'un véritable socialisme planétaire de type fédéraliste permettrait de surmonter les difficultés actuelles. Nous sommes encore loin du compte... Et pourtant? Reconnaître la spécificité des communautés nationales — y compris les plus récentes, celles qui

Suite à la page 2

des
idéesdes
événementsdes
hommes

La lutte contre les vols de banque commence à porter fruit au Québec

par JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

L'année 1971 au Québec sera de toute évidence marquée par une importante diminution des vols à main armée dans les succursales bancaires. Les projections statistiques annoncent en effet une diminution de 50% par rapport à 1970.

En 1969 et 1970, le Québec avait connu au cours des six premiers mois respectivement 116 et 122 vols de banque. Le total annuel des vols était d'autre part de 259 en 1969 et de 224 en 1970. En 1971, on a enregistré pour les six premiers mois 70 vols à main armée, soit une diminution de 42,6% par rapport à la même période en 1970.

Si l'on en croit les statistiques, l'amélioration de la situation remonte à l'année dernière seulement. En effet, malgré une augmentation générale de 33,9% des vols de banques à travers le Canada et d'une augmentation régionale de 141,7% pour l'Ontario, de 134,5% pour la Colombie-Britannique et de 218,8% pour les provinces de l'ouest, le Québec jouissait d'une réduction de 13,5%.

Selon M. Michael Ballard, directeur de la sécurité pour l'Association des banquiers canadiens, l'amélioration de la situation est en grande partie due au travail des forces policières québécoises en général et montréalaises en particulier. Dans un discours qu'il prononçait le 8 juillet dernier lors de la 39ème Conférence annuelle de l'As-

sociation des chefs de police et pompiers de la province de Québec, M. Ballard déclarait: "Même si nous aimerions constater que nos efforts à réduire le contenu des caisses, à améliorer les alarmes et les dispositifs de sécurité; à instituer de meilleurs programmes éducatifs et à accorder des récompenses aux citoyens donnant des renseignements, ont contribué à cette réduction, nous croyons néanmoins que tout le crédit revient aux forces policières québécoises."

A son avis, le point tournant de la lutte contre les vols de banques au Québec est la création par la police de Montréal d'une escouade spéciale chargée de la répression et de la prévention de ce type de criminalité. Le travail de ces policiers spéciaux aurait permis, selon M. Ballard, l'arrestation de nombreux criminels et le démantèlement de plusieurs bandes responsables chacune d'elles de nombreux vols à main armée. Si l'on analyse le travail de la police, il ne semble faire aucun doute que ce soit l'action préventive de l'escouade des vols à main armée qui ait le plus porté fruit. On a en effet consacré beaucoup d'efforts et de temps pour analyser le modus operandi des voleurs, leurs caractéristiques personnelles, leurs associations criminelles ainsi que les principales zones criminogènes.

On a aussi mis un accent particulier sur l'intervention rapide au moment de la perpétration des crimes si bien qu'à plusieurs reprises, les voleurs ont été pris pratiquement en flagrant délit. Ce fut notamment le cas, en mars dernier, lors du vol de \$200.972, à la Banque de Montréal du quartier Saint-Henri. L'intervention rapide des policiers avait permis alors l'arrestation des quatre responsables de l'attentat.

Ces résultats tendraient donc à prouver le bien fondé des remarques des spécialistes en criminologie qui affirment depuis plusieurs années que la meilleure protection contre la criminalité est l'action préventive des divers organismes intéressés au phénomène criminel.

Ces statistiques rassurantes ne doivent cependant pas faire oublier que le Québec conserve toujours le championnat canadien des vols de banques.

Au cours des deux dernières années (1969 et 1970), le Québec enregistrerait 483 vols de banques alors que l'Ontario n'en dénombrerait que 205 et que la Colombie-Britannique et les Prairies n'en subissaient respectivement que 97 et 67. Cette situation est d'ailleurs loin d'être récente puisque la commission d'enquête Prévozt signalait dans son rapport qu'entre les années 1963 et 1966, les vols à main armée et les cambriolages dans les banques s'élevaient à 92 en Colombie-Britannique, à 34 dans les provinces de l'ouest, à 165 en Ontario et

à 475 au Québec. D'année en année, la part québécoise est demeurée prédominante: en 1963, 130 des 181 crimes; en 1964, 113 des 217 crimes; en 1965, 128 des 204 crimes et en 1966, 104 des 185 crimes. (Signalons ici que dans ce domaine comme dans bien d'autres, les provinces maritimes font bande à part; pour la même période, elles n'enregistraient en effet que 21 vols de banques.)

Pour 1971, malgré les prévisions rassurantes, il semble bien que le Québec conservera son triste championnat: au 30 juin dernier, les chiffres indiquaient que 45 vols de banques avaient été commis en Ontario depuis le début de l'année comparativement à 70 pour le Québec.

D'autre part, le fait que le Québec déplore, depuis plusieurs années, presque constamment plus de vols à main armée que toutes les autres provinces canadiennes réunies doit être mis en lumière parallèlement avec d'autres particularités de la situation québécoise qui, bien qu'étant de moins en moins évidentes, demeurent encore nettement observables.

Selon les statistiques et les constatations de la commission Prévozt, le Québec est la seule province canadienne où la majorité des vols à main armée sont commis par des groupes et non par des bandits isolés. Il faut même remarquer qu'au Québec, l'exception est non pas

l'intervention du groupe mais l'action du bandit isolé. "Par exemple, note le rapport Prévozt, en 1963, seulement 20 vols à main armée avaient été au Québec l'oeuvre d'un bandit seul, tandis que 105 crimes du même type avaient été commis par des groupes. En 1964, la marge s'amenuise quelque peu mais elle demeure nettement favorable aux groupes: 25 crimes commis par un bandit seul contre 79 par des groupes. En 1965, 20 crimes sont commis par un bandit seul contre 92 par des groupes. En 1966, seulement 13 des 96 vols à main armée sont commis par des bandits seuls contre 83 par des groupes."

Pendant ce temps, les crimes perpétrés en Ontario étaient, dans l'immense majorité des cas, l'oeuvre de bandits isolés: 27 contre 7 en 1963, 41 contre 10 en 1964, 19 contre 17 en 1965 et 27 contre 5 en 1966. En Colombie-Britannique, où le problème des vols à main armée se pose cependant de façon presque aussi dramatique qu'au Québec, les crimes appartiennent là aussi, aux bandits isolés: 9 contre 1 en 1963, 19 contre 4 en 1964, 19 contre 5 en 1965 et 21 contre 5 en 1966."

Cette caractéristique était encore présente en 1970 où, au Québec, 138 vols à main armée furent commis par des groupes contre 75 par des bandits isolés tandis qu'en Ontario 46 vols sont attribués à des groupes contre 86 à des bandits seuls.

De plus, il importe de signaler que les bandits québécois ont, outre l'habitude de se grouper en bande, l'habitude de recourir au déguisement. Selon les chiffres fournis à la commission Prévozt par l'Association des banquiers canadiens, le pourcentage des crimes perpétrés par des criminels masqués ou déguisés s'élevait en moyenne en 1966 et 1967 à 85% dans les succursales bancaires du Québec tandis que le nombre comparatif pour l'Ontario était de 13%.

Ce fait explique dans une certaine mesure la plus grande difficulté que rencontrent les policiers québécois dans la chasse aux malfaiteurs. Les chiffres de 1967 démontrent, par exemple, que 112 bandits ont participé aux vols de banques commis en Ontario au cours de cette année-là et que 64,2% des criminels ont été mis sous arrêt et traduits devant les tribunaux. Au Québec, pendant la même période, 449 bandits participaient à des vols à main armée mais seulement 19% d'entre eux étaient arrêtés et jugés.

Par ailleurs, ce qui complique davantage la situation, fait remarquer le rapport Prévozt, c'est que les accusés québécois reconnaissent leur culpabilité beaucoup moins souvent que les accusés traduits devant les tribunaux ontariens. Au Québec en 1966,



(Photo Le Devoir, par Jerry Donati)

seulement 29% des accusés plaident coupable, comparativement à 87% en Ontario. Selon le directeur de la sécurité de l'Association des banquiers canadiens, ces chiffres prouvent de façon éloquent que la mentalité plus "professionnelle" du voleur de banque québécois, qui ne plaide jamais coupable et tente de profiter au maximum des avantages de notre système judiciaire.

Dans de telles circonstances, il ne faut donc pas s'étonner si les procédures judiciaires durent beaucoup plus longtemps au Québec qu'en Ontario. Pourtant, dans ce domaine, on peut dire que le Québec a pratiquement comblé le fossé qui le séparait des autres provinces.

La lutte contre les voleurs de banques au Québec, qui commence aujourd'hui à donner des résultats palpables, a pris soudain en février dernier une dimension encore plus professionnelle avec la création par l'Association des banquiers canadiens d'un poste de directeur de la sécurité.

"Les banques semblent avoir compris, affirme le détenteur de ce nouveau poste, M. Michael Ballard, ex-membre de la Gendarmerie royale du Canada, qu'il y a des domaines où on ne peut faire de concurrence et que la sécurité est l'un de ces domaines."

Selon lui, la création de ce poste facilite maintenant la communication directe entre les services de police et les personnes responsables dans les directions bancaires, ce qui

a comme résultat majeur de faciliter l'échange de renseignements importants. Il s'agit donc d'une étape importante dans la répression de cette criminalité.

Cependant, un pas important reste encore à franchir selon les spécialistes. Il s'agit de l'amélioration de la coordination entre les différents corps policiers. Dans cette optique, les diverses recommandations du Livre blanc laissent espérer une solution prochaine à ce problème.

Dans l'optique d'une plus grande coordination des forces policières, la question de l'intégration des forces policières de l'île de Montréal reste la question à régler, surtout si l'on considère que l'étude des vols de banque démontre que le morcellement du territoire et de l'effort de police constitue une entrave importante à l'efficacité. A ce chapitre, l'exemple de Toronto devrait être pris en considération, concluent les spécialistes.

LIBRE OPINION

Pour mettre fin à la production de chômeurs instruits au Québec

par JACQUES CHAREST, professeur à l'UQTR

De nos jours, un grand nombre d'emplois, sinon de spécialités, disparaissent chaque année à cause de la désuétude de leur technologie. Un plus grand nombre font leur apparition forts d'une technologie plus raffinée.

De plus, notre système d'enseignement, probablement à tous les niveaux, a toujours comme fonction principale de former des étudiants en vue d'une intégration au milieu du travail existant. Il ne reconnaît pas leur capacité de créer eux-mêmes un milieu de travail nouveau qui deviendrait un débouché tout indiqué pour une partie d'entre eux.

En outre, ce même système est sérieusement coupé du monde du travail. Cette dernière observation met particulièrement en relief le danger que représente la trop grande spécialisation du premier cycle universitaire.

Dans de telles conditions, la production de chômeurs instruits est presque inévitable surtout dans une économie comme la nôtre qui est à la remorque de celles d'autres pays et de groupes sociaux non intégrés à la majorité de la population.

Comment peut-on éliminer ces conditions? Tout d'abord, toute spécialité doit la vie à de bonnes chances d'être courte ne devrait pas être enseignée dans les écoles. Elle serait acquise là où elle naît et meurt. Le même raisonnement s'applique pour celles dont la technologie change rapidement. Cette approche cependant, a une portée limitée.

D'une façon plus globale, les responsables de l'enseignement pourraient rejeter l'idée que le milieu du travail existant est le seul responsable de l'absorption des nouveaux arrivants sur le marché et voir à la création d'un système qui procurerait aux étudiants les outils nécessaires qui, à la limite, leur permettraient de créer pour eux-mêmes leurs propres emplois. Ces outils inciteraient les étudiants à prendre conscience de leur potentiel de création et à le mettre à profit à travers l'apprentissage de méthodes de "design" de systèmes. Le gouvernement pourrait ici intervenir sur le plan du financement, sous la forme de "joint ventures" par exemple, de projets faits pour déboucher sur des activités économiques permanentes.

Si l'on admet par contre que cette approche ne pourrait se développer que lentement une fois acceptée, une autre façon tout aussi globale pourrait être proposée et mise en application en même temps. Elle consisterait à procurer un emploi aux étudiants dès le début de leurs études collégiales. Il faudrait pour cela que les mondes de l'enseignement et du travail soient intégrés à un point tel que le travail effectué

par les étudiants travailleurs soit reconnu au même titre que les crédits scolaires. En réalité, l'obtention d'un degré devrait tout aussi bien être une reconnaissance du travail accompli que des études effectuées. En passant, ce système mettrait ce bout de papier tant recherché à la portée de bien des travailleurs.

Pour mieux comprendre la portée de ces éléments de solution, essayons maintenant de les considérer en fonction d'une vision générale du travail. En premier lieu, disons que pour vivre en société tout être humain se doit de remplir les fonctions de recherche (découverte des lois qui gouvernent les systèmes), de "design" (organisation originale des ressources humaines et physiques en systèmes de recherche, de design, de production, d'échange, de consommation et de gestion), de production de biens et services, d'échange de biens et services, de consommation et de gestion.

Dans notre système d'enseignement, les étudiants sont dans une situation de "recherche" limitée jusqu'à l'âge d'au moins vingt-deux ans. Qu'advient-il donc de l'apprentissage des autres fonctions? A tout le moins, devrait-on leur enseigner la gestion qui, prise dans un sens très large, veut dire l'organisation et la réorganisation constante de la vie d'un individu, une remise en question perpétuelle de ses valeurs. Ce qui implique sur le plan académique l'enseignement des sciences humaines et d'une méthode de gestion comparable dans l'ampleur de son application à la méthode scientifique.

Pour ce qui est de l'exercice des autres fonctions, un contact permanent avec un milieu de travail serait nécessaire. Il reste à savoir dans quel genre de milieu les étudiants pourraient évoluer. Il serait préférable à mon sens que les deux options présentées ci-haut leur soient offertes. A ce point-ci, il vaudrait la peine de noter que l'option de la création d'un milieu de travail par les étudiants eux-mêmes est absolument nécessaire si l'on veut éviter délibérément, pour ceux qui le voudront bien, le conformisme social inhérent au milieu du travail existant.

Disons finalement que l'objectif à atteindre serait de donner à tous, à travers la pratique de toutes les fonctions, suffisamment de polyvalence pour être en mesure de changer assez facilement de spécialité. C'est ainsi que les problèmes de chômage dus aux bouleversements technologiques et au surplus de production de certains spécialistes seraient atténués. Evidemment ce ne serait pas là la seule conséquence bénéfique.

J'aimerais ajouter avant de terminer qu'en ce qui a trait aux chômeurs instruits actuels, la même philosophie pourrait être appliquée. De concert avec le ministère de l'éducation et d'autres ministères, ils pourraient se bâtir un programme en vue d'une restauration chez eux de cette polyvalence mentionnée dans le paragraphe qui précède. Car enfin, pourquoi des gens, par exemple, persisteraient-ils à vouloir enseigner s'il n'y a pas assez d'étudiants à qui enseigner. Evidemment, le malheur est de les avoir formés que pour ça et présumément dans des domaines spécialisés.

ÉTUDIANTS

Nous vous proposons un abonnement au DEVOIR pour la nouvelle année scolaire. Aussi nous vous invitons à compléter ce coupon et à nous le faire parvenir dès maintenant accompagné de votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, P.Q.

Les tarifs sont les suivants:

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	\$22.00	\$24.00
8 MOIS	\$24.00	\$27.50
9 MOIS	\$27.00	\$31.00
10 MOIS	\$30.00	\$34.50

Ci-inclus \$ pour un abonnement de . . . mois à partir du 1971.

NOM

ADRESSE

LIVRAISON DANS TOUTE LA PROVINCE

SPECIAL

RENTÉE SCOLAIRE 1971

Professeurs et étudiants des cégeps
des collèges et des universités

Dictionnaire Petit Robert

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE

Ethymologique des synonymes
de prononciation des citations
des analogies des difficultés grammaticales
des contraires

dans un seul volume

PRIX RÉGULIER \$16.50

spécial **\$10⁰⁰**

Librairie du Scorpion

LIBRAIRIE AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

COMMANDES POSTALES ET TÉLÉPHONIQUES
ACCEPTÉES EN TOUTS TEMPSCENTRE LAVAL/CHOMÉDEY
VILLE DE LAVAL/TEL. 688-6403
SORTIE 7 DE L'AUTOROUTECENTRE L'ANGELIER
7373 L'ANGELIER
ST-LEONARD -
TEL. 254-6402

TRAITER VOTRE CUIR CHEVELU

ET VOS CHEVEUX...

OUI, DES CURES MIRACULEUSES...NON

...cependant le succès des méthodes EST DU À LEUR SÉRIEUX ET LEUR EFFICACITÉ. En quoi consistent ces méthodes personnalisées.

Tout d'abord par un traitement approprié, éliminer les désordres locaux du cuir chevelu, amener ce dernier en un état hygiénique parfait. Puis l'application sur le cuir chevelu régénéré de formules appropriées. Fruits de recherches des meilleurs chimistes et laboratoires de Montréal. Nul n'ignore que les démangeaisons, pellicules, cheveux très secs, gras ou cassants, les chutes abondantes, alternant avec des périodes de remise en santé sont souvent des manifestations D'AUTODÉFENSE DU SYSTÈME CAPILLAIRE, mais toujours des signes certains de calvitie précoce ou en puissance.

Les causes locales, la poussière, la saleté et d'autres matières, secrétées par le cuir chevelu, forment une carapace qui obstrue les follicules, gaine dans laquelle poussent tous les cheveux.

Un terrain propice au développement des bactéries est ainsi formé; le che-

veu tombe plus vite et est remplacé au fur et à mesure par un cheveu plus petit et plus fin, enfin ces cheveux fins tombent aussi à un rythme de plus en plus rapide. POUR NE FORMER QU'UN DUVET QUI A SON TOUR DISPARAIT. Vous êtes incurablement CHAUVES ET LE RESTEZ.

Le Centre Capillaire Pierre est le seul ne sachant pas faire pousser des cheveux où il n'y en a plus et en est désolé.

Les regrets tardifs suite de mauvais conseils reçus par des conseillers en tous genres et spécialistes en rien sont bien souvent la conclusion d'une chevelure amoindrie ou d'une calvitie qui vous HUMILIE et vous... COMPLEXE.

Soyez votre seul juge d'une apparence rajeunie ou vieillissante. Visites au bureau sur rendez-vous seulement. Durée de l'examen 60 minutes.

P.S. Nous avisons notre clientèle de la Province que l'étude capillaire in-



Il n'y a pas de miracle au Centre Capillaire Pierre

tiale se fait exclusivement à notre unique bureau de Montréal. Le Centre Capillaire Pierre n'a pas de délégué parcourant la Province en son nom. Toute représentation utilisant le nom du Centre Capillaire Pierre s'avère frauduleuse.

par **P. A. Pierre**
TRICHOLOGUE

LD35A



Centre Capillaire Pierre

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi ou vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

ÉDIFICE
PLACE
CANADIENNE

suites
de la première
page

WASHINGTON

trois armes, le total des individus touchés par ces nouvelles mesures pourrait atteindre 4,8 millions.

La décision du président Nixon a provoqué les critiques immédiates des milieux politiques et syndicaux.

Le sénateur George McGovern, seul candidat démocrate déclaré pour les prochaines élections présidentielles, a déclaré que cette décision était "révoltante et injustifiée". L'Administration,

a-t-il dit, demande des sacrifices mais elle ignore le principe d'égalité. J'espère que le Congrès rejettera ce genre de favoritisme économique.

Pour sa part le représentant des intérêts de l'AFL-CIO auprès du Congrès estime que la décision présidentielle "inequitable" aura pour conséquence de retirer plus d'un milliard de dollars aux employés fédéraux.

Pour certains observateurs la décision du président Nixon confirme qu'une certaine forme de contrôle des salaires sera appliquée au secteur privé après la fin des trois mois de blocage décidé le 15 août. La prolongation entre trois et sept mois du gel des salaires publics donnerait une indication de la durée de ce contrôle pour le secteur privé.

HEATH ET LYNCH

prendre enfin part aux responsabilités du pouvoir.

En contre-partie, M. Heath ne manquera pas de demander que le gouvernement de Dublin prenne des mesures ef-

ficaces contre l'armée républicaine irlandaise, qui semble fonctionner plus ou moins librement en Eire, bien qu'elle y soit illégale.

Officiellement, M. Heath se refusait à aborder le problème constitutionnel de l'Ulster. En pratique, toutefois, la venue de M. Lynch, dans les circonstances actuelles, constitue la reconnaissance implicite par le gouvernement britannique que l'Irlande a un rôle à jouer dans la crise ulstérienne. Après avoir accepté de recevoir M. Lynch, il sera difficile à M. Heath de ne pas l'entendre.

Les milieux officiels britanniques soulignent qu'il ne faut pas attendre de cette visite des résultats spectaculaires. Toutefois la venue de M. Lynch confirme que les deux gouvernements sont désireux de maintenir de bonnes relations, en dépit de toutes les occasions de discordes fournies par la crise ulstérienne, et de ménager l'avenir.

D'autre part, à Dublin, le chef de l'armée "provisoire" de l'IRA, M. Joe Cahill, qui allait prendre l'avion pour les États-Unis où il participera, en compagnie du député républicain du Stor-

mont, Paddy Kennedy, à une tournée de propagande et de souscription dans les milieux d'origine irlandaise — que l'IRA est engagée dans "une guerre totale", en Irlande du Nord.

Le chef des "provisoires" qui fait l'objet de recherches intensives dans toute l'Irlande du Nord depuis le mois dernier, a exposé l'essentiel du programme de lutte de l'IRA. Ce programme repose sur quatre points:

1- Défense de la communauté catholique "victime des brutalités de l'armée britannique et des extrémistes protestants";

2- Représailles contre "les atrocités de l'armée britannique";

3- Exécution du plus grand nombre possible de soldats britanniques et attentats contre des objectifs militaires;

4- Attentats contre des objectifs économiques.

M. Cahill a ajouté "c'est une guerre totale et nous devons accepter, dès lors, qu'il y ait des victimes civiles bien que nous prenions toutes les précautions possibles pour l'éviter".

ALBERTA

aux conservateurs pour former le nouveau gouvernement.

Le chef conservateur a expliqué que son parti n'était pas certain de la victoire et qu'il n'avait pas préalablement songé à l'éventualité de former un gouvernement.

Fort déçu, M. Harry Strom a clairement laissé planer l'éventualité de sa démission comme chef du Crédit social. Néanmoins, il a pris la décision de remplir son mandat de député jusqu'à la fin.

Les résultats officiels du scrutin de mardi dernier ne seront connus que le jeudi 9 septembre. A ce jour, les résultats officiels donnent aux conservateurs 49 des 75 sièges de l'Assemblée législative, n'en laissant que 25 au Crédit social de M. Strom.

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. Grant Notley, fut l'uni-

que candidat élu de son parti et en sera le seul représentant à l'Assemblée législative. C'est par une faible majorité qu'il a défait M. A. O. Fimre, ancien ministre d'Etat dans le cabinet Strom.

Pour sa part, le chef du Parti libéral, M. Bob Russell, a connu une défaite totale. Ni lui, ni aucun de ses 19 candidats n'ont pu se tailler une place au sein de l'Assemblée législative.

A la dissolution de la Chambre, les libéraux détenaient 54 sièges, les conservateurs 10 et un siège demeurait vacant. Par suite d'une redistribution de la carte électorale, le nombre de sièges est passé à 75.

Dans la débâcle créditiste, huit ministres ont été défaits, 17 seulement des 37 anciens députés ont été réélus et à peine huit des 38 nouveaux candidats ont remporté la victoire.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 12 août 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TIRE PROFESSIONNELS ILLUSTRATIVE PHOTOGRAPHY INC., a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 26 août 1971 sous le numéro 2272738.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 août 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DOMINION CHILDREN'S WEAR INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 août 1971, sous le numéro 2294515. Ce 25ème jour d'août 1971, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No. 95-812-348-71

UNITED BISCUIT (CANADA) LTD., corps politique d'entente constitué ayant une place d'affaires en la Ville de Montréal-Nord, district de Montréal.

Par ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse LOCO TRANSPORT INC. est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 25ème jour d'août 1971

Marius D'Amours, P.C.S.M.
Mes Tansey, DeGrandpré & Ass.,
380 rue St-Jacques
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 95-812-348-71

GISELINE MARTEL, épouse séparée de biens de Yves Martel, résidant en la cité et district de Montréal.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur GEORGE DUMAILLÉ est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 25ème jour d'août 1971

Marius D'Amours, P.C.S.M.
Mes Gamarrell, Fester & Ass.,
800 Place Victoria S. 2204
Montréal 1, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-71-10290
pour 10h30 a.m.
heures de Montréal
le mardi 21 septembre 1971

CONSTRUCTION DU RACCORDEMENT DE LA LIGNE DE TRANSPORT D'ACIER A 120 KV
CHELSEA - VAL-TREUREAU
AU POSTE GLENWOOD
(COMTE DE GATINEAU)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DEUX MILLE DOLLARS (\$2.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 26 août 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No. 95-812-348-71

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité et district de Montréal.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur MICHAEL BAKOLIAS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 25ème jour d'août 1971

Marius D'Amours, P.C.S.M.
Mes Laprade & Reinhardt,
500 Place d'Armes
Montréal 128, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No. 95-812-348-71

FEMIRIA PERINI, secrétaire, résidant en la cité et district de Montréal.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur OTTAVIO VILARDI est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 25ème jour d'août 1971

Marius D'Amours, P.C.S.M.
Me Manuel Feldman,
19 St-James ouest, S. 906
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No. 95-812-348-71

BERNARD BESNER, résidant en la Ville de Westmount, district de Montréal, en sa qualité de fiduciaire.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur RAM MOHAN MEHRA est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 25ème jour d'août 1971

Marius D'Amours, P.C.S.M.
Mes Shuster, Marcovitch & Ass.,
1255 Carré Phillips S. 630
Montréal 111, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCH-71-10282
pour 10h30 a.m.
heures de Montréal
le mardi 5 octobre 1971

Aménagement Manicouagan 3 (Comté de Saguenay)
EXCAVATION DANS LE ROC DE LA CENTRALE SOUTERRAINE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DEUX CENT MILLE DOLLARS (\$200.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 23 août 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)
No. 95-812-348-71

MONIQUE LAURETTE COTE, ménagère, domiciliée et résidant au 2352, rue Quesson, à Montréal, district de Montréal, province de Québec.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur LEON MARTIN, mécanicien, résidant et domicilié au Nouveau-Brunswick, à une adresse inconnue.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 21 août 1971

(S) Jacques Perron
Registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)
No. 95-812-348-71

DAME DENISE BARRE, dit Leblanc, ménagère, épouse commune en biens de REAL GIRARD résidant à 248 rue Fallum, Montréal.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur REAL GIRARD est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 21 août 1971

(S) Marius D'Amours
Protonotaire adjoint C.S.M.
MARTINEAU, WALKER, ALLISON & ASS.
Procureurs de la requérante
2400 Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)
No. 95-812-348-71

DAME THERÈSE BARRETTE, ménagère, de la ville et du district de Montréal, résidant et domiciliée à 12215 rue Parent.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur RENE GAUTHIER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 21 août 1971

JACQUES PERRON
Registraire

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AAC-71-10312
pour 10h30 a.m.
heures de Montréal
mardi le 28 septembre 1971

Divers endroits de la Province de Québec

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS (\$10.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 24 août 1971

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 août 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CHAUFFAGE AIR PUR INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Laval le 25e jour d'août 1971, sous le numéro 20021. Ce 30e jour d'août 1971, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No. 95-812-348-71

BERNARD BESNER, manufacturier, résidant en la Ville de Westmount District de Montréal.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur RAM MOHAN MEHRA est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 21ème jour d'août 1971

Marius D'Amours, P.C.S.M.
Mes Shuster, Marcovitch & Ass.,
1255 Carré Phillips S. 603
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No. 95-812-348-71

LAURETTE B. GUILLAUME, surveillante pour une ligne aérienne, fille majeure et usant de ses droits de la Ville et du District de Montréal et résidant au 9045 avenue MacDonald.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ELIZABETH A. KING, fille majeure et usant de ses droits, autrui de la Ville de Montréal et du District de Montréal et résidant au 3300 rue de Saboury, app. 304, et maintenant de lieux inconnus.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ELIZABETH A. KING a l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 21 août 1971

Claude Dufour
Greffier-Adjoint

Mes Schwaberg, Golt et associés,
Suite 804,
Edifice Dominion Square,
1400 rue St-Catherine,
Montréal 119, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)
No. 95-812-348-71

DAME ZALEMA MOHAMMED ALI

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur RAHAMATH ALI est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 24 août 1971

Registraire

M. Barbeau
Directeur régional du Québec
Administration canadienne
des transports aériens

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AAC-71-10312
pour 10h30 a.m.
heures de Montréal
mardi le 28 septembre 1971

Divers endroits de la Province de Québec

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS (\$10.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 24 août 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No. 95-812-348-71

GUY DALTON, résidant et domicilié en la Ville de Pierrefonds, District de Montréal.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur WILLIAM G. JONES, résidant et domicilié au 1801 Rue Boisée, Pierrefonds, District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur RAM MOHAN MEHRA est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 21 août 1971

Marius D'Amours, P.C.S.M.
Mes Robitaille, Danseur & Ass.,
500 Place d'Armes, suite 1800,
Montréal 126, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No. 95-812-348-71

LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, corps légalement constitué en vertu du chapitre 144 des Statuts Révisés de 1964, ayant son siège social au numéro 2575 boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec.

Par ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ELIZABETH A. KING a l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 16 août 1971

LE GREFFIER
Wilfrid Lefebvre

Me Guy Rouleau,
110 Place Ville-Marie, suite 220,
Montréal 351, Qué.
Avocat de la demanderesse

CANADA
MINISTRE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Sept-Îles, Québec: CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'ACCÈS EN GRAVIER DE 700 x 16'; INSTALLATION DE CABLES SOUTERRAINS SUR UNE DISTANCE DE 3000'; CONSTRUCTION DE DEUX (2) BASES DE BETON ET INSTALLATION D'UN BATIMENT PREFABRIQUE, (POURRI PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS), SE RAPPORTANT À L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME VHF-FD, À L'AÉROPORT DE SEPT-ÎLES, SEPT-

informations

internationales

Berne reconnaît le Nord-Vietnam

BERNE (AFP) — Le Conseil fédéral (gouvernement helvétique) a décidé hier, au cours de sa séance hebdomadaire, de reconnaître le Nord-Vietnam.

«Les rapports de la Suisse avec la République démocratique du Vietnam, au cours des dernières années, déclare un communiqué publié par le département politique fédéral (ministère des affaires étrangères), ont été sporadiques et se sont limités à des visites à Hanoi de l'ambassadeur de Suisse à Pékin, et à Berne du délégué général de la République démocratique du Vietnam à Paris.»

«Prenant en considération l'évolution politique sur le plan international, le Conseil fédéral a décidé de reconnaître la République démocratique du Vietnam et d'officialiser ainsi les relations existantes. La forme que revêtiront ces relations devra faire l'objet de négociations», ajoute le communiqué.

A la suite de ce geste de Berne, la République démocratique du Vietnam entretient des relations diplomatiques ou consulaires avec 33 Etats.

Parmi ces Etats, on note la Chine populaire, l'Union soviétique, tous les pays communistes, Cuba, la RAU, l'Algérie, la Syrie, les deux Yémen, ainsi que la Guinée, le Mali et la Tanzanie.

De plus, le Nord-Vietnam possède deux consulats généraux, l'un en Inde, l'autre en Birmanie ainsi qu'une délégation générale en France.

Pendant les deux dernières années, le Nord-Vietnam a été reconnu par la Suède (janvier 1969), le Sénégal (décembre 1969), la Somalie (juin 1970) et Ceylan (juillet 1970). Cependant, le Cambodge a rompu ses relations diplomatiques avec Hanoi en mai 1970.

La décision du gouvernement helvétique marque l'achèvement d'une politique entreprise depuis plusieurs années.

Dès le début du conflit vietnamien, la Suisse avait recherché les moyens d'assurer sa tâche humanitaire et médiatrice traditionnelle, corollaire de sa politique de neutralité. Mais les autorités suisses avaient rapidement pris conscience que cela n'était guère possible en l'absence de toute relation officielle entre Berne et Hanoi.

C'est pourquoi le département politique s'était attaché à établir des contacts. En 1966, l'ambassadeur suisse à Pékin, M. Hans Keller, s'était rendu à

Hanoi où il devait retourner en 1968. Son successeur, M. Oscar Rossetti, avec le titre de «représentant du département politique fédéral auprès du ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Vietnam» s'était également rendu à Hanoi en 1969. De son côté, M. Mai Van Bo, délégué général du Nord-Vietnam à Paris, était venu à Berne en 1968 où il s'était entretenu avec M. Willy Spuehler, alors chargé des affaires étrangères et avec des hauts fonctionnaires. En outre, des contacts étaient maintenus à Pékin et à Paris.

A l'époque, cependant, ces contacts n'avaient pas conduit à une reconnaissance officielle. Berne redoutait qu'un tel geste ne soit interprété comme une prise de position dans le conflit indochinois.

Aux yeux des autorités helvétiques, la

Selon James Reston

Pékin ne cherche pas de compromis avec les EU

NEW YORK (AFP) — M. James Reston, célèbre chroniqueur du «New York Times» qui vient d'effectuer un long séjour à Pékin, a déclaré mardi au cours d'une interview télévisée que le président Richard Nixon «se fera carrément mettre les points sur les i», au cours de sa réunion au sommet avec M. Chou En-lai à Pékin lors de son prochain voyage en Chine.

M. Reston a exprimé ses opinions à partir de Tokyo où il s'est arrêté sur le chemin de retour aux Etats-Unis. Il était interviewé par satellite par M. Eric Sevareid, commentateur connu de la chaîne de télévision CBS.

Les Chinois, a ajouté l'influent journaliste américain, ne cherchent pas à se faire des amis. «Ils ont été humiliés et ils ne se gênent pas pour vous dire que la visite du président Nixon à Pékin, c'est très joli mais qu'il vient néanmoins pour chercher un compromis. Nous ne cherchons pas de compromis. Nous voulons que vous redressiez les erreurs pas-

sées de l'Occident. Vous avez humilié et démembré notre pays. Vous avez des troupes partout, sur nos propres frontières, et des bombardiers qui peuvent frapper toutes les villes de la Chine. Nous voulons tout simplement que vous fiez le camp».

M. Reston a déclaré être sous l'impression que la Chine s'inquiète d'être isolée et craint «le million de troupes soviétiques massées sur ses frontières». Il pense que les dirigeants chinois ont décidé que ce ne serait pas une mauvaise idée «d'améliorer les relations avec Washington et de ne pas se disputer avec tout le monde en même temps».

Les Chinois, a ajouté M. Reston, sont «très sceptiques» quant à la politique américaine au sujet de Formose et «furieux» en ce qui concerne la décision du président Nixon de faire admettre la Chine populaire à l'ONU tout en conservant un siège pour la Chine nationaliste.

«Ils pensent, je crois avec juste raison, que nous voulons que Formose reste à l'ONU et qu'en leur disant des choses aimables et en envoyant le président Nixon à Pékin que d'ici un an environ ils nous laisseront envoyer un diplomate... ou une mission commerciale. Franchement, je ne pense pas que c'est aussi simple que ça. Je crois que les dirigeants chinois sont des gens très pressés et que l'on peut profiter de la brèche. Le président a vu cette brèche mais je ne crois pas qu'il aura l'audace d'en profiter pour s'assurer l'appui de la Chine».

Les relations Inde-Chine

CALCUTTA (AFP) — Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, a déclaré hier à Calcutta que son gouvernement avait pris «des mesures concrètes» pour améliorer ses relations avec la République populaire de Chine.

Mme Gandhi qui s'adressait aux journalistes après une tournée de trois jours dans l'Etat du Bengale où elle a visité des camps de réfugiés et les zones touchées par les récentes inondations, n'a cependant donné aucune précision sur ces «mesures concrètes».

Mme Gandhi s'est bornée à indiquer qu'elle attendait toujours une réponse au message qu'elle a récemment adressé au premier ministre chinois, M. Chou En-lai, au sujet de la situation au Bengale Oriental. Elle a également indiqué qu'il n'était pas encore dans l'intention de son gouvernement d'établir des relations diplomatiques avec la Chine au niveau des ambassadeurs.

Le premier ministre a, d'autre part, démenti qu'en permettant au Bengale Oriental d'ouvrir une mission à la Nouvelle-Delhi, l'Inde reconnaissait virtuellement le «Bangla Desh». Répondant enfin à une question concernant le procès de Sheikh Mujibur Rahman, Mme Gandhi a déclaré que la poursuite de ce procès par le gouvernement pakistanais provoquerait une aggravation de la situation au Bengale Oriental.

Les relations Inde-Chine

En Syrie, 5.000 bureaux de vote ont été ouverts dans les villes et à la frontière syro-libanaise pour les deux millions et demi d'électeurs syriens résidant en Syrie ou au Liban.

Les électeurs ont commencé à affluer en fin de matinée. Aucune indication sur l'importance de la participation électorale n'était cependant disponible hier après-midi. Les premières observations permettent de penser qu'une très large majorité de «oui» se dégagera de la consultation.

Le général Hafez el-Assad, président de la République, MM. Mahmoud Youb, vice-président, et Abdel Rahman Khleifaoui, président du conseil, ont voté «oui» devant les caméras de la télévision syrienne.

En Libye enfin, un million d'électeurs se sont rendus aux urnes. Le vote s'est déroulé sans incidents à Tripoli où l'on a noté très peu d'abstentions. Les observateurs de la capitale libyenne s'attendent que la constitution de la nouvelle fédération sera adoptée.

Des manifestations de liesse avaient déjà éclaté hier dans les rues de Tripoli, mais les principales manifestations populaires sont attendues pour aujourd'hui, après la proclamation officielle des résultats du scrutin.

À 80 ans

Hoffman quitte le PNUD

NATIONA UNIES (AFP) — Le secrétaire général des Nations unies, U. Thant, a annoncé hier qu'il avait accepté «à regret» la démission de M. Paul Hoffman, administrateur du programme des Nations unies pour le développement. M. Hoffman, qui est âgé de 80 ans, a dirigé les services d'assistance économique de l'ONU depuis douze ans et avait été le premier administrateur du plan Marshall en Europe en 1949.

Le communiqué publié par M. Thant souligne que durant la carrière de M. Hoffman aux Nations unies «l'assistance au développement par l'intermédiaire des Nations unies a connu une remarquable expansion».

Elle représentait 66,6 millions de dollars en 1959 et 534,9 millions de dollars en 1971.

La contribution apportée par M. Hoffman à cet essor a été «unique» déclare en outre le secrétaire général, et les «services qu'il a rendus au développement économique et social multilatéral ont été au dessus de tout éloge».

«ses efforts ont aidé à amé-

liorer les conditions de vie de centaines de millions de personnes à travers le monde et ont renforcé la cause de la coopération internationale.



ÉDUCATION PERMANENTE

COLLÈGE LIONEL-GROULX

Sainte-Thérèse-de-Blainville

Cours du soir conduisant au Diplôme d'Études Collégiales au brevet A et cours de perfectionnement:

Langues: Français, Anglais, Allemand, Espagnol.
Mathématiques: Recyclage 11e et 12e années, maths 111, Philosophie, Psychologie, Politique, Arts plastiques, Musique Mathématiques modernes.

COURS PROFESSIONNELS:
Comptabilité-Administration, Informatique, Électrotechnique, Bibliothèque, Chimie-Biologie, Lecture de plans, Dessin industriel.

Prospectus envoyés sur demande

Renseignements: 430-3121

Les contre-coups de la crise du dollar

15 devises de pays non socialistes sont réévaluées par rapport au rouble

MOSCOU (AFP) — L'URSS a remis hier de l'ordre dans ses écritures monétaires, en traduisant, dans les cours de change qu'elle pratiquera en septembre, les changements intervenus ces dernières semaines, avec la crise du dollar, dans les cours d'un certain nombre de devises de pays non-socialistes.

Les devises de quinze pays sont légèrement réévaluées par rapport au rouble, ce qui peut être considéré comme une légère dévaluation du double par rapport à ces devises. Le caractère saisonnier du réajustement auquel procède chaque mois la banque d'Etat de l'URSS, et le peu d'amplitude des hausses enregistrées, ôtent cependant à ces mesures, de l'avis des spécialistes, tout effet important.

Ni le dollar américain, ni le franc français ne voient leurs cours modifiés. Dans ce maintien à sa parité du dollar, qui malgré la crise monétaire actuelle, reste pour l'URSS la monnaie de référence pour la plus grande partie de ses échanges extérieurs, on voit ici un souci, de la part des économistes soviétiques, de pratiquer une politique de vérité, et également d'attente, tout en s'alignant sur les modifications intervenues dans le cours d'un certain nombre de devises.

L'échec d'un projet de fédération

Qatar proclame son indépendance

QATAR (AFP) — L'émirat de Qatar a proclamé hier son indépendance. Ce geste consacre l'échec du projet de «grande fédération» du golfe Arabique (Persique) que les Britanniques désiraient constituer avant de quitter cette région, à la fin de 1971. L'indépendance de Bahrein, le 15 août, avait mis fin aux espoirs d'une fédération à neuf qui aurait compris, outre Bahrein et Qatar, les sept émirats de la Côte des Pirates. L'annonce faite hier à Qatar réduit la fédération aux six émirats de la Côte des Pirates (Ras El Khaima n'en fait pas partie).

Commencées il y a près de trois ans, toutes les tentatives d'unir les émirats

réévaluées ou flottantes. Parmi les 15 monnaies réévaluées on constate une réévaluation substantielle du Deutsch mark pour lequel la banque soviétique donne à l'heure actuelle

26,63 roubles pour 100 DM contre 25,32 pour cent florins, du franc suisse (22,73 roubles contre 22,02 pour 100 francs suisses et de la livre sterling (2,20 roubles contre 2,17 pour une livre).

Arrêt des essais atomiques français dans le Pacifique

PARIS (AFP) — Le gouvernement français a annoncé officiellement hier l'arrêt, avant la date prévue, de la campagne 1971 d'essais nucléaires dans le Pacifique. «La campagne a cessé parce que ses objectifs ont été atteints», a déclaré M. Léo Hamon, porte-parole du gouvernement, à l'issue du conseil des ministres.

Les essais nucléaires français sur l'atoll de Mururoa avaient été à l'origine d'une violente campagne au Pérou qui avait menacé de rompre ses relations diplomatiques avec la France si la campagne n'était pas interrompue. M. Léo Hamon s'est refusé à in-

diquer si une nouvelle campagne de tir est prévue. «La France continuera son effort de défense et organisera ses expériences et ses réalisations en fonction de cet effort», s'est-il borné à déclarer.

M. Hamon a, d'autre part, indiqué que le problème de la réunion d'une conférence sur la sécurité et la coopération européenne avait été évoqué au cours du conseil des ministres. Le gouvernement français, a-t-il précisé, a «relevé avec intérêt» un communiqué du gouvernement finlandais déclarant que la négociation de Berlin «a ouvert la porte» à une telle conférence.

Les résultats aujourd'hui

Le référendum sur la FRA s'est déroulé dans le calme

Le référendum sur la constitution de la Fédération des républiques arabes s'est déroulé hier dans le calme dans les trois pays membres de la future fédération (Syrie, Libye, Égypte). Ses résultats seront proclamés à midi, aujourd'hui, dans les trois pays. Partout, l'on s'attend à une réponse favorable des électeurs.

En Égypte, les premiers résultats du scrutin parvenus au ministère de l'intérieur font état d'une participation active des électeurs, annonce la radio du Caire. La radio ajoute que les opérations de vote se sont déroulées «d'une manière satisfaisante et dans une atmosphère de calme et de sécurité» et que toutes les unités des forces armées ont pris part au vote.

M. Mamdouh Salem, ministre égyptien de l'intérieur, a fait une tournée dans les bureaux de vote de la capitale pour s'assurer du bon déroulement du scrutin. M. Salem a déclaré, indique d'autre part la radio du Caire, que «les mesures nécessaires seront bientôt prises pour faciliter la libre circulation des citoyens entre les trois Etats de la fédération».

De son côté, M. Hussein el-Chafei, vice-président de la RAU, a déclaré que «la constitution donnera naissance, quand toutes ses dispositions se transforment

ront en réalité concrète, à un Etat vivant et fort».

En Syrie, 5.000 bureaux de vote ont été ouverts dans les villes et à la frontière syro-libanaise pour les deux millions et demi d'électeurs syriens résidant en Syrie ou au Liban.

Les électeurs ont commencé à affluer en fin de matinée. Aucune indication sur l'importance de la participation électorale n'était cependant disponible hier après-midi. Les premières observations permettent de penser qu'une très large majorité de «oui» se dégagera de la consultation.

Le général Hafez el-Assad, président de la République, MM. Mahmoud Youb, vice-président, et Abdel Rahman Khleifaoui, président du conseil, ont voté «oui» devant les caméras de la télévision syrienne.

En Libye enfin, un million d'électeurs se sont rendus aux urnes. Le vote s'est déroulé sans incidents à Tripoli où l'on a noté très peu d'abstentions. Les observateurs de la capitale libyenne s'attendent que la constitution de la nouvelle fédération sera adoptée.

Des manifestations de liesse avaient déjà éclaté hier dans les rues de Tripoli, mais les principales manifestations populaires sont attendues pour aujourd'hui, après la proclamation officielle des résultats du scrutin.



UNIVERSITÉ D'OTTAWA

UNIVERSITY OF OTTAWA

1971-1972

INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS À TEMPS COMPLET

Les étudiants à temps complet qui ont reçu la formule d'inscription que nous leur avons postée s'inscrivent EN PERSONNE, à la date qui leur concerne (voir le calendrier ci-dessous) et à l'heure indiquée par leur carte de rendez-vous. L'inscription a lieu à l'édifice de l'Administration, 550, rue Cumberland.

le MERCREDI 8 septembre (de 8 heures 15 à 18 heures)

Administration hospitalière
Common Law - années 1, 2, 3
Droit civil - années 1, 2, 3, 4
Éducation physique et Récréation - années 1, 2, 3, 4
Médecine - années 1, 2, 3
Sciences et Génie - années 1, 2, 3, 4

le LUNDI 13 septembre (de 8 heures 15 à 18 heures)

Année pré-universitaire: Arts, Sciences et Génie
Première année (cours de baccalauréat):
Arts, Diététique, Sciences domestiques, Musique, Pré-médecine (Arts), Sciences commerciales, Sciences et Génie, Sciences infirmières, Sciences sociales

le MARDI 14 septembre (de 8 heures 15 à 18 heures)

Deuxième, troisième et quatrième années (cours de baccalauréat):
Arts, Diététique, Sciences domestiques, Musique, Philosophie, Pré-médecine (Arts), Sciences et Génie (deuxième année seulement), Sciences sociales

le MERCREDI 15 septembre (de 8 heures 15 à 18 heures)

Bibliothéconomie (B.Sc.B.), Formation professionnelle des enseignants: Sciences de la gestion (années 2, 3, 4 et cours de certificat), Sciences infirmières (années 2, 3, 4)

le LUNDI 20 septembre (de 8 heures 15 à 18 heures)

Études supérieures - toutes les facultés et écoles, sauf l'Administration hospitalière et le Droit civil.

L'étudiant à temps complet qui ne s'inscrit pas à la date prescrite est tenu de s'inscrire en personne le 5 octobre 1971 et de verser le droit d'inscription tardive. L'étudiant inscrit à temps complet en 1970-71 et le candidat admis à titre d'étudiant à temps complet pour l'année 1971-1972 qui n'ont pas encore reçu leur formule d'inscription et leur carte de rendez-vous sont priés de se les procurer au plus tard le 7 septembre 1971.

LE REGISTRAIRE

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF SCIENCE DE LA RELIGION

ANNÉE SCOLAIRE 1971-72

COURS OFFERTS:

1er semestre (automne 71)

(370-967-69) La Bible et l'homme d'aujourd'hui
(370-924-69) Politique et religion dans l'histoire du Québec
(370-204-69) Les grandes religions de l'homme moderne I
(370-917-69) Psychologie et religion I
(370-979-69) L'athéisme d'hier et d'aujourd'hui
(370-977-70) Mysticisme et religion
(370-963-70) Cinéma et expérience religieuse vécue

ADMISSIBLES:

HORAIRE:

Les étudiants à temps partiel ainsi que les adultes

1er semestre: 7 septembre au 23 décembre 1971

2e semestre: 18 janvier au 12 mai 1972

19.00 à 22.00 heures le mardi soir

HEURE:

NIVEAU:

Collégial (crédits reconnus sur demande)

LIEU:

Pavillon Lalemant du Collège Jean-de-Brébeuf

5625, avenue Decelles

RENSEIGNEMENTS: Veuillez vous adresser au:

BUREAU DES ADMISSIONS

(cours collégial) - Science de la Religion

3200, chemin Sainte-Catherine

Montréal 250 (Québec)

Tél.: 342-1320 poste 255

COURS DE FORMATION SOCIALE



collège marie-victorin

7000, rue Marie-Victorin
Montréal, 462

SERVICE D'ENSEIGNEMENT PROGRAMMÉ

(éducation permanente)

LE COLLÈGE CHEZ SOI

- Cours de niveau collégial reconnus par le Ministère de l'Éducation.
- Minimum de déplacement.
- Rythme personnel.
- Travail de groupe avec animateur.

MODE D'ENSEIGNEMENT

Tous les cours s'inscrivent dans un programme menant au Diplôme d'études collégiales.
— 50 heures d'étude personnelle à domicile.
— 30 heures de session d'étude intensive, dans votre région:
— trois sessions d'une durée moyenne d'une journée.
— travail occasionnel en équipes avec animateur.
— travaux et examen de synthèse obligatoires.

COURS OFFERTS

- | | | | |
|------------|---------------------------------|------------|-----------------------------------|
| 380-960-69 | Initiation à la sociologie | 380-962-69 | Introduction à la société |
| 380-970-69 | Sociologie de la famille | 320-102-68 | Géographie humaine |
| 320-104-68 | Espace et activité économique | 380-930-69 | Initiation à la vie économique |
| 350-901-69 | Le développement de la personne | 380-903-69 | Psychologie sociale |
| 389-101-70 | Communications | 370-975-70 | Le Dieu de la foi en Jésus-Christ |
| 370-985-70 | L'Eglise dans le monde | 370-961-70 | Théologie des réalités terrestres |
| 388-906-70 | Information légale | | |

CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau de scolarité: 11e année ou l'équivalent.
Statut d'adulte reconnu: a) être sur le marché du travail depuis trois ans.
b) avoir un emploi stable avec implication en milieu social.

INSCRIPTION AVANT LE 15 SEPTEMBRE 1971

Service d'enseignement programmé,
Collège Marie-Victorin,
7000, rue Marie-Victorin, Tél.: 322-3903
Montréal, 462

COURS DE FORMATION SOCIALE

arts

Disques

Les "super-vedettes" que la publicité présente comme un produit alimentaire

par Jacques Thériault

Une mauvaise exécution d'une oeuvre peut nuire autant à un compositeur qu'à l'interprète. Il arrive même qu'une maison d'édition discographique entache sa réputation pour avoir manqué de perspicacité ou de fermeté. De nombreux exemples pourraient être cités de ces musiciens aussi réputés que Daniel Barenboim, Richard Bonynge, Otto Klemperer, Leonard Bernstein et Yehudi Menuhin ont fait preuve d'un véritable laisser-aller. Comme si la quantité était synonyme de qualité, comme si on n'attendait pas avec plus d'euphorie un microsilicon de Michelangelo qu'une vingtaine version d'une célèbre symphonie sous la direction de Karajan.

Face à une telle attitude, on est parfois porté à dire: "Ca les regarde: ils savent ce qu'ils ont à faire". Mais, c'est qu'il leur est parfois difficile d'agir autrement, ou bien parce qu'ils ont signé un contrat stipulant la nécessité d'enregistrer un nombre déterminé de disques par année, ou bien parce qu'un gérant trop ambitieux laisse croire à son "jeune poulain" qu'il est capable de relever le défi. La quantité considérable de microsilicons inutiles, publiés durant l'année Beethoven, pourrait bien représenter la somme de toutes ces illusions.

Toujours est-il qu'on vend maintenant un disque de la même façon qu'une boîte de céréales. Le nom d'un interprète devient rapidement une marque de commerce, le discophile non-averti à l'impression qu'il fait une bonne affaire, et le marchand de musique continue, bien sûr, à inventer les gags les plus insensés pour vendre sa marchandise. A titre d'exemple, je citerais la publication récente (chez Rca Victor) d'un album de quatre disques contenant les "world-

wide gold award hits" d'Elvis Presley: à l'intérieur du coffret, on trouve une petite enveloppe dans laquelle on a inséré un morceau de tissu provenant, semble-t-il, d'un vêtement du célèbre chanteur! La bêtise n'est pas aussi grande lorsqu'il s'agit de la musique dite "sérieuse", mais les photos ridicules qu'on a réalisées pour des disques de Karajan ou Zubin Mehta nous indiquent que la voie est déjà toute tracée.

Que le marché du disque soit sur le point d'être saturé, cela ne fait aucun doute. Mais, il ne faudrait pas pour autant se méfier de tous les enregistrements des "super-vedettes" de la musique. La toute récente version de la "Symphonie no. 1" de Tchaikovsky (Columbia: M-30482), avec Bernstein au pupitre de la Philharmonie de New York, est sans contredit l'une des réalisations les plus étonnantes du chef. Et, il en est de même avec le dernier disque de Mehta (London: CS 6680) qui dirige la "Symphonie no. 3 en do mineur" (avec orgue) de Saint-Saëns, avec un fougue qui pourrait rappeler celle de Charles Munch.

En somme, le mélomane est tenu de demeurer constamment sur ses gardes, s'il ne veut pas dilapider inutilement son argent. A défaut de pouvoir "éprouver" quotidiennement les journaux et les revues musicales, pour être au courant des parutions récentes, il peut toujours emprunter des disques à des émissions radiophoniques qui diffusent la musique des grands compositeurs d'hier et d'aujourd'hui. C'est encore la meilleure solution, la façon la moins coûteuse d'affiner ses goûts et son oreille.

Mais, il se peut que vous reveniez de vacances et que vous pensiez à enrichir vo-

tre discothèque de quelques microsilicons. Si c'est le cas, la liste dressée ci-dessous pourrait vous aider à mieux choisir, selon vos préférences et votre bourse.

● **Lieder et danses de l'Allemagne** (Archiv Produktion: 2533 066): vingt-deux pièces breves écrites entre 1640 et 1560, et comprenant, entre autres, des oeuvres de Senfl, Stölzer, Kinck, Isaac, Hofhaimer et Kotter. Pour ceux qui aiment le rare et l'inédit.

● **"Le clavecin"**: quatre superbes programmes, dont deux sont signés Igor Kipnis. Le premier est dédié à Bach (Columbia: M 30231); le second réunit des pages de compositeurs autrichiens (ou issues du terroir autrichien) qui sont jouées au clavecin ou au clavecin (Odyssey: Y 30289). Les autres programmes ne manquent pas non plus d'attrait: Ralph Kirkpatrick interprète neuf sonates de Domenico Scarlatti (Archiv Produktion: 2533 072), et Laurence Boulay s'attache à des pièces de Louis et François Couperin (Erato: STU 70640).

● **Che Mozart**: au pupitre de la Philharmonie de Berlin, l'éminent mozartien qu'est Karl Böhm (on se rappellera que son intégrale des symphonies a fait bouillir de rage) dirige la "Sérénade no. 9 en ré majeur K. 320" et la "Sérénade no. 6 en ré majeur K. 239" dite "Serenata notturna". Ces pages musicales délicieuses devraient figurer dans toute discothèque. Sur Deutsche Grammophon: 2530 082.

● **Che Schubert**: on n'oublie pas facilement une interprétation d'une oeuvre pour piano de Schubert par Wilhelm Kempff. Ceux qui le connaissent — et ils sont nombreux — ne voudront pas manquer son

dernier disque: on y trouve les "Trois pièces pour piano D. 946", "Pièce pour piano en la majeur D. 604", "Allegretto en ut mineur D. 900" et "Treize variations sur un thème d'Anselm Hüttenbrenner en la mineur D. 576". Un programme rare et invitant. Sur DGG: 2530 090.

● **Rééditions historiques**: la maison Heliodor présente deux enregistrements où Richard Strauss dirige des oeuvres (ou des morceaux musicaux) tirés d'opéras de Mozart, Gluck, Weber, Peter Cornelius et Wagner (2548 736), puis quatre de ses oeuvres enregistrées entre 1931 et 1941: "Till Eulenspiegel op. 28", la danse de "Salomé", "Festmusik op. 84" et une valse de l'acte 3 du "Chevalier à la rose" (2548 722). On voudra aussi se procurer un microsilicon que Toscanini a enregistré entre 1937 et 1939, au pupitre de l'Orchestre Symphonique de la BBC: le rassemblement des ouvertures signées Mozart, Weber, Beethoven, Rossini et Brahms (Sraphim: 60 150). Ces disques sont évidemment présentés en version mono.

● **Musique contemporaine**: une première édition phonographique de "Quatorze stations" pour percussion et six instruments (violon, alto, violoncelle, clavecin, trombone et guitare électrique préparée) de Marius Constant qui figure en compagnie d'une version de "Zyklus" pour un percussionniste de Stockhausen (Erato: STU 70603). Le percussionniste Sylvio Gualda fait un excellent travail, et la prise de son est particulièrement détaillée. Rappelons que la première version discographique de "Zyklus" a été enregistrée par Christoph Caskel (Time: S-8001), un musicien fidèle du composi-

spectacles

● **Opéra**: soulignons la parution d'extraits des opéras "Medea" de Cherubini, avec Gwyneth Jones, Pilar Lorenz, Bruno Prevedi, etc (London: OS 26184), de "La Wally" de Catalani, avec Tebaldi, Del Monaco, Cappuccelli, etc (London: OS 26202), puis des "Troyens" de Berlioz que Philips lançait dernièrement, en version intégrale, avec grand fracas (6500 161). Les interprètes principaux sont John Vickers, Josephine Veasey et Berit Lindholm; l'Anglais Colin Davis dirige les chœurs et l'orchestre du Royal Opera House de Covent Garden.

ERRATUM: L'article sur le congrès des philosophes, publié hier, a été amputé de quelques phrases que nous reproduisons ici: "Evidemment, pour ceux qui voudraient tout capter, ou qui ne découvrent pas chez d'autres un langage philosophique semblable au leur, il peut en résulter ennuï et frustration. C'est ce que me confiait un participant. Pourtant, la tour de Babel permet aux penseurs de se réunir en petits groupes (le plus souvent autour d'une vedette), d'échanger des propos, de discuter."

28 matinées à l'OSM

L'Orchestre symphonique de Montréal présentera cette année vingt-huit (28) "matinées": ce qui représente une augmentation de quatre (4) concerts par rapport à l'an dernier. Les "matinées" comprendront deux séries de concerts préparés spécialement pour les étudiants des cours élémentaire et secondaire, qui seront présentés à la Salle Wilfrid-Pelletier.

Cette année, l'Orchestre symphonique de Montréal a confié la direction des "matinées" au célèbre flûtiste Mario Duchesne qui d'ailleurs sera également au pupitre de toutes les "matinées".

Les oeuvres au programme sont choisies parmi celles inscrites au programme d'é-

échos

THEATRE: Jean Roberts, directrice du département Théâtre du Centre national des Arts et Jean Herbiot, directeur associé, communiquent les programmations françaises et anglaises du Studio du Centre national des Arts pour la saison 1971-72: du 12 au 30 octobre, en français, "L'illusion comique" de Corneille, dans une mise en scène de Jean Herbiot; du 9 au 27 novembre, en anglais, "The Mandrake" de Machiavelli; du 18 janvier au 5 février, en français, "Aspects du Québec 72"; du 15 février au 4 mars, en anglais, "Colours In The Dark" de James Reaney; du 4 au 22 avril, en français, "Cinq pièces en un acte" des auteurs suivants: Eugène Ionesco, Guy Follsy, Fernando Arrabal, Jean Genet, Bertold Brecht et un opéra de poche de Jean Herbiot et Alfred Thériot; du 2 au 20 mai, en anglais, "Tango de Mrozek".

Ces productions seront réalisées au Centre national des Arts par l'équipe du département Théâtre.

THEATRE ETUDIANT: Le Festival du théâtre étudiant du Québec, qui se déroule cette semaine à Lac-Mégantic permet aux troupes de théâtre amateur d'entrer en contact avec des professionnels compétents et des directeurs d'atelier du FTEQ, et également d'apprécier le travail des autres équipes participantes.

Cette sixième manifestation est sous la présidence d'honneur de M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles.

L'animateur général, M. Jean-Pierre Ronfard, homme de théâtre bien connu, est entouré d'autres animateurs spécialisés dans leurs secteurs respectifs.

dès DEMAIN!
à 7h. 30 et à 9h. 30 TOUS
The Beatles
"Yellow Submarine"
COULEURS
5380 St-Laurent
verdi 277-4145
DERNIER SOIR: "LE CERCLE ROUGE"

fablio le magicien
AU CREPUSCULE
CINE PARC - 691-1310
CHATEAUGUAY
5 MILLES DU PONT MERCIER, ROUTE 4 VERS CHATEAUGUAY

2 GRANDS SUCCÈS!
AU MÊME PROGRAMME! 18 ANS Adultes
Onubaba
VERSION JAPONAISE
SOUSS-TITRES FRANÇAIS
JE SUIS CURIEUSE
SUEDOIS SOUS-TITRES FRANÇAIS (Jaune)
FESTIVAL 1206, E. STE CATHERINE 525-8600

CHARLES BRONSON
de la part des copains!
JAMES MASON
LE VOYOU
Dernière Semaine
IMPERIAL
1430 Bloor 1000 PROX
JOE CALIGULA
JOE CALIGULA
JOE CALIGULA

de retour! **POUR TOUS**
Le meilleur
Claude Lelouch
3e sem. - L'EXPRESS
LE VOYOU
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
EN COULEURS
CE SOIR 7:30 - 9:40
le DAUPHIN
CHAUDRON PRES D'INTERVIEW 721-6600

dès DEMAIN!
PREMIERE FOIS à PRIX RÉDUIT!
L'événement musical de notre époque.
14 ANS
woodstock
\$1.50 en tout temps
un film de michael wadleigh en couleurs
Horaires: en semaine à 8h.30
Samedi et Dimanche et Lundi (fête) 1:30, 5:00, 8:30
AUX DEUX CINÉMAS
Comédie Canadienne 601-3476 1248 BERNARD 217-3733
OUTREMONT
Dernier Soir: COMÉDIE CANADIENNE: ÉTES-VOUS FIANCEE...? OUTREMONT: "TELL THEM WILLIE BOY IS HERE"

television

CBFT 2

10.10	Aujourd'hui à CBFT
10.15	En mouvement
10.30	Robin Fusée
11.00	Mini-fée
11.30	Robin des Bois
12.00	Le monde en liberté
12.30	Le Sam
1.00	Les Cadets de la forêt
1.30	Cinéma
2.30	La route de l'ivoire (aventures britanniques 1964)
2.30	Les trois As
2.30	Réseau-soleil
4.00	Lysse et Oscar
4.30	Le gracieux Maboole
5.00	Bugs Bunny
5.30	Fifi Brind'Arvier
6.00	Un enfant parmi tant d'autres
6.30	Téléjournal
6.45	24 heures
6.55	Nouvelles du sport
7.00	Gros plan: Jean-Paul Mousseau
7.30	Les grands films
8.00	Trois filles à Madrid (drame sentimental - American 1964)
9.00	L'homme et ses inventions
10.00	Musique folle des années 60
10.30	Téléjournal
10.50	Nouvelles du sport
11.00	Propos et confidences de Jean Vitar
11.30	Cent mille chansons
12.00	Cinéma
1.45	Téléjournal

CFTM 10

10.00	Mire-Musique
10.10	Horaires-Bienvenue
10.15	Mini-annonces
10.30	Au P'tit matin
11.00	Robin des Bois
11.30	L'aragipe
12.00	Mina-Montréal
1.00	Ciné-jour
1.30	"Placide et Zoé à New-York" (Aventures Américaines 1950)
2.30	A vous de jouer
3.00	Pour vous médames
4.00	Robin des Bois
4.30	"Rêve"
4.30	Mon ami Flicka
4.30	Les envahisseurs
5.00	Bugs Bunny
5.30	Fifi Brind'Arvier
6.00	Un enfant parmi tant d'autres
6.30	Téléjournal
6.45	24 heures
6.55	Nouvelles du sport
7.00	Gros plan: Jean-Paul Mousseau
7.30	Les grands films
8.00	Trois filles à Madrid (drame sentimental - American 1964)
9.00	L'homme et ses inventions
10.00	Musique folle des années 60
10.30	Téléjournal
10.50	Nouvelles du sport
11.00	Propos et confidences de Jean Vitar
11.30	Cent mille chansons
12.00	Cinéma
1.45	Téléjournal

CBMT 6

9.58	News weather and Community announcements
10.05	Mr. Dress-up
10.30	Freemly Giant
10.45	Che Hecce
11.00	Sesame Street
12.00	Elwood Glover's luncheon date
1.30	55 North Maple
2.00	Double Exposure
2.30	Coronation Street
3.00	30 from Halifax
3.30	Edge of Night
4.00	The Galopng Gourmet
5.00	Abbott and Costello
5.30	Beverly Hillsbillies
6.00	Reach for the top
6.30	Hourglass
7.00	Medicare
7.30	Bless this house
8.00	The Interns
8.30	The Irish Rover
9.30	Monty Python's flying circus
10.00	Five years in the line
10.30	Encounter
11.00	The National
11.22	Night Report
11.45	Ciné-Six
11.50	"Thunder over Israël" (Israël 1966)
1.15	Final report and weather

théâtre

LA BAVASSERIE: "Le roi des mases à bas-pour" de J.C. Germain à 21h. Au St-Malo. horaire à venir.

THEATRE CENTAUR: "How now black murt" 2030. Relâche lundi.

REVUE THEATRE: "Non et Graveyard" horaire irrégulier, à venir.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER Relâche

THEATRE MAISONNEUVE: relâche

THEATRE PORT-ROYAL: relâche

TERRE DES HOMMES

PLACE DES NATIONS: Ensemble musical du jeune Montréal. 20h30.

KIOSQUE INTERNATIONAL: Paolo Noé. 20h.

THEATRE DE LA LAGUNE: Théâtre Polygone (pour enfants). 19h30 et 15h.

THEATRE DU CANADA: Les tournées Jean Dupeppe 20h.

THEATRE D'ETE

THEATRE DES MARGUERITES: "Le grand Zebre" mardi, mercredi, jeudi 21h. Samedi 19h30 et 22h30. Relâche lundi.

THEATRE DE LA MARJOLAINE: "Mascarade V 21h. Dimanche 20h. Relâche lundi.

THEATRE DES PRAIRIES: (Johette). Une Folie de S. Guitry. Relâche lundi et vendredi.

LA PIGGERY: (North-Atley). "Quand on s'occupe de sa femme" 20h30. Relâche lundi, jeudi et vendredi.

STUDIO THEATRE: (St. Jérôme). "Le bel indifférent" et "La demande en mariage". Réservations à 436-1304.

SUN-VALLEY: "Madame Idors 21h. le mardi, mercredi et jeudi. Samedi 20h. et 22h30.

LE FENÊTRE: (Québec). "S.O.S. Homme seul" de J. Vézina 21h. Relâche lundi.

LE GALENDOR (de d'Orléans) jusqu'au 12 sept. "Manon Lastrail" et "Joules-ma d'amour" de J. Barbeau 21h. Relâche lundi. Théâtre pour enfants le dimanche.

THEATRE D'ETE SAINT-DONAT: Centre du Mont-Agrève. "Joules-ma et "Manon Lastrail" de J. Barbeau. Les jeudi, vendredi, samedi et dimanche à 20h30.

cinéma

ALOUETTE: "Peau d'âne" 1.10 - 2.20 - 3.30 - 4.40 - 5.50

ANJOU: "101 dalmatiens" 2.20 - 4.50 - 7.20 - 9.50 et "La belle au bois dormant" 1.00 - 3.30 - 6.00 - 8.30

ARLEQUIN: "Palas des anges érotiques" etc. 2.40 - 4.05 - 5.25 et "Cinq filles dans la nuit chaude" 1.15 - 4.35 - 7.55

ATWATER: "The Anderson tapes" 1.00 - 3.25 - 5.50 - 7.20 - 9.40

ATWATER: Cinéma II: "Lawrence d'Arabie" 8.00

BERBI: "Les aristocrates" 12.00 - 3.15 - 6.30 - 10.10 et "Demain des hommes" 1.20 - 4.15 - 8.15

BUQU: "Les chats bottés" 12.30 - 2.28 - 4.25 - 6.24 - 8.22 - 9.52

BONAVENTURE: "Ann and Eve" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00

CANADIEN: "Pop" 1.25 - 4.55 - 8.25 - 11.55 et "Le livre érotique de la jungle" 12.00 - 3.25 - 6.45 - 10.25

CAPITOLE: "Seven minutes" 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.00 - 9.30

CHAMPLAIN: "Quelle vie de chien" 2.10 - 4.10 - 10.10 et "Les Robinsons des mers du Sud" 12.00 - 3.55 - 7.55

CHATEAU: "Les évadés de la planète des singes" 1.25 - 4.15 - 6.55 - 9.35 et "Cactus FLOWER" 2.30 - 5.50 - 9.25

CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Bob, Carol, Ted et Alice" 12.45 - 4.15 - 7.40 et "Cactus FLOWER" 2.30 - 5.50 - 9.25

CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Mac, Cabot and Mrs. Miller" 1.00 - 3.00 - 5.05 - 7.05 - 9.15

CINEMA DE PARIS: "Je couche avec mon assesseur" 1.25 - 4.15 - 6.55 - 9.35 et "Qui" 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.30

CINEMA V: "Flesh" 7.30 - 9.30

CREMAZIE: "Quelle vie de chien" 12.00 - 4.00 et "Les Robinsons des mers du Sud" 1.50 - 5.50 - 9.50

COMEDIE-CANADIENNE: "Êtes-vous fiancée à un marin grec ou à un pilote de ligne?" 7.30 - 9.30

DAUPHIN: Salle Renoir: "Le voyou" 7.30 - 9.40 et "Le Mariage de Mari" 1.50 - 4.25 et "Si j'étais le chevalier blanc" 12.30 - 3.00

McLaren: "Mash" 7.30 - 9.35

ELECTRA: Voir Chateau.

ELYSEE: Salle Einstein: "Juste avant la nuit" Salle Renoir: "Le défilé" 7.30 - 9.30 (pour les deux salles).

FLEUR DE LYS: Voir cinéma de Paris.

FESTIVAL: "De sus curieuse jaune" 7.30 - 9.30

SALLE HERMES: "Blushing Charlie" 8.00 - 10.00

IMPERIAL: "Joe Caligula" 11.50 - 2.45 - 5.45 - 8.45 et "De la part d'un copain" 1.10 - 4.10 - 7.00 - 10.05

JEAN-TALON: "Ta femme c'est inconnue" 8.15 et "Ton mari est inconnu" 6.25 - 9.55

KENT: "Friends" 1.20 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.30

LOEWS: "Foot's parade" 10.40 - 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.35

LUCERNE: "Mad dog and english man" et "That's the way it is" 5.45

MERCER: "Un monde fou, fou, fou" 12.00 - 4.40 - 8.20

MONKLAND: "Run wild run free" 3.40 - 7.50 et "Cromwell" 1.20 - 5.25 - 9.35

MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.

MID-MINUTE: "Après ski" 2.05 - 5.35 - 9.05 et "Pile ou face" 12.30 - 3.55 - 7.55

OUTREMONT: "Lonely are the brave" 7.30 - 9.30

PALACE: "Walled" 12.20 - 2.10 - 4.00 - 5.30 - 7.45 - 9.40

PAPINEAU: "Le retour aux livres" et "Un prêtre à marier" 8.10

PARISIEN: "Les novices" 10.10 - 11.30 - 1.20 - 3.15 - 5.40 - 7.20 - 9.35

PIGALLE: "Après ski" 10.30 - 2.05 - 5.40 - 7.20 et "Pile ou face" 12.15 - 3.50 - 7.25

PLACE DU CANADA: "The railway children" 7.15 - 9.15

PLACE VILLE-MARIE: Grand cinéma: "Death in Venice" 12.10 - 2.20 - 4.35 - 6.50 - 9.10

PLACE VILLE-MARIE: Petit cinéma: "The Conformist" 12.25 - 2.30 - 4.20 - 6.30 - 8.35

PLAZA: Voir Canadian.

PUSVYAT: "How to do just about anything with girls" 12.00 - 2.30 - 5.10 - 7.45 - 10.15 et "The Love pirate" 1.15 - 3.50 - 6.30 - 9.05

RIVOLI: Voir Arlequin.

SAINT-JENIS: "Les chats bottés" 12.30 - 2.28 - 4.26 - 6.12 - 8.52

SEVILLE: "Son of a flubber" 12.25 - 4.10 - 7.15 et "Scandalous John" 2.05 - 5.50 - 9.35

SNOWDON: "Garmen baby" 1.35 - 3.35 - 5.35 - 7.30 - 9.30

VANDERBILT: "Mourir d'aimer" 7.00 - 9.00

THEATRE DES VARIETES: "Mourir d'aimer" 7.00 - 9.00

VENDOME: "Dracula" 12.00 - 2.20 - 4.45 - 7.05 - 9.30

VERDI: "Le cercle rouge" 7.00 - 9.30

VILLERAY: Voir Mercer.

WESTMOUNT SQUARE: "Love Story" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00

WESTMOUNT: "Plum suite" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.05 - 9.10

YORK: "Banquet" 1.05 - 2.50 - 4.30 - 6.15 - 7.55 - 9.40

4 DERNIÈRES
le théâtre des marguerites inc.
tm
TROIS RIVIERES OUEST
GUY HOFFMANN
PIERRE THÉRIAULT
LE BOULEVER
CATHERINE REGIN
MARIETTE DUVAL
GEORGES CARRERE
HELENE LOISELLE
Mar., merc., jeu. 9 hres
Sam. 7 h 30 et 10 h 30
Dim. 7 h 30 (relâche lundi)
Prix spéciaux pour étudiants (le dimanche seulement)
RÉS.: 377-3223 (Trois-Rivières)
Tous les vendredis
à 7 h 30 - 9 h 30
Le Jodelas

SALLE RESNAIS
2e SEMAINE
un drôle de rire dans un drôle de film
LE DISTRAIT
EASTMANCOLOR
un film de PIERRE RICHARD

8e SEMAINE
un film de CLAUDE CHABROL
EASTMANCOLOR
JUSTE AVANT LA NUIT
un film de PIERRE RICHARD

ELYSÉE
35 MILTON / 842-6053
SALLE BERNSTEN
POUR TOUS
8e SEMAINE
un film de CLAUDE CHABROL
EASTMANCOLOR
JUSTE AVANT LA NUIT
un film de PIERRE RICHARD

Horizontalement

- Chez les Romains, charge de queueur. - Arme de jet portative.
- Vérus filtrait.
- Pas ailleurs. - Propre. - Marque l'alternative.
- Qui est propre à Nérone. - Orient.
- Déjà pour le paiement. Mathématicien suisse, né à Bâle (1707-1783).
- Fléuve de France. - Alcaïde de la fête de Calabar.
- Mit à l'écart des autres hommes. - Partie antérieure d'un projectile.
- Trouble de la parole.
- Garnir de lest un bâtiment. - Résultat de la soustraction.
- Très petite île. - Tellement. - Iridium.
- Sorte de canard. - Qui se fait le long des côtes.
- Roue à gorge d'une poule. - Forêt. - Colère.

Verticalement

- Marchand de quinquallierie.
- Produisit un ulcère. - Soutire.
- Allonge. - Importuna par des assiduités excessives.
- Strontium. - Petite ode.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1. VOIURI EN LAIC
2. SONNIA ABTMA
3. LUD D OLES
4. ALTRUISTE CI
5. MORILLE TUF
6. LITALLI GNERA
7. SRVY CLELAT
8. AVERGLACER
9. LUERALENT ET
10. SATIS TUALA
11. OUEMBELLER
12. NEXO ERSE IXE



la mode

Malgré la surtaxe de 10 pour cent imposée par M. Nixon sur les produits importés de l'étranger, les acheteurs américains semblent de plus en plus intéressés par la mode québécoise, en particulier les vêtements pour hommes. Profitant de journées d'études à Montréal organisées cette semaine pour les membres de l'AMC (Associated Merchandising Corporation), un groupement représentant 30 grands magasins comptant au total quelque 150 succursales, le ministère de l'industrie et du commerce a présenté aux visiteurs une collection de vêtements pour hommes. Les manufacturiers qui ont participé à ce défilé sont tous allés exposer aux États-Unis au cours des dernières années ou y exportent déjà leur marchandise. Une quinzaine de manufacturiers étaient représentés. Le commentateur du défilé, M. Arthur Kendrick, directeur d'un magazine de mode pour hommes, Ego, a souligné les influences à la fois européennes et américaines de la mode masculine québécoise... mettant toutefois l'accent sur la "petite différence". Parmi les modèles présentés, il y avait plusieurs vêtements en daim ou en suède, tel ce complet, en haut, à gauche, souligné de larges poches plaquées, et ce manteau réversible, côté daim, côté cuir, une création du dessinateur Robert Chernin, dessinateur et co-propriétaire de la compagnie Aljac (en haut à droite). Les chemises sont colorées, les cols à longues pointes; celle de gauche s'ouvre par une fermeture-éclair.

(Photos Le Devoir par Claude Léger)



le carnet du gourmet

"Le grand Montréal", un excellent restaurant du quartier des affaires

par Renée Rowan

Ma découverte cette semaine: un nouveau restaurant dans le quartier des affaires, un restaurant encore trop peu fréquenté malgré sa qualité. Il se cache à l'étage de la galerie des boutiques de la Banque canadienne nationale à la Place d'Armes.

"Le grand Montréal", qui ouvrirait ses portes au début de l'été, offre plusieurs possibilités. Si vous ne disposez que d'une courte demi-heure et que votre appétit est limité, il y a, à l'entrée de l'établissement, un casse-croûte traditionnel où il est possible de manger rapidement sandwiches, soupe et autres plats vite faits.

Vous ne voulez prendre que l'apéritif? Le bar-salon est un endroit agréable, tranquille, où l'on peut discuter à loisir. Vous avez envie d'un bon repas dans une atmosphère de détente? Je vous recommande la salle à dîner où l'accueil est particulièrement chaleureux, la table bonne, les prix raisonnables. Le décor est sobre, les sièges confortables.

Sans insister, mais avec beaucoup d'amabilité, on nous suggère les spécialités de la maison: la brochette de boeuf flambée, les mignonnettes de veau, le poulet kief. Sans hésitation, nous avons opté pour ce der-

nier car il est rarement au menu.

Pour les non initiés, il s'agit d'un plat excellent, mais peu facile à réussir. Il s'agit d'une poitrine de poulet, désossée, bien aplatie, à l'intérieur de laquelle on insère un morceau de beurre bien froid avant de rouler. Passé à l'oeuf et à la panure, le rouleau de poulet est ensuite cuit en grande friture.

Si le poulet kief est réussi, le beurre doit gicler quand on coupe la première bouchée. Bravo au chef du Grand Montréal... il a le secret. On nous a servi ce mets délicieux sur un lit de riz nappé au goût avec une sauce béchamel de grande classe, bien parfumée, et du chou-fleur au gratin.

De la soupe, il n'y a rien de spécial à dire, mais le dessert était particulièrement bon: une mousse au chocolat, légère et qui avait véritablement goût de chocolat, ce qui n'est pas toujours le cas. A noter, la générosité des portions. Même les gros appétits seront rassasiés.

La carte des vins offre un bon choix, varié, mais assez conventionnel. Si vous recherchez quelque chose de différent comme apéritif, il y a la spécialité de la maison, le cocktail André, un "long drink" qui étanche bien la soif et rafraî-

chit. Essayez, vous verrez: dans un grand verre, mettre 1/4 on. Southern Comfort, 11 once jus de citron, 1/4 on. jus de pamplemousse, bitter lemon, zest de citron, zest de lime, du triple sec, une cerise et des glaçons. C'est excellent.

Pour deux personnes, le repas complet, à l'heure du lunch, a coûté \$9.85, un pichet de vin blanc et un cocktail André compris, plus la taxe.

A retenir: "Le Grand Montréal" est ouvert tous les jours jusqu'à 2h du matin, sauf le dimanche.

Escale à l'italienne

Buen appetito, une invitation à goûter les meilleures spécialités italiennes dans une ambiance fort sympathique, aux sons de l'opéra à Terre des hommes.

Situé dans l'ex-pavillon italien transformé en pavillon de l'opéra, Buen appetito offre un menu à la carte très varié, mais une carte des vins assez restreinte. Vous y trouverez tout autant la pizza à \$1.75 que les langoustines à \$4.75. Une entrée inédite à retenir: des champignons au four farcis "ercole" gratinés au gruyère. Une petite merveille qui vous met en appétit. S.C.

Demande d'enquête sur la distribution du lait

Le Conseil de l'industrie laitière du Québec demande au premier ministre, M. Robert Bourassa, une enquête

publique sur l'industrie de la distribution du lait au Québec.

Dans un télégramme envoyé à M. Bourassa et à son ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, le vice-président exécutif du Conseil, M. Léonard Roy, dit regretter "l'exploitation faite de la question du prix du lait dans des déclarations qui contribuent à créer de la confusion quant au rôle des laitiers".

"En laissant entendre que les laitiers peuvent faire des miracles, c'est-à-dire se faire imposer une augmentation de 8% dans le coût de leur matière première sans aller chercher compensation dans leur prix aux consommateurs, vous contribuez à faire de la question du lait un football po-

litique et vous causez en pré-

judice grave à l'industrie. "Nous avons l'intention, dit encore M. Roy, de vous demander publiquement quelle sorte d'importance vous attribuez à une industrie du Québec qui génère de l'emploi et du pouvoir d'achat pour plusieurs centaines de millions de dollars par année tout en étant en butte à des difficultés financières considérables, insoupçonnées du public.

"Avant de rechercher de nouvelles industries pour créer de nouveaux emplois, ne croyez-vous pas qu'il faudrait commencer par s'assurer de conserver ceux que nous avons? Dans les circonstances, le Conseil de l'industrie laitière a décidé de vous demander officiellement, dans les jours qui suivent, une enquête publique sur l'industrie de la distribution du lait au Québec", conclut le télégramme.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES - 844-3361

• La prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un minimum de 25 mots.
• Tout mot additionnel est de 25 cts.
• L'heure de l'insertion est notée pour l'édition du lendemain.

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Articles Les annonces sont prises de réclamer la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES - 844-3361

• La prix des petites annonces encadrées est de \$4.25 la ligne de 10 mots.
• L'heure de l'insertion est notée pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A LOUER

AVENUE DU PARC, 5462, angle St-Viateur, adjacent Outremont. 3 1/2 - \$78. 4 1/2 - \$88. Facades rues, 4 fenêtres \$92. Taxes d'eau, chauffage, eau chaude payés. Vacances. 5-10-71

ST-LEONARD, près Lacordaire, 2 1/2, meuble, chauffé, neuf, entrée privée, chauffage électrique. Tél. 324-0464 4-9-71

AUTO A VENDRE

A VENDRE Vaillant '64, 4 portes, radio, intérieur très propre, batterie neuve, état satisfaisant. Prix: \$200. Aubaine et urgent. Tél.: 735-0963. 5-10-71

FEUGEOT 204, 1968, 4 portes, vert avocat, un seul propriétaire, en bon état, 4 vitesses, \$750. Michel Guillet. Tél.: 659-9914 après 7h. 7-9-71

A VENDRE

MOTO HONDA, 175 cc, 1971, 1400 milles. Demander Francine 277-7234. 3-9-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

INGÉNIEUR ADMINISTRATEUR DE CHANTIER

Nous recherchons candidat bilingue avec vaste expérience en administration de la construction de grands projets industriels.

Durée: jusqu'à fin 1974.

Lieu de travail: Mount Wright, Qué.

Prière d'adresser votre candidature ou téléphoner au:

Directeur, Service du Génie
(514) 288-5211

U.S. CONSULTANTS of CANADA, Ltd.

1140, boul. de Maisonneuve ouest,
Montréal 110, P.Q.

INGÉNIEUR EN CONSTRUCTION POUR AGIR COMME REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION DE VOIE FERRÉE

Candidat bilingue avec vaste expérience dans l'administration de la construction de voie ferrée demandé pour le projet de développement à Mount Wright, dans le Nord du Québec.

Prière d'adresser votre candidature ou téléphoner au:

Directeur, Service du Génie
(514) 288-5211

U.S. CONSULTANTS of CANADA, Ltd.

1140, boul. de Maisonneuve ouest,
Montréal 110, P.Q.

CHALET A LOUER

STE-AGATHE, luxueux "Bavarois", "Tyrol", 5, chauffés, flanc montagne, foyer, meubles Thibault, TV, équitation. Semaines: prix réduits septembre-octobre (aussi saison-ski). Tél.: frais v. 1-819-326-5836. 2-9-71

LAC SUPÉRIEUR, près pentes ski Mt-Tremblant, ambiance genre autrichien, pour professionnels, 3 chambres à coucher, foyer, BBQ, 1 1/2 chambre bains, garage. Aussi aisoinsante, maison complète pour 3. Louer ensemble ou séparément. Bruck. 819-688-2177 3-9-71

LAC LOUISE, St-Adolphe, chalet hiver, foyer, luxueux, 4 pièces. M. Lajeunesse. Tél. 681-6531. 7-9-71

VAL DAVID, centre Vallée Bleue, luxueux chalet à louer saison hiver, 4 chambres, 2 toilettes, living, dinette, foyer naturel, meuble, idéal pour ski, skidoo, personne responsable \$2,000. Tél.: 389-4580 ou 387-0803. 3-9-71

BATEAU A VENDRE

AMERICAN SHIPBUILDERS LTD 255-7707

AGENT DISTRIBUTEUR EXCLUSIF DE PACEMAKER ET LANG YACHT

Achetez ou faites construire votre bateau maintenant et épargnez 40%. Nous sommes distributeur exclusif pour le Canada des bateaux Long Yacht. Tous ces bateaux sont entièrement en fibre de verre avec moteurs diesels inclus. Maintenance concus au Canada ou il n'y a plus de droit de douane à payer.

Venez voir personnellement et comparez nos prix défiant toute concurrence. Aucune offre raisonnable n'est refusée.

Ne manquez pas le bateau! Achetez maintenant en nous téléphonant au

255-7707

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous possédons une remorque pour transporter les bateaux jusqu'à 65 pieds. Veuillez nous appeler pour nos prix.

255-7707. 3-9-71

CHALET A VENDRE

Près Lachute, chalet à flanc de montagne, terrain 100 x 200, beaux grands arbres. Endroit paisible. Prix avantageux. Inf.: 722-4371. 13-9-71

NOMININGUE: Chalet en bois rond, 150 pieds sur le lac, 3 chambres, chauffage central, eau courante, véranda, pêche, chasse, skidoo. Tél.: 671-8374 ou 674-6001. 3-9-71

DEMANDE D'EMPLOI

Française, 23 ans, baccalauréat, permis d'enseignement, option secondaire, spécialisation française, cherche emploi immédiat à Montréal. Ecrire à: Case 82, Le Devoir. 4-9-71

FEMME DEMANDEE

OPÉRATRICES expérimentées sur machine spéciale "overlock" excellent salaire excellentes conditions de travail ouvrage année Tiny Tots Knitting Mills, 500 ouest Sauvé, ch. 101 Montréal. 9-9-71

OPÉRATRICES pour chemise d'homme. Se présenter en personne. Milord Shirt, 9150 Meilleur. (1 bloc ouest de Park). 8-9-71

GARDERIE

Cherchons gardienne aimant enfant pour garçons 2 ans, 5 jours semaine, 3275 Lacombe (près Université de Montréal) Tél.: 738-2581 ou 738-4048 3-9-71

Cherchons gardienne, 5 jours par semaine, pour jeune bébé. Doit venir à la maison, près métro Sherbrooke. Personne d'un certain âge bienvenue. Tél.: 844-6846. 4-9-71

HOMME DEMANDE

CUISINIERS pour Toronto, expérience européenne, bon salaire. Appelez frais v. (416) 924-3721 M. Frank. 9-9-71

FERME A VENDRE

VOICI VOTRE CHANCE! RÉGION EXCEPTIONNELLE (Cantons de l'Est)

SITE ENCHANTEUR

Lacs, Rivières, Ruisseaux, POISSONNEUX

surtout pour fruites arc-en-ciel de 9" à 14"

(En somme un paradis, s'il existe sur terre)

DE 5 À 350 ACRES

(Avec bâtiments ou non)

NOTE

Cette annonce n'est pas publiée par une compagnie d'immobilier! Je suis de la région des Cantons de l'Est et je possède plusieurs fermes, que je veux vendre le plus tôt possible, afin de me retirer des affaires.

M. LORENZO TURCOTTE

R.R. 1

ABERCORN, P.Q.

1-538-3420

P.S. - Je suis toujours sur ma ferme

Direction: de Freighsburg Route 108 vers Ritchford, Vermont, U.S.A.

HOMME DEMANDE

VENDEUR AU COMPTOIR

Homme bilingue pour vendre pompes à eau, pièces et accessoires. Devra assumer la responsabilité des achats et de l'inventaire. Position stable. Bénéfices marginaux. Adresser curriculum vitae à:

Case 80, Le Devoir 4-9-71

TERRAINS A VENDRE

VENDU, Lac Supérieur, terrain de choix, bord du lac, près ski Mt-Tremblant, 100 x 300. Un autre disponible. Bruck. 819-688-2177 3-9-71

TECHNICIEN(NE) DE LABORATOIRE DE PHOTOGRAPHIE DEMANDE(E)

Doit être bilingue et avoir expérience dans "Type C" process et custom printing. Bon salaire.

Veuillez répondre

Case 79, Le Devoir 8-9-71

LOGEMENT A LOUER

OUTREMONT, Chemin de la Forêt, bas, chauffé, luxueux, 7 pièces, 3 chambres de bains, sous-sol 2 pièces, garage double, terrasse. \$500 par mois. Tél.: 581-3893. 7-9-71

MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE

NOTRE-DAME DU LAUS, vendrait maison, 5 pièces meublées, 1 camp, 3 pièces meublées, sur terrain 208 x 128, situé sur bord rivière, avec possibilité de bâtir d'autres camps. Aussi 2 chaloupes neuves, 1 hors-bord Johnson 9½, tondeuse à gazon, etc. Site pittoresque, très bon pour chasse et pêche. Demande \$28,000. Comptant à discuter. Tél.: 363-1728. 4-9-71

MAISON A VENDRE

OUTREMONT, Paroisse St-Germain, 630 Davaar, ouvert pour inspection jeudi, 2 septembre, de 11h. A.M. à 9h. P.M., maison entièrement rénovée, atmosphère chaude et agréable, 9 pièces plus salle de télévision et chambre au sous-sol, boiseries de chêne. Hypothèque 8 1/2%. Tél.: 273-3789 ou 272-2483. 3-9-71

OCCASION D'AFFAIRES

Parisien disposant \$100,000, désirerait entrer en association dans station ski pour extension ou aménagement. Ecrire: Case 81, Le Devoir. 3-9-71

PROPRIETE A VENDRE

REPENTIGNY
Idéal pour communauté religieuse. Maison de repas hiver-été sur le St-Laurent. Possibilité de plusieurs pensionnaires. Piscine chauffée. Terrain privé avec jardin 30,000 pieds carrés. Tranquillité et confort absolu, à 30 minutes de Montréal. Lise O. Ferland 526-9156 ou 581-3780. IMM. WESTGATE 3-9-71

PERSONNEL

RENCONTRES but amical matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG. 6865 Delonmier. Pour rendez-vous 729-0680. 2-9-71

PENSION

RETRAITES, 25 milles de Montréal, résidence pour gens âgés retraités ou pensionnés. Personne seule ou couple. Chambre individuelle meublée avec goût dans un local hautement décoratif, confortable, à l'épreuve du feu. Excellente nourriture. Cadre extérieur enchanteur. Pelouse, terrasse, piscine. Possibilité petit jardin personnel, \$150 par mois, par personne, lessive et autres services compris. Tél.: 1-256-1698. 10-9-71

TERRE A VENDRE

Lot à bois à vendre, 150 acres en forêt, 50% en bois mou et 50% en bois franc. Sur ce lot il y a un lac naturel de 26 acres, seul le propriétaire y a accès. Prix \$10,000. Autre lot à vendre de 400 acres, bois mou et bois franc au prix de \$7,000. Tél.: 819-344-2440 entre 7h et 9h, p.m. 4-9-71

TOUJOURS QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU

Goûtez à nos délicieux Hors-d'œuvre POLIKITIA ou à notre Salade HORIATIKI

Diversifiez-vous au son du BOUDOUKI et donnez la CORSA, la SIRTAKI et la DURLADA

Le Sabayon

Le seul restaurant à cuisine grecque et française

666 ouest, Sherbrooke (coin Université)

Réervations: 288-0373

(stationnement Union & Kennedy)

Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique

Restaurant Italien

5412 Côte-des-Neiges, Montréal (entre Lacombe et Édouard-Montpetit)

Tél.: 735-3623

Cours de Fine Cuisine Familiale

Débutant les 13, 14 Septembre et 13 Octobre.

Pour recevoir le prospectus des cours s'adresser à

2015 de la Montagne, Suite 610, Montréal, 843-6481

INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD

depuis 1951

RESTAURANT AMPHITRYON

Charles Tonneau, le Patron au fourneau

346 est, rue Notre-Dame, Vieux Montréal

Tél.: 861-0876 Rés.: 655-4239

Air climatisé Cuisine chaude jusqu'à minuit

Fermé dimanche et lundi

LA PETITE BOÎTE FRANÇAISE OU L'ON MANGE BIEN

Avant ou après le spectacle venez diner à la chandelle

MENUS COMPLETS à partir de \$1.95, \$3.50 et \$4.75

Spécialité de la maison FILET MIGNON EN CHEVREUIL

Licence complète Facilités de banque

Courtes de crédit acceptées

LE CAVEAU 2063, RUE VICTORIA (arr. St-Henri)

RÉSERVATIONS 844-1624

Pour un vrai Festin un Bifteck chez

Moishe's STEAK HOUSE

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal

3961, boul. St-Laurent - Permis complet - Vl. 3-3509

Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

Après que les Expos eurent gagné le 1er match 11-2

Un Canadien (ab)errant les bat 5-2

CHICAGO (Le Devoir) — Si les Expos se sont amusés comme des "p'tits fous" dans la première partie du programme double commencée en août et terminée en septembre, le Canadien Ferguson Jenkins s'est lui-même chargé de prendre la situation bien en mains dans le second match pour conduire les Cubs de Chicago à une victoire relativement facile de 5-2 sur les Expos, dans la Ville des Vents hier après-midi. Jenkins a frappé deux circuits bons pour trois points produits et il a limité les perdants à seulement six coups sûrs espacés. Lors de la completion de la rencontre interrompue par la noirceur la veille, alors qu'ils menaient 8-1 après six manches, les Expos l'ont emporté 11-2. John Strohmayr a alors reçu le crédit d'une 6ème victoire et Mike Marshall a sauvé une 18ème victoire.

Jenkins, de Chatham (Ont.), âgé de 27 ans seulement, a ainsi réussi à remporter sa 21ème victoire de l'année après quelques tentatives infructueuses. Un des deux points qu'il a accordés ne fut même pas mérité. Il n'a donné qu'un seul but sur balles, et ce n'était que son 30ème en 279 manches. Les circuits qu'il a frappés, contre le perdant Bill Stoneman (14-13) à la 5ème manche, et contre Jim Britton à la 7ème, étaient ses 3ème et 4ème de l'année et les 9ème et 10ème de sa carrière. C'était également la première fois qu'il en obtenait plus de deux dans une saison. Il a maintenant un total de 16 points produits depuis le début de la saison, ce qui n'est pas si mal pour un lanceur.

Avance Expos

Les Expos ont réussi à prendre les devants 1-0 contre lui en début de 2ème manche. Ron Fairly a d'abord débuté la manche avec un simple, un coup à la droite de l'arrêt-court Don Kessinger qui n'a pu relayer à temps au 1er-but. Jim Hickman, Jim Fairly devait suivre, avec un double dans la gauche, poussant Fairly au troisième. Le retrait de Bailey, de Santo à Hickman, a fait compter ce 1er point montréalais. C'était le 72ème "pp" de Bailey en 1971.

Football

LIGUE CANADIENNE

	G	P	N	PP	PC	Pts
Toronto	5	4	1	0	123	106
Montréal	4	3	1	0	80	74
Hamilton	4	2	2	0	69	69
Ottawa	6	2	4	0	124	134

	G	P	N	PP	PC	Pts
Calgary	5	0	0	129	22	10
Vancouver	3	3	0	97	107	6
Régina	3	4	0	142	150	6
Winnipeg	2	5	0	167	198	4
Edmonton	1	5	0	79	140	2

	G	P	N	PP	PC	Pts
Montréal 25, Hamilton 24						
Hier soir						
Calgary à Winnipeg						
Toronto à Edmonton						
Lundi prochain						
Montréal à Ottawa, 8h (TV)						
Toronto à Hamilton, 2h						
Vancouver à Régina, 4h						
Edmonton à Calgary, 4h30						

MEILLEURS COMPTABLES

(parties d'hier soir non comprises)

	T	C	P	L	S	Pts
McQuay, T.	6	0	0	0	36	
MacMillan, M.	0	11	6	2	31	
Coffey, H.	1	8	4	0	26	
Organ, O.	0	13	2	2	24	
Oldham, O.	4	0	0	0	24	
Cooper, O.	3	0	0	0	18	
Van Ness, M.	3	0	0	0	18	
Canale, M.	0	2	4	0	14	
Symons, T.	2	0	0	0	12	
Crammer, T.	2	0	0	0	12	
Wood, O.	2	0	0	0	12	
Pivco, O.	2	0	0	0	12	
Foley, M.	2	0	0	0	12	

Section Ouest

	G	P	N	PP	PC	Pts
Reed, S.	6	0	0	0	54	
Jonas, W.	1	17	9	4	54	
Robinson, C.	0	13	6	3	34	
McKinnis, C.	5	0	0	0	30	
Abendschan, S.	0	14	4	2	28	
Phillips, BC	0	7	6	2	27	
Cutler, E.	0	9	4	4	25	
Larose, W.	4	0	0	0	24	
Houmard, E.	4	0	0	0	24	
Herron, W.	4	0	0	0	24	
Gerela, BC	0	2	3	5	16	

Chicago réussit à égaliser les chances en fin de 2ème reprise. Après le retrait de Santo, Brock Davis a obtenu le 1er de ses deux simples. Il devait cependant être retiré de Hunt à Wine sur un roulant de Callison qui a ensuite compté sur le 1er triple de l'année du receveur Chris Cannizzaro. C'était le 21ème point produit de ce dernier.

Les Expos ont réussi à prendre les devants 2-1 en 4ème. Fairly a été saisi par un erreur de Beckert. Il a cependant été retiré de Santo à Beckert sur le roulant de Bailey. Ce dernier a marqué le 2ème et dernier point des perdants sur le 16ème double de Bateman, qui a ainsi fait compter son 50ème point de l'année.

C'est après cela que Jenkins a pris la situation bien en mains, aussi bien au bâton qu'au monticule. En fin de 5ème, il a frappé son circuit initial après un but sur balles à Johnny Callison. Les Cubs ont ajouté un 4ème point en 6ème sur le triple de Hickman et un autre simple de Davis. Britton a remplacé Stoneman au monticule à la 7ème. Le premier homme à l'affronter fut Jenkins qui, avec un compte d'aucune balle, deux prises, expédia son 3ème lancer à nouveau par-dessus la clôture de gauche pour faire 5-2.

Jenkins a ensuite tenu les Expos complètement en échec, un seul joueur se rendant au 2ème coussin après la 4ème manche, à la suite d'un mauvais lancer de sa part. Après la partie où il retiendra six Expos sur des prises, Jenkins en totalise maintenant un total de 222 pour la saison. Il vient derrière Tom Seaver, des Mets, dans ce domaine. Stoneman est 3ème et avec ses cinq retraits hier, il en totalise maintenant 206. Par contre, le circuit qu'il a accordé à Jenkins était le 17ème qui permettait en saison 1971. Avant le début du match, Jenkins affichait une MPH de 2,72, qu'il a améliorée légèrement à la suite de cette victoire.

La seule consolation de la partie pour les Expos a été de voir Boots Day porter sa série de parties consécutives avec au moins un coup sûr à 14. Il a en effet récolté un simple après deux retraits en 5ème manche. Il n'est plus qu'à une seule partie du record des Expos, qui a été établi plus tôt cette saison par Rusty Staub.

On termine en beauté Par contre dans la 1ère partie, Marshall a permis un seul point en trois manches pour préserver la victoire à Strohmayr. Dans la 7ème, Beckert a frappé un double pour ensuite compter après deux retraits au champ intérieur, ceux de Billy Williams et de Hickman. Les Expos ont alors porté leur avance à 9-2 quand Day a récolté un simple pour marquer sur un simple de Fairly, après une feinte illégale qui lui avait d'abord permis de se rendre au 2ème but. Les Expos ont ajouté deux autres points en 9ème contre l'artilleur Ron Tompkins. Un

MONTREAL (11)		CHICAGO (2)	
ab	p	ab	p
Hunt, 2b	3 2 1 2	Kessinger, ac	4 1 2 0
Woods, cg	5 2 2 2	Tompkins, l	0 0 0 0
Staub, cd	2 1 0 0	Hier, lb	1 0 1 0
Bailey, cg	4 1 2 2	Beckert, 2b	5 1 2 0
Sutherland, 2b	2 0 0 0	Williams, cg	4 0 1 0
Day, 1b	3 2 2 2	Hickman, lb	4 0 1 1
Fairly, lb	4 0 1 2	Santo, 2b	4 0 1 0
Bocabella, r	5 1 2 1	Davis, cg	3 0 0 0
Wine, ac	4 1 1 0	Callison, cd	3 0 0 0
Strohmayr, l	2 1 0 0	Cannizzaro, r	2 0 2 0
Marshall, l	1 0 0 0	Spangler, fo	1 0 1 0
		Jankovic, r	1 0 0 0
		Fernandez, r	1 0 0 0
		Holtzman, l	2 0 0 0
		Duckert, l	0 0 0 0
		Neuman, l	0 0 0 0
		Popovich, ac	2 0 0 0
Totaux	35 11 12 11	Totaux	36 12 11

MONTREAL (2)		CHICAGO (5)	
ab	p	ab	p
Hunt, 2b	4 0 0 0	Kessinger, ac	4 0 0 0
Woods, cg	4 0 1 0	Beckert, 2b	4 0 0 0
Staub, cd	4 0 1 0	Williams, cg	4 0 1 0
Fairly, lb	4 1 1 0	Hickman, lb	4 1 1 0
Fairly, cg	4 0 1 0	Santo, 2b	4 0 0 0
Bateman, r	4 0 1 1	Davis, cg	3 0 2 1
Wine, ac	4 0 1 1	Callison, cd	3 0 0 0
Sutherland, ac	1 0 0 0	Cannizzaro, r	3 2 2 1
Stoneman, l	2 0 0 0	Jenkins, l	3 2 2 1
Britton, l	0 0 0 0		
Totaux	33 12 12	Totaux	31 5 5

MONTREAL (2)		CHICAGO (5)	
ab	p	ab	p
Hunt, 2b	4 0 0 0	Kessinger, ac	4 0 0 0
Woods, cg	4 0 1 0	Beckert, 2b	4 0 0 0
Staub, cd	4 0 1 0	Williams, cg	4 0 1 0
Fairly, lb	4 1 1 0	Hickman, lb	4 1 1 0
Fairly, cg	4 0 1 0	Santo, 2b	4 0 0 0
Bateman, r	4 0 1 1	Davis, cg	3 0 2 1
Wine, ac	4 0 1 1	Callison, cd	3 0 0 0
Sutherland, ac	1 0 0 0	Cannizzaro, r	3 2 2 1
Stoneman, l	2 0 0 0	Jenkins, l	3 2 2 1
Britton, l	0 0 0 0		
Totaux	33 12 12	Totaux	31 5 5

but sur balles à Hunt, un simple de Woods, un autre "bb" à Staub, un simple de Bailey et un retrait à l'intérieur de Fairly ont produit ces deux autres points. Fairly a maintenant 59 points produits.

Les deux équipes compléteront cette série de cinq parties, égale 2-2 cet après-midi... Mike Marshall a une moyenne de 1,75 point mérité depuis la partie d'Étoiles à Detroit le 13 juillet dernier... Ron Hunt a besoin de seulement un autre point produit pour atteindre le chiffre de 300 dans sa carrière... Les Cubs ont acquis un nouveau receveur hier en la personne de Frank Fernandez, qui a conservé une moyenne de .103 avec Oakland et Washington cette année. Il a joué dans la 1ère partie...

A COUP SUR: Les Expos

ont embauché hier Kent Smalinger, un jeune lanceur de 17 ans de 6 pied 8 pouces 1/2. Ce colosse lancera incidemment au cours de la partie de jeunes joueurs des Expos dans le cadre du programme futuriste et qui sera présentée avant la joute que les Expos disputeront aux Mets de New York, mercredi prochain, au parc Jarry. Ce programme en est un d'enseignement poussé que les Expos ont organisé pour un groupe de jeunes joueurs des rangs mineurs. Outre cette partie, les jeunes joueurs s'exerceront au parc Jarry au cours des deux premières semaines de septembre. A compter d'aujourd'hui, tous les clubs des ligues majeures pourront augmenter leurs effectifs.

Au centre Paul-Sauvé ce soir...

Joe Frazier agira comme arbitre pour la famille de Danny Tucker

par FRANÇOIS LEMENU

Joe Frazier, le seul boxeur à avoir eu raison de Cassius Clay, était à Montréal hier, plus précisément à la brasserie Molson, où il accueillait les journalistes et plusieurs personnalités de la boxe montréalaise afin de mousser la présentation du combat de ce soir entre Reynald Cantin et le Newyorkais Nino Cosma, au centre Paul Sauvé, et dont les bénéfices, qui seront certes très importants puisque Frazier arbitrera la rencontre, iront à la famille du boxeur Danny Tucker qui a succombé, il y a déjà plus d'un mois, à la suite du combat qui l'opposait à Cantin.

Régis Lévêque, le promoteur de la soirée, s'est dit très ému et extrêmement heureux que le champion du monde des poids lourds ait accepté son invitation. "J'ai organisé environ 75 soirées de boxe et je puis vous assurer que celle de demain soir est certainement celle qui me donne le plus de satisfaction et qui me fait le plus chaud au cœur," a révélé Lévêque. "Le programme de demain me rend d'autant plus heureux que c'est Joe Frazier lui-même, un boxeur dont la carrière m'a toujours grandement intéressé, qui agira comme arbitre", a-t-il ajouté.

Quant à Frazier, il s'est dit très heureux à Montréal car c'est la première fois qu'il y mettrait les pieds. Il a indiqué que les raisons qui l'avaient incité à venir à Montréal n'étaient pas des plus heureuses, mais qu'il serait par contre ravi de venir.

Frazier a révélé entre au-

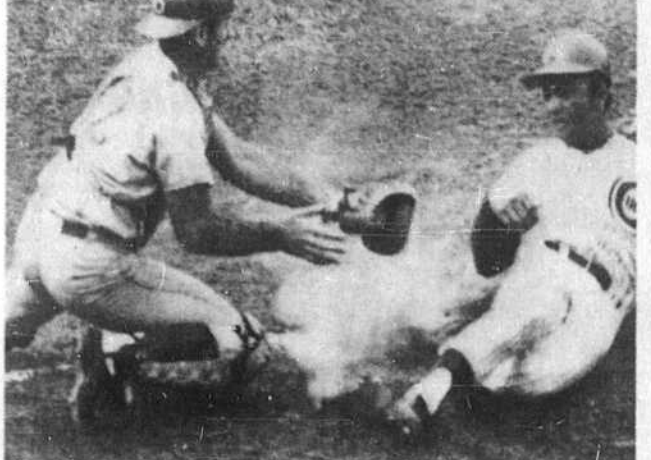
venir, soit comme boxeur, ou soit comme chanteur. C'est peut-être cette dernière phrase du champion qui a donné l'occasion à Lévêque de déclarer qu'il tenterait d'organiser un combat de championnat à Montréal d'ici la fin de l'année entre Frazier et George Chuvalo.

Clay ne doit pas perdre

Concernant son prochain combat contre Cassius Clay et qui devrait rapporter, tout comme le premier, quelques millions de dollars, Frazier s'est dit n'être pas trop inquiet quand à l'issue de cette rencontre, mais il s'est en revanche montré assez soucieux des matches que disputent.

Frazier est bien sans savoir qu'une défaite de Clay aux mains d'un boxeur n'ayant pas la trempe d'un champion, nuirait considérablement aux recettes que leur combat revanche devrait rapporter.

Frazier a révélé entre au-



JOHN BOCCABELLA, receveur des Expos, attend de mains fermes Johnny Callison, des Cubs de Chicago, qui tente de compter à la suite d'un simple d'un coéquipier. Le voltigeur des Cubs fut évidemment retiré et les Expos en ont profité pour gagner la 2ème partie du programme double d'avant-hier, qui fut interrompue par la noirceur et complétée hier. (Téléphoto PA)

Les Chats-Tigres ne l'ont pas...

● Au football, les statistiques mentent rarement. Ainsi, la victoire de 25-24 des Alouettes sur les Chats-Tigres de Hamilton, avant-hier soir à l'Autostade, était bel et bien méritée, quoi qu'en dise Al Dorow, l'instructeur recruteur des visiteurs. Les Montréalais ont dominé à tous les postes, sauf celui des infractions. Là, les visiteurs, comme c'est leur habitude, ont eu un avantage de 11 contre sept, soit 91 verges de pénalités contre 50.

● Mais il est un poste important où les Alouettes, comme ils l'ont si souvent fait en saison régulière l'an dernier, ont dominé mais auraient pu se dispenser de le faire. C'est à celui des échappés, se rendant coupables de trois "cadeaux" contre aucun pour Hamilton, en plus évidemment d'une mauvaise passe de Jim Chasey qui fut interceptée, le seul larcin du match.

● Si les Chats-Tigres sont demeurés au plus fort de la lutte jusqu'au sifflet final, ils doivent donc en remercier leurs adversaires et non pas critiquer les arbitres, comme s'est plu à le faire Dorow après la rencontre. Ce dernier en voulait aux officiels qui, sur le botté de reprise après le touché de dernier instant des siens, s'aperçurent que les Chats-Tigres étaient hors-jeu. La stratégie, à 22 secondes de la fin, exigeait un court botté, ce qui fut fait mais dans les mains de Tom Pullen. Lorsque frappé, ce dernier échappa à Garney Henley fils jusqu'à la 25ème verge montréalaise, d'où Tommy Joe Coffey aurait facilement pu botter un placement gagnant, ou au pire un simple égalisateur, avant que la rencontre ne prenne fin. Mais voilà, les Chats-Tigres, dans leur grande hâte de recouvrer leur botté, commirent un hors-jeu flagrant et ils durent botter à nouveau Dorow a prétendu que depuis le début de la saison, les arbitres signalent rarement un hors-jeu sur les bottés d'envoi. De la bouillie pour les chats, avons-nous envie de lui répondre.

● Si le jeune Bill Massey, remplaçant de Moses Denson blessé à pied levé, a été la grande vedette du match (en compagnie du quart-

arrière Sonny Wade), un autre nouveau venu, celui-là dans le camp des visiteurs, fit également des siennes. Il s'agit de Gig Perez, un demi défensif qui était avec les Stampers de Calgary l'automne dernier. Utilisé comme remplaçant de Seth Miller, l'un des trois joueurs impliqués dans une affaire de marijuana à Hamilton, Perez compta le 2ème touché des siens quand il arracha littéralement le ballon des mains de Tim Foley, qui venait de capter une passe de Wade. C'est encore lui qui permit aux siens de venir bien près de l'emporter lorsqu'il réussit la seule interception du match, dans les derniers instants, pour ramener le ballon profondément en zone montréalaise. De là, Joe Zuger passa à Tony Gabriel pour le dernier majeur de la rencontre, réduisant le compte à seulement 25-24.

● La jeune recrue Brad Upshaw, de Montréal, qui avait connu un si brillant début à Hamilton la semaine dernière sur les retours de bottés, joua de malchance avant-hier, jonglant d'abord avec les deux premiers ballons bottés en sa direction, ce qui l'empêcha de réaliser quelque gain que ce soit, puis échappant bel et bien un autre botté en fin de 2ème quart, à la 20ème verge des siens. De justesse, cette erreur ne fut pas coûteuse puisque Coffey, quelques instants plus tard, frappait la barre horizontale des buts sur une courte tentative de placement.

● Le député-botteur George Springate, qui en était à son dernier match avec les Alouettes, joua également de malheur. Sa tentative de placement au 1er quart tira la cible. Mais Montréal obtint là un point chanceux lorsque Henley se rendit coupable d'un hors-jeu en tentant une longue passe latérale à son coéquipier John Williams, un jeu spectaculaire qui, eût-il réussi, ramenait le ballon au centre du terrain. Springate manqua ensuite, et de loin, son converti sur le touché de Foley au 2ème quart. On ne le revit plus par la suite, le garde Justin Canale se chargeant de tous les bottés de précision, y allant même d'un long placement qui donnait définitivement l'avance aux Alouettes au 3ème quart.

ANDRÉ TARDIF

Argonauts et Gardens sont vendus

TORONTO (PC) — Harold Ballard et Stafford Smythe ont pris le contrôle du Maple Leaf Gardens, achetant pour \$5,886,600 les 196,220 actions contrôlées par John Bassett, propriétaire du Toronto Telegram. M. Smythe est président et M. Ballard vice-président de l'entreprise. M. Bassett a démissionné en janvier de la présidence du conseil d'administration.

En achetant les actions de leur ex-associé, Ballard et Smythe se sont prévalus d'un privilège acquis en novembre 1961 lorsqu'avait Bassett ils ont pris le contrôle du Gardens vendu par Conn Smythe, père de Stafford Smythe.

A cette époque, ils avaient acheté chacun environ 20 pour cent des actions, à environ 40 chacune, et ils avaient convenu que si l'un des trois décidait un jour de vendre, les deux autres auraient le privilège d'achat.

L'entente de transfert effectuée avant-hier soir fut de \$30 l'action, soit un peu plus que les \$29,25 de la cote du marché de mardi.

Les actions Bassett, pres-

que toutes détenues par Telegram Publishing Co., représentent plus de 25% de la capitalisation du Gardens. Ballard et Smythe possèdent maintenant environ 70% des actions, maintenant environ 70% des actions.

Le contrat a été signé hier matin dans les bureaux de la banque Toronto-Dominion, qui a prêté l'argent à Ballard et Smythe.

Les Argonauts vendus

Dans une autre transaction annoncée hier, Baton Broadcasting Ltd., compagnie contrôlée par Bassett, a acquis 99,45% du club de football Argonaut pour environ \$2,250,

000. Par l'intermédiaire de Telegram Publishing, Bassett était l'un des principaux actionnaires intéressés dans cet achat.

Bassett a dit qu'il n'y a aucun lien entre les deux transactions: "Nous avons pu acquérir près de 100% des Argonauts, c'est-à-dire en prendre le contrôle. Au Gardens, ce n'était pas possible car Smythe et Ballard ne tenaient pas à vendre leurs actions et nous n'avons pas voulu rester minoritaires".

Des actions achetées par Smythe et Ballard, 145,000 étaient détenues par Telegram Publishing; Baton Broadcasting en avait 34,000, le reste des actions appartenant à différentes personnes.

Les sports à la pige

Une GROSSE SURPRISE a marqué hier l'ouverture du tournoi de tennis de Forest Hills (N.Y.), quand l'Australien John Newcombe a été défait par le Tchecoslovaque Jan Kodeš. Ce dernier l'a emporté 2-6, 7-6, 7-6 et 6-3. Ainsi, le vainqueur de l'omnium de tennis de France a mis fin aux espoirs de Newcombe, vainqueur de Wimbledon, de remporter l'épreuve dont il était tête de série no 1 et le principal favori. Dans d'autres matches, l'Australien Owen Davidson a défait le Sud-africain Roy Maud 6-3, 7-5, 2-6 et 6-0, alors que Frank Froehling et Julie Heldman, des Américains, ont également gagné leur match d'ouverture.

FRANK SHAUGHNESSY, de Montréal, vice-président responsable des sports d'hiver pour le compte de l'Association olympique canadienne, a critiqué vertement hier la décision de l'Association de hockey amateur du Canada de ne pas envoyer d'équipe aux Olympiques de Sapporo, en février prochain, précisant que l'AHAC revenait ainsi sur une décision antérieure. Durant ce temps au Japon, le comité organisateur révélait qu'il n'avait pas encore été officiellement avisé que le Canada ne serait pas représenté au hockey.

Un PROJET DE STADE COUVERT sera élaboré, à la suite d'une recommandation du conseil exécutif du Toronto métropolitain. Ce stade serait construit grâce à des fonds publics, administré par le gouvernement local et servirait également de centre national d'athlétisme. Récemment, un comité spécial de la municipalité avait recommandé la construction d'un stade couvert de 50,000 places, au coût de \$47 millions, frais qui devraient être partagés par les trois niveaux de gouvernement.

LEE TREVIN, champion des États-Unis, du Canada et de la Grande-Bretagne au golf professionnel, fait un retour sur les allées demain après sa récente ablation de l'appendice. Il sera grand favori pour l'emporter dans le tournoi Greater Hartford de \$110,000, à Wethersfield (Conn.), en l'absence des Arnold Palmer, Jack Nicklaus, Gary Player et Billy Casper qui n'y sont pas inscrits.

TROIS ÉQUIPES PROFESSIONNELLES des États-Unis sont en difficultés à cause de leurs stades. A Foxboro en banlieue de Boston, où les Patriots de la Nouvelle-Angleterre viennent de déménager leurs pénates, les autorités viennent de condamner le nouveau stade parce que la plomberie n'est pas terminée. On devra donc en toute probabilité trouver un autre stade pour présenter le match hors-concours prévu pour dimanche entre les Patriots et les Falcons d'Atlanta. Durant ce temps à San Francisco, quelque 4,500 nouveaux sièges du stade Candlestick Park, qu'on vient d'agrandir afin de permettre aux 49ers, de la LNF, d'y jouer avec les Géants, de la LNB, ont été déclarés inutilisables à cause du danger qu'ils représentent pour leurs occupants en cas de tremblement de terre.

A L'APPROCHE des ELIMINATOIRES, deux équipes de la section Est de la ligue Nationale de baseball, encore dans la lutte pour le championnat, viennent de se renforcer, comme c'est la coutume. Les Pirates de Pittsburgh, les meneurs, ont racheté le voltigeur Carl Taylor, qui leur a déjà appartenu (il a frappé .348 pour eux en 1969), du Royal de Kansas City. Les Cardinals de Saint-Louis, qui talonnent les Pirates, ont pour leur part fait l'acquisition du lanceur de relève Stan Williams, des Twins de Minnesota.

JOSH ASHTON, un demi offensif qui a fait sa large part dans la victoire-surprise des Lions de la Colombie-Britannique sur les jusque là invincibles Argonauts de Toronto, par 27-24 dimanche dernier à Vancouver, vient de quitter l'équipe afin de retourner chez lui à Tulsa. Le directeur général Jackie Parker a dit qu'Ashton avait des problèmes personnels sérieux, et qu'il ne pouvait humainement s'opposer à son départ.

L'EQUIPE CANADIENNE de hockey sur gazon qui participait au tournoi mondial féminin, à Auckland en Nouvelle-Zélande, a fait passablement belle figure en terminant 9ème au classement des 16 nations participantes, avec sept points, un seulement de moins que l'Allemagne de l'Ouest et la Nouvelle-Zélande, égales au 7ème rang. Hier, le Canada a fait match nul de 0-0 avec les Iles Fiji, cependant que la Hollande remportait le titre officiel en battant l'Inde 3-0, pendant que l'Angleterre, sa plus sérieuse rivale, perdait 3-1 contre les Allemandes.

Le "RO" PELE a nié hier une rumeur voulant qu'il se retire complètement du soccer dans un an. Il a dit qu'il s'alignerait pour son équipe, Santos de Brésil, jusqu'en 1974 avant de se retirer d'un sport qu'il domine depuis plusieurs années. Au printemps, il annonçait sa retraite de la compétition internationale.

JEAN-GUY BEAUMIER, du Cap-de-la-Madeleine, grand vainqueur de l'an dernier, sera de retour à la grande Classeque internationale de canots de la Mauricie en fin de semaine, avec évidemment son coéquipier Claude Corbin. Ce sera la 38ème reprise de cette épreuve disputée en trois étapes d'une journée chacune, ayant son départ à La Tuque et son arrivée à Trois-Rivières, en passant évidemment par Grand-Mère et Shawinigan.

STE-AGATHE-DES-MONTS À VENDRE



Bâtisse de quatre étages, située au Centre Ville de Ste-Agathe-des-Monts. Excellente condition d'entretien ayant 5,000 p. ca. par étage - 17 chambres finies ou de étage - Cuisine existante - Grandes possibilités de transformation pour Salle de réception -

Depuis 1967, les banques ont changé autant que pendant tout le demi-siècle précédent

par J. Harvey Perry
directeur-général de l'Association des banquiers canadiens

les banques

Au cours des cinq dernières années, l'évolution de la banque au Canada a revêtu une ampleur considérable. Durant cette brève période, on a enregistré autant de transformations que pendant tout le demi-siècle qui l'a précédée.

La mise en vigueur, en 1967, d'importants amendements à la Loi sur les banques a été à l'origine de ce changement profond. Ces amendements sont le reflet de la libération de forces jusqu'alors contenues en matière de concurrence et d'un besoin d'innovation. Il s'agit en fait d'une influence qui s'est exercée sur tous les aspects de l'activité bancaire.

Amendements à la Loi sur les banques

La Loi sur les banques est révisée entièrement tous les dix ans. De toutes les révisions effectuées au cours du siècle d'existence de la Loi, la dernière fut la plus profonde. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, présenté en 1964 au terme d'une étude de trois ans, recommandait des changements d'envergure axés sur une plus grande souplesse du système monétaire et une concurrence accrue entre les institutions financières. Ces deux éléments allaient constituer la pierre fondamentale de la nouvelle loi.

La suppression du taux maximum de 6% par an sur tous prêts ou avances payables au Canada et la levée de l'interdiction faite aux banques à charte de consentir des prêts hypothécaires ordinaires ont été les points saillants de la réforme.

Le plafonnement du taux d'intérêt était inscrit dans la Loi depuis des décennies mais il ne devint effectif qu'à partir des années 30, lorsqu'on décida d'appliquer des sanctions en cas d'infraction. En 1944, on fixa à 6% le maximum en question et, bien que les taux généraux du marché

soient demeurés inférieurs à ce niveau pendant deux décennies, la situation s'inversa vers le milieu des années '60. Des lors, les banques se voyaient défavorisées par rapport aux établissements concurrents que n'affectait pas la même restriction. Elles ont donc dû recourir à des moyens artificiels pour accroître le rendement de leurs prêts. Dans un tel contexte, les banques subissaient de lourdes pertes, car les autres institutions financières qui appliquaient à leurs prêts des tarifs plus élevés pouvaient en contrepartie servir à leurs dépôts un meilleur intérêt, ce qui ne manquait pas d'exercer une attraction certaine sur les capitaux.

La Commission royale recommandait "l'abolition du plafond du taux d'intérêt, quoi qu'on puisse décider concernant le reste de la législation". Un projet de loi fut déposé en 1965, il proposait un retrait graduel. D'autres révisions suivirent, et l'abolition du plafond fut finalement adoptée.

Il est indéniable que le maintien du taux d'intérêt maximum aurait été catastrophique pour les banques canadiennes et pour l'économie nationale car la période où l'on cherchait à éliminer le plafond de 6% a été caractérisée dans le monde par une forte poussée des taux d'intérêt. Le principal instrument d'application de la politique monétaire aurait été complètement déréglé et les autres institutions, qui échappaient à l'influence directe de la banque centrale, auraient joué un rôle prédominant. Si l'on se place rétrospectivement, il est clair que, afin d'écartier cette possibilité, les autorités auraient dû prendre les mesures d'urgence qui se seraient imposées.

En fait, l'abolition du plafond a insufflé une force et un esprit nouveaux à la concurrence qui se livrait au Canada à l'intérieur du système financier et ce, non seulement entre les diverses catégories d'institutions mais aussi entre les banques elles-mêmes. La preuve la plus évidente de ce dynamisme a été fournie par les efforts que les banques déploieront pour attirer les capitaux en proposant de nouvelles formules de dépôts et d'épargne et en élargissant la gamme de leurs prêts.

Avant 1967, les interventions des banques dans le domaine du crédit hypothécaire étaient légalement limitées. Au cours des années 60 du siècle précédent, alors que l'on préparait le projet de la première Loi, plusieurs banques du Canada et des États-Unis firent faillite à la suite de spéculations foncières; aussi décida-t-on de refuser aux banques canadiennes le droit de consentir des prêts hypothécaires ordinaires. Cette interdiction fut modifiée en 1954, afin de permettre aux banques d'accorder des crédits assortis d'une garantie mobilière ou immobilière dans le cadre de la Loi nationale sur l'habitation. Conformément à une recommandation de la Commission royale, on leva toutes les restrictions au droit des banques de prendre des hypothèques et on éleva des deux tiers aux trois quarts de la valeur de la propriété la limite autorisée des prêts. Cette mesure s'inscrivait dans les dispositions finales de la Loi qui entrèrent en vigueur le 1er mai 1967. En 1969, en vertu d'un nouvel amendement s'appliquant à d'autres institutions financières fédérales et que l'on a étendu aux banques, la limite autorisée dont il vient d'être question fut portée à quatre-vingt-dix pour cent.

Jamais encore l'histoire de la banque n'avait enregistré de tels changements. Grâce à l'énergie avec laquelle elles ont affronté la concurrence, l'année dernière, les banques ont réussi, pour ce qui est du crédit hypothécaire au Canada, à se classer en tête du groupe de prêteurs.

D'autres modifications importantes à la Loi ont aussi été apportées. C'est ainsi que le coefficient de la réserve d'encaisse que chaque banque doit conserver sous forme de billets de la banque du Canada ou de dépôt auprès de cette dernière et qui correspondait à 8% de l'encours du passif-dépôts a été scindé en deux éléments et représente maintenant 12% des dépôts à vue de 4% des dépôts à préavis, et en pratique, un coefficient moyen de 6% de l'ensemble des dépôts. Simultanément, la Banque du Canada s'est vue attribuer le pouvoir d'imposer une réserve

secondaire qui autrefois était facultative. Celle-ci peut varier de 0 à 12%. Pour la première fois, les banques reçurent le droit d'émettre des "débentures" ou obligations non garanties et plusieurs établissements s'en sont prévus. L'introduction de l'assurance-dépôts protège chaque déposant jusqu'à concurrence de \$20,000 pour l'ensemble de ses dépôts. Une série de dispositions complexes ont été prises afin de limiter la participation étrangère au capital des banques canadiennes.

Ont un caractère beaucoup plus technique les changements qui visent: l'obligation de publier le coût réel des emprunts bancaires; l'interdiction d'accords interbancaires sur la fixation des taux d'intérêt des prêts ou des dépôts (dispositions que renforcera, en vertu de la Loi sur la concurrence, un nouvel amendement qui interdira les ententes s'appliquant aux frais de service); l'obligation de faire figurer au bilan les réserves dites "internes" et de fournir toutes précisions utiles (disposition prolongée en 1969 par une réduction radicale du montant autorisé de ces réserves au regard de l'impôt sur le revenu); l'incompatibilité des fonctions d'administrateur de banque et de compagnie de fiducie recevant des dépôts; la limitation du nombre de membres du Conseil d'administration des banques, qui peuvent également être administrateurs d'autres sociétés; les restrictions qui affectent le montant de la participation au capital social d'institutions acceptant des dépôts ou de filiales.

Les banques n'ont pas le droit d'exercer des fonctions fiduciaires, contrairement à ce qui se passe depuis des années en Grande-Bretagne et aux États-Unis. La Commission royale n'a fait aucune recommandation en ce sens mais elle a proposée que les possibilités d'une intervention bancaire dans ce domaine soient examinées plus tard. Les banques en tant que groupe n'ayant exercé aucune pression à cette fin, n'ont pas été déçues.

Au terme de cette brève description de la révision de la législation bancaire en 1967, il ne faudrait pas croire que cet texte soit le seul qui ait eu des effets sur la profession au cours des cinq dernières années.

La division des questions juridiques de l'Association des banquiers canadiens examine chaque année plusieurs centaines de projets de lois parmi lesquels 50 à 75 concernent plus ou moins la profession, un grand nombre ayant d'ailleurs pour elle des conséquences importantes. De plus, des engagements tels que ceux pris à l'égard de la Commission des prix et des revenus et qui s'appliquent à l'augmentation des frais bancaires ou encore la collaboration que demandent soit la Banque du Canada, soit le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux dans l'application de la politique envisagée en matière de balance des paiements, crédit à la consommation, de prêts régionaux, de logements, de crédit agricole, de prêts aux étudiants, etc., agissent sur le milieu dans lequel les banques exercent leur activité. Cependant, c'est la Loi sur les banques qui définit les principes fondamentaux du commerce de banque au Canada et, partant, on peut affirmer que, depuis 1967, il existe un régime d'essence libérale qui a été à l'origine d'une période d'expansion remarquable.

Que s'est-il passé?

On ne saurait attribuer à la seule Loi sur les banques ou aux banques elles-mêmes tous les fruits de l'évolution des dernières années. Ainsi, le volume global des opérations bancaires dépend, pour une large part, de la politique monétaire de la banque centrale. Il n'en demeure pas moins, cependant, que les résultats obtenus sont ceux d'un secteur dynamique et capable de se transformer rapidement.

1. Croissance généralisée

En juin 1971, l'actif total des banques à charte dépassait pour la première fois \$50 milliards, alors qu'avant la révision, à la fin de 1966, il ne s'élevait qu'à \$28 milliards.

2. Augmentation des avoirs en monnaies étrangères

Sur les \$50 milliards de l'actif global en juin 1971, \$13 milliards environ étaient constitués d'avoirs en monnaies

étrangères, contre quelque \$5 milliards en 1966.

3 Comparaison avec les autres institutions

La situation défavorable dans laquelle se trouvaient les banques par rapport aux autres institutions quant à l'accroissement de leur actif s'est redressée. Ainsi, alors que durant la période 1963-1966, le taux moyen de croissance de l'actif des premières était de 8.3%, il atteignait, en ce qui concerne les secondes, 15.2%; en 1967 et 1968, par contre, c'est l'inverse qui se produisit: le taux des banques s'élevait à plus de 14%, contre respectivement 9.9% et 11.3% pour les autres institutions. En 1969 et 1970, c'était de nouveau ces dernières qui prenaient l'avantage mais on se trouvait alors en période de resserrement de l'argent, autrement dit, la cause de la disparité relevait plus de la politique monétaire que de dispositions légales qui restreignent la possibilité de soutenir la concurrence.

4. Choix plus étendu de dépôts

Il n'existait, il y a cinq ans, que deux grandes catégo-

ries de dépôts: les comptes d'épargne à intérêt et les comptes courants sur lesquels on ne servait pas d'intérêt. Dans les deux cas, il était loisible de tirer des chèques. Maintenant, le client d'une banque peut choisir parmi: des comptes d'épargne qui offrent ou n'offrent pas la faculté de tirage par chèques, des dépôts à terme, des certificats de dépôts et différents autres modes de dépôts. Ainsi, le client peut exercer un choix, selon ses besoins personnels ou ceux de son entreprise.

5. Gamme élargie de prêts

On retrouve ici la situation précédente: les prêts commerciaux, industriels et agricoles d'importance variable ont longtemps constitué l'essentiel de l'activité des banques, sans que pour autant l'intérêt porté à ces prêts diminue. Le secteur bancaire est devenu, au cours des cinq dernières années, le principal fournisseur de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels remboursables par versements échelonnés. De plus, les banques ont accordé leur appui à différents program-

Suite à la page 13

Le Crédit Foncier Franco-Canadien, société de prêt sur premières hypothèques, a été créé en 1880 dans la province de Québec. Ses actions sont largement réparties entre un grand nombre d'actionnaires, et sont cotées à la Bourse de Paris et à la Bourse de Montréal. Son capital et ses réserves s'élèvent à \$45 millions et sont parmi les plus importants de ceux des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire du Canada. La Société est l'une des rares sociétés canadiennes à avoir payé un dividende chaque année, sans interruption, depuis 1882.

POINTS SAILLANTS AU 15 JUIN 1971:

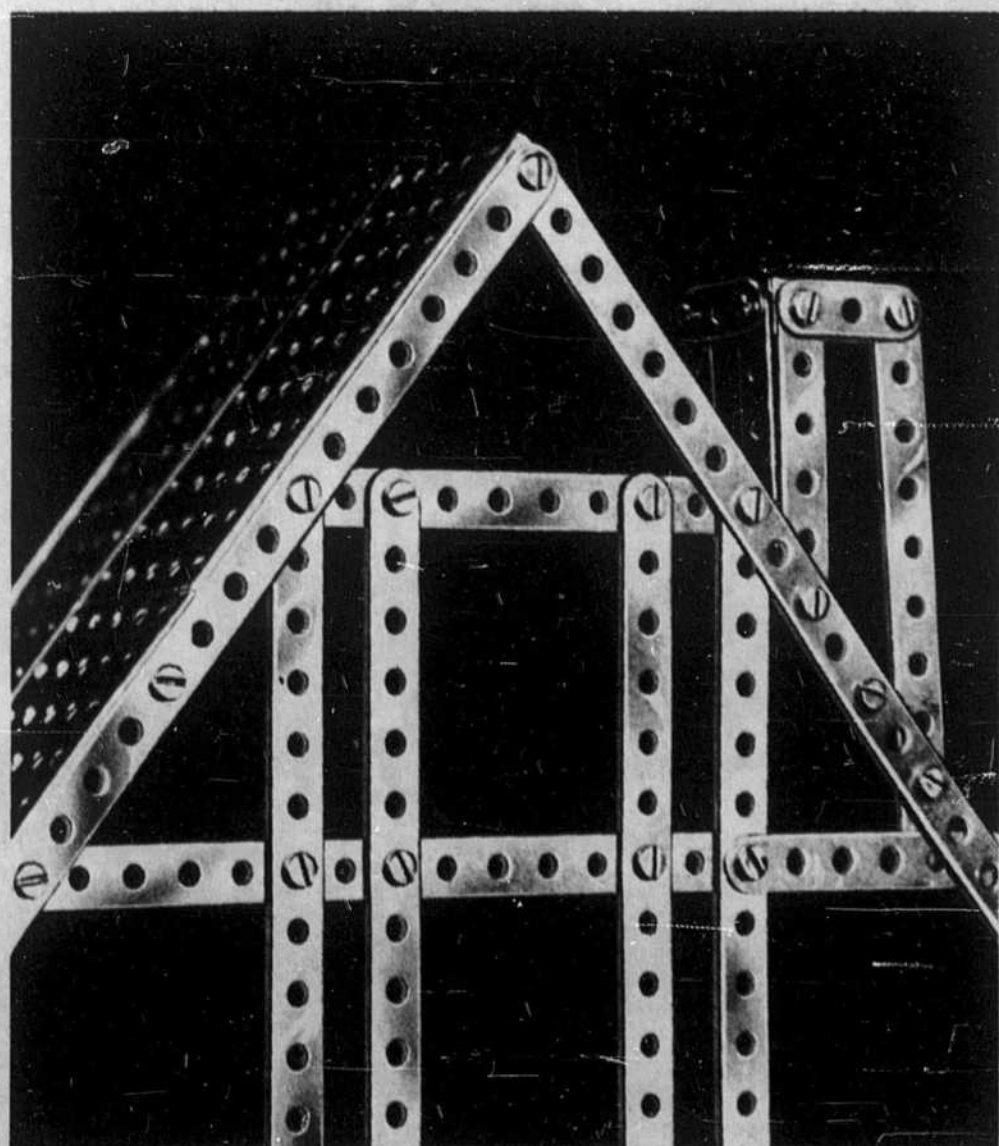
Total de l'actif	\$284,759,000
Prêts hypothécaires	245,695,000
Obligations et billets	222,428,000
Capital et réserves	45,840,000

(chiffres non soumis aux vérificateurs)

Crédit
Foncier



la force de l'argent
au service
de l'expansion économique



Banque Canadienne Nationale

VOTRE ARGENT TRAVAILLE POUR VOUS

BUDGET DES DÉPENSES
EXERCICE FINANCIER 1971/72
(en milliers de dollars)

Ministères	Dépenses nettes incluant immobilisations
Affaires culturelles	18 422
Affaires intergouvernementales	7 125
Affaires municipales	64 090
Affaires sociales	1,492,360
Agriculture et colonisation	84 265
Assemblée nationale	11 079
Communications	21 654
Conseil exécutif	33 520
Conseil du trésor	710
Éducation	1 279 400
Finances	39 137
Fonction publique	4 126
Immigration	1 650
Industrie et commerce	49 450
Institutions financières, compagnies et coopératives	4 513
Justice	112 763
Revenu	172 522
Richesses naturelles	19 542
Terres et forêts	37 648
Tourisme, chasse et pêche	24 011
Transports	20 534
Travail et main-d'oeuvre	19 858
Travaux publics	79 506
Voirie	383 727
Service de la dette	169 602
	4 151 214



GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

L'aide aux économies régionales

Faut-il attendre plus de la part des banques?

par R. M. MacIntosh

sous-directeur général en chef de la Banque de Nouvelle-Écosse

L'un des principaux malentendus sur les affaires bancaires canadiennes porte sur le rôle que jouent les banques à charte dans le développement des régions du pays dont la croissance économique est lente. Ce malentendu est né en partie de la complexité du problème même du développement régional. Au cours des dernières années, les divers gouvernements ont déployé de grands efforts pour formuler des programmes visant à corriger les disparités régionales. De nombreuses études ont amené le public à mieux comprendre de quoi il s'agit. Même si les progrès en ce domaine n'ont pas été rapides, il est à remarquer que le Conseil économique du Canada a noté une certaine diminution de ces disparités. Il est très clair, en effet, que le niveau des investissements par tête a augmenté au cours des dernières années dans les régions moins développées et que le chômage y est moins prononcé qu'autrefois pendant les périodes de ralentissement économique général.

On peut en grande partie attribuer ces progrès aux programmes de développement régional entrepris au cours des années 60 par les gouvernements fédéral et provinciaux, tout aussi bien qu'au climat économique favorable qui a permis certains changements de structure. Inutile de dire qu'on a commis au cours de la dernière décennie des erreurs coûteuses en voulant trop faire trop vite. Une politique de prudence et de sagesse en matière de problèmes régionaux semble toutefois se préciser. On sait maintenant qu'un projet ne se

satisfait pas exclusivement de capitaux mais qu'il lui faut aussi pouvoir facilement disposer d'entrepreneurs et d'ouvriers, ainsi que d'une bonne assurance de croissance du marché. Ce sont là des principes communs à tout investissement mais on a souvent tendance à les oublier. Se contenter de canaliser des fonds dans une certaine direction ne garantit pas la continuité de la croissance et cela peut même se faire au détriment et de la région visée et du reste du pays.

Quel rôle les banques à charte jouent-elles dans la promotion du développement économique des régions moins développées? C'est là une question qui a fait l'objet de grandes discussions de la part des représentants des banques appelés à donner leur opinion, en juin dernier, aux audiences du comité du Sénat sur les finances nationales. Même si la presse s'est déjà fait l'écho de l'opinion des banquiers, il est bon de rapporter ici certaines lignes maîtresses.

Le mouvement des affaires

L'une des fonctions premières du système bancaire est de recueillir l'épargne de divers secteurs de l'économie et d'affecter ces fonds aux maisons d'affaires, institutions et particuliers qui peuvent en faire le meilleur usage. Mais ce procédé profite-t-il au mieux aux régions à développement économique lent? La réponse à cette question semble trop souvent se fonder sur une comparaison simpliste entre les dépôts en monnaie canadienne prélevés dans une région et le mon-

tant de ces ressources qui lui revient sous forme de prêts. Cette comparaison ne peut être que purement théorique puisque, en pratique, il n'existe pas de statistiques publiées qui permettent, pour l'ensemble du système bancaire, de dire d'où proviennent les fonds ni où ils vont.

Même si l'on possédait de telles données, notre connaissance globale du problème n'en serait pas meilleure. À la vérité, de tels chiffres fausseraient le schéma réel du mouvement des affaires. Ainsi, du point de vue des dépôts, l'emplacement de la succursale où sont tenus les dépôts n'est pas l'indication certaine du lieu de résidence du déposant. Certaines provinces et leurs organismes, de même que plusieurs grandes compagnies, font des dépôts en bloc au siège social d'une banque donnée, puisque c'est là que les banques font les opérations en gros sur le marché de l'argent. Des problèmes semblables se posent dans l'autre partie du bilan. Une grande partie des prêts en dollars figurent aux livres des banques des grands centres financiers comme Montréal, Toronto et Vancouver, pour la simple raison que c'est là qu'est situé le siège de plusieurs grandes compagnies. Les fonds à proprement parler peuvent, évidemment, être déboursés pour des opérations menées très loin de ces centres.

On aurait peut-être une meilleure perspective du problème si on étudiait la répartition régionale des épargnes et des placements à l'intérieur du Québec. Au cours des derniers mois, certains membres de l'Assemblée nationale sont allés jusqu'à réclamer des données statistiques sur le prélèvement des dépôts et sur l'investissement dans certains comités ou certaines régions du Québec. Étudions le financement du projet des chutes Churchill, dans la région du Nouveau-Québec-Labrador. Le projet dépend des débouchés en ressources hydroélectriques sur le marché québécois, débouchés sans lesquels il ne saurait exister. Mais la population de la région des chutes Churchill est très réduite et on n'en tire évidemment pas d'épargne. Le raisonnement qui veut que l'épargne soit investie dans la région où elle a été prélevée interdirait donc le financement du projet des chutes Churchill. À simplement parler, il faut réunir l'épargne des régions excédentaires et l'utiliser dans les régions qui en ont besoin.

Le concept de base d'un marché de capitaux à libre circulation est de faire passer les fonds des épargnants aux financiers, là où il le faut. La fragmentation d'un marché de capitaux saperait à sa base le principe de la distribution des ressources. La question est donc: A quoi bon compiler des statistiques par région si elles ne doivent pas servir à entraver la circulation des fonds en les enclavant à l'intérieur de diverses régions? Les chiffres sont en soi fort trompeurs et ils ne peuvent servir qu'à fausser l'usage efficace de l'épargne. Point n'est besoin de beaucoup d'imagination pour se rendre compte qu'un gouvernement, qu'il soit provincial ou local, essaiera d'éviter toute sortie nette de capitaux du territoire sous sa juridiction et qu'il usera de pleins pouvoirs dont il dispose pour éviter de telles sorties. Mais comme tous les gouvernements et surtout toutes les provinces adopteraient la même attitude, il en résulterait inévitablement un cloisonnement du mouvement des capitaux.

Le rôle des succursales

C'est par l'entremise de leurs succursales que les banques jouent leur rôle de canalisatrices de fonds. Une banque dont l'activité est appuyée sur une base géographique et industrielle très largement étalée est moins soumise aux cycles économiques qui affectent une région donnée. A titre d'exemple, prenons l'économie des provinces des Prairies, qui peut être gravement affectée par la situation des marchés mondiaux du blé. Lorsque se produit une baisse, le Conseil du blé et les marchands de grains ont besoin de prêts considérables pour permettre aux agriculteurs de survivre jusqu'à la récolte suivante. Une banque à vocation purement régionale aurait peine à satisfaire de tels besoins tout en traitant ses affaires usuelles. Malgré l'importance du rôle des banques régionales, comme le Québec l'a tout spécialement démontré, l'économie du Canada n'a

pas de régionalismes assez marqués qui permettent la survie d'institutions purement régionales. De plus, l'importance de leurs ressources dans le pays entier a permis aux banques à charte d'acquiescer un très haut niveau de compétence et d'offrir à leur clientèle des services fort spécialisés qui n'auraient, autrement, vraisemblablement jamais existés. Cela bénéficie directement aux régions moins développées du Canada qui essaient de consolider la base de leur économie et de l'élargir.

La concurrence que se font les succursales de banques peut aussi jouer en faveur du petit emprunteur des régions éloignées. La valeur d'un directeur de succursale tient en grande partie, aux yeux de ses supérieurs, à son habileté à consentir de nouveaux prêts de qualité. Ces directeurs, appuyés par les vastes ressources de la banque, sont donc ardemment à la recherche d'occasions de prêter des fonds. Ils deviennent ainsi des représentants régionaux très actifs (parfois même chauvins). De nos jours, à peine plus d'un et demi pour cent de tous les prêts sont traités à un niveau supérieur à celui de la direction générale de la région. Les propositions soumises à l'approbation de la haute direction ou du conseil d'administration se rapportent généralement à des marges de crédit importantes. Ces prêts d'importance exigent une haute compétence en matière d'évaluation et de documentation, tâches centralisées pour des raisons d'économie.

Selon mon expérience propre et les conversations que j'ai eues avec des collègues des milieux bancaires, je puis affirmer que les critères de crédit, quant aux risques qu'ils représentent et aux conditions accordées sont souvent plus libéraux dans certains centres éloignés qu'ils ne le sont dans les grands cen-

tres économiques. Les motifs en sont faciles à déceler: dans un système bancaire à succursales où existe la concurrence, le nombre relatif de prêts dans les régions excentriques tend à attirer l'attention sur chacun de ces cas surtout si, comme c'est le cas de la Banque de Nouvelle-Écosse, les succursales de ces régions disposent de portefeuilles de placements assez importants. Comme les maisons d'affaires sises dans les régions à développement lent ont en général des antécédents plus récents et une masse de biens moins considérable, les banques leur accordent donc généralement un crédit relativement plus élevé qu'ailleurs. Mais il y a plus important: depuis quelques années, les banques à charte font un effort de plus en plus grand pour aider toute entreprise raisonnable dans de telles régions, conscientes qu'elles sont du besoin qu'a le pays d'avoir un meilleur équilibre régional.

Il va sans dire qu'il y a des limites d'ordre pratique à cette attitude; il serait en effet déraisonnable d'accorder crédit à un projet économique qui n'aurait pas de bonnes chances de viabilité.

L'histoire des dernières années ne manque pas d'exemples de tentatives d'implantation d'industries nouvelles dans les régions à développement lent qui ont échoué faute de débouchés ou de ressources ou pour quelque autre cause. Cela a probablement retardé le développement de l'ensemble de la région visée. Il y a par contre quelques exemples de milieux en chantier de projets vraiment efficaces et bien conçus, dans lesquels les banques ont joué un rôle. Ces projets sont financés justement au moment où le pays (et le monde entier) a un besoin plus intense que jamais de capitaux, en raison des pressions qu'exercent nos structures sociales et économiques.

La place du petit emprunteur dans l'économie canadienne est un autre sujet de malentendu. On laisse parfois entendre que le système bancaire est indûment dur dans sa politique de crédit envers le petit emprunteur dans les périodes de restriction monétaire comme celle que nous avons connue récemment. (Ces petits emprunteurs sont souvent des hommes d'affaires d'importance moyenne, des gens de profession ou des agriculteurs de régions éloignées, qui ont du mal à obtenir crédit d'entreprises autres que les banques). Cette idée n'est pas fondée si l'on en juge par les chiffres sur les petits et les gros prêts consentis au cours de la dernière période de restriction monétaire. Je crois juste de dire qu'aucune banque n'a fait de restrictions au cours de cette période sur les prêts de moins de \$100.000 ou même de moins d'un million de dollars en raison de la restriction monétaire.

Ce serait là un moyen fort peu commode de conserver les liquidités bancaires et assez difficile d'application vu l'ampleur de l'autonomie locale dans le domaine des petits prêts. En fait, comme le montre le tableau ci-dessous, le total des prêts commerciaux en cours de moins de \$100.000 indique un pourcentage d'augmentation plus élevé, au cours de la dernière période de restriction monétaire, que celui des prêts de plus de \$5 millions. Les gros emprunteurs ont bien davantage senti la pression des banques. Mais ces derniers ont accès aux marchés des capitaux et au papier commercial.

Prêts commerciaux en cours

— catégories choisies (en millions de dollars)

	moins de \$100.000	\$5 millions et plus
Au 31 mars 69	1.747	2.408
Au 31 mars 71	1.989	2.703
Aug. en %	13,9%	12,3%

MOLSON, ROUSSEAU & CIE
Limitée

Membres: L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES

LA BOURSE DE MONTRÉAL

LA BOURSE CANADIENNE

LA BOURSE DE TORONTO

800 PLACE VICTORIA, MONTRÉAL 115, QUÉ. • 500 GRANDE ALLÉE E., QUÉBEC 4, QUÉ.

LA MAISON
CLICHE & ASSOCIÉS
LTÉE

fait plus que vos placements

Elle met
à votre disposition

- * Une équipe d'analystes de porte-feuilles
- * Un service de recherches économiques
- * Une équipe d'administrateurs de compagnies
- * Un service de vente ou d'achat d'entreprises

Service de Courtage Complet

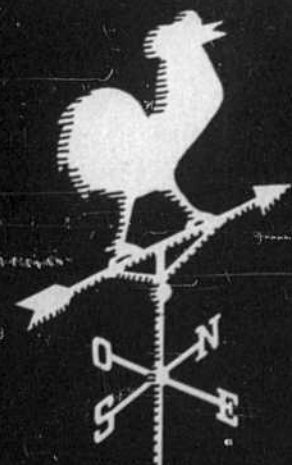
878-1951

CLICHE ET ASSOCIÉS LTÉE

Courtiers en valeurs de placements

MONTRÉAL / QUÉBEC / TROIS-RIVIÈRES / OTTAWA

Prêts aux entreprises



n'importe où au Canada

Presque tous les genres d'entreprises peuvent bénéficier des services de la BEI: fabrication... commerce de gros et de détail... tourisme et divertissement... construction... agriculture... transport et entreposage.

Si vous avez besoin de financement pour établir, développer ou moderniser votre entreprise n'importe où au Canada, communiquez avec nous.

bei BANQUE
D'EXPANSION
INDUSTRIELLE
FINANCEMENT À TERME POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

MONTRÉAL—110 Ouest, boul. Crémazie—Tél.: 382-2891
—800, carré Victoria—Tél.: 878-9571

Les gens qui assurent au Québec son essor...

sont des gens comme vous et ceux de la Banque TD.



TORONTO DOMINION
la banque où le personnel crée toute la différence

La rentabilité des banques

Ni plus ni moins que les autres secteurs de l'économie canadienne

par Gilles Mercure,

directeur général adjoint de la Banque Provinciale

Il s'est naturellement produit plus de remous dans l'opinion publique lorsque les banques canadiennes, ce printemps, ont révisé à la hausse leurs tarifs de frais d'administration des comptes de dépôts transférables par chèques que lorsqu'elles avaient supprimé, quelques mois auparavant, la traditionnelle commission à l'encaissement des chèques présentés ailleurs que dans la localité où ils sont tirés. On aurait peut-être dû faire les deux choses simultanément: elles font partie d'une évolution, qui se poursuivra sans doute durant beaucoup d'années et qui laisse prévoir une transformation assez radicale du régime actuel des paiements, non sans affecter les modes de répartition de ses coûts entre les diverses classes d'utilisateurs.

Des changements de ce genre offrent de belles occasions pour reprendre le procès, jamais terminé, du système bancaire et de sa rentabilité supposément excessive. Il est d'ailleurs tout à fait normal et désirable qu'il en soit ainsi, encore qu'on puisse parfois souhaiter que les participants à ce débat fussent mieux instruits des données actuelles qui doivent soutenir leurs conclusions.

On se bornera ici à esquisser quelques-uns seulement des aspects de ce sujet assez vaste.

Le tableau ci-contre fournit quelques chiffres essentiels sur l'ordre de grandeur des principales composantes de la rentabilité des banques canadiennes. L'influence dominante sur la croissance des profits des banques est indiscutablement l'accroissement de leur actif total, qui offre la meilleure mesure du volume de leurs opérations. Durant les dix ans qui se sont terminés en 1970, cet actif s'est multiplié par 2,6 fois, sous l'effet de l'expansion de l'économie canadienne elle-même, du volume des échanges commerciaux et financiers,

de la masse monétaire contrôlée par la Banque du Canada, tout ceci combiné avec le degré de succès remporté par les banques commerciales dans leur concurrence pour maintenir et accroître leur part du marché financier global vis-à-vis les institutions para-bancaires.

Les économies d'échelle

L'accroissement de l'actif des banques a tendance à contribuer d'une façon plus que proportionnelle à la croissance de leurs profits nets car les économies résultant d'une grande taille sont importantes dans tous les types d'opérations financières, où la structure des frais d'exploitation est relativement rigide en regard de la variation des volumes d'affaires.

C'est particulièrement le cas pour les vastes réseaux de succursales des banques canadiennes, dont la mise en place est coûteuse mais qui sont ensuite capables d'absorber efficacement des volumes croissants. Les pressions concurrentielles, au sein du système comme vis-à-vis les autres institutions, forcent à répartir ces économies de taille entre les usagers des services bancaires, déposants ou

emprunteurs, autant qu'à les retenir pour les employés ou les actionnaires. Ces pressions concurrentielles n'ont cependant pas leur plein effet instantanément; et en courte période, le résultat net a tendance à favoriser un accroissement des profits.

Les nouveaux champs d'action

Il en est de même pour les effets de la pénétration progressive des banques dans des champs d'action plus rentables, durant les dix dernières années surtout. Outre leurs opérations internationales mentionnées plus haut, les banques ont diversifié leur activité dans les domaines du prêt à la consommation, du prêt hypothécaire, du prêt à moyen terme à l'entreprise, etc. Les rendements disponibles pour les capitaux consacrés à ces secteurs sont normalement plus élevés que les taux d'intérêt qui prévalent dans le marché du prêt commercial traditionnel et surtout dans les marchés d'obligations. Pour financer cette diversification de leurs emplois de capitaux, les banques ont fortement diminué la proportion de leur actif total investie en obligations et réserves liquides, ce

qui a accru le rendement moyen du total de leur actif et favorisé leur rentabilité nette à court, sinon à long terme.

Est-ce qu'en outre, les hausses générales de taux d'intérêt qui surviennent périodiquement, en conséquence des phases restrictives de la politique monétaire, ont tendance à accroître la rentabilité du commerce de banque? La réponse "à priori" à cette question est incertaine. Les variations des taux d'intérêt ont tendance à être parallèles sur les divers marchés où les banques placent leurs fonds et sur les marchés d'où elles les obtiennent, pour un effet net nul. Ce

parallélisme n'est évidemment pas rigide et les mouvements des divers marchés entre eux peuvent être déphasés de quelques mois. De sorte que les coûts d'intérêts sur dépôts peuvent s'accroître en moyenne plus rapidement à certains stades du cycle (ou décroître moins vite) que les rendements moyens de prêts et placements augmentent (ou décroissent) ou vice-versa. Le profane sera peut-être étonné d'apprendre qu'en certains cycles, la phase de baisse générale des taux peut être plus avantageuse aux banques que la phase de hausse. Cependant, durant les années 1969 et 1970, les résultats montrés par les banques indiquent que le phénomène a joué à court terme dans le sens que le profane juge le plus naturel.

La rentabilité du système bancaire est affectée comme celle de tous les autres secteurs économiques par les phénomènes inflationnistes. La plus grosse partie des frais d'exploitation des banques (environ 60% pour être un peu plus précis) est constituée de salaires, ce qui n'est pas étonnant étant donné que les services bancaires sont essentiellement personnels et intangibles. Ce qui a permis jusqu'ici de tenir la croissance du coût global des salaires et des autres frais d'exploitation à peu près proportionnelle à la croissance de l'actif total, malgré l'inflation et les hausses considérables des taux de salaires et des autres coûts unitaires, c'est une amélioration substantielle de

la productivité de chaque employé, due pour une part aux économies de taille mais aussi à la modernisation constante des méthodes de gestion. C'est pourquoi, par exemple, le prix total payé par le public pour le fonctionnement du régime des paiements (un élément important des "autres revenus" des banques) n'a augmenté qu'à peu près dans la même mesure que le volume des centaines de millions de chèques et autres instruments de paiements mis chaque mois en circulation: les prix unitaires du service sont restés plutôt stables en moyenne, même si plusieurs modifications particulières ont dû être apportées de temps à autre, et le seront probablement encore à l'avenir, à différentes parties de l'échelle des tarifs. Les banques procèdent actuellement à des investissements énormes en ordinateurs, équipements périphériques et travaux de programmation, et le fardeau initial de cet effort pourrait avoir un effet quelque peu dépressif sur leur rentabilité à

court terme. Elles devraient cependant réussir ainsi à maintenir le niveau d'efficacité qui nous a donné jusqu'ici un des régimes de paiements les moins coûteux au monde pour ses usagers.

Si l'on compare les profits des banques canadiennes à ceux des autres secteurs économiques, ils sont tantôt supérieurs et tantôt inférieurs à la moyenne, selon les années. En pourcentage du capital des actionnaires, leur taux de rendement moyen de 9,2% durant les huit dernières années est loin de se classer parmi les plus hauts, et il revient à la compétence de leur gestion dans un environnement concurrentiel tout autant qu'à une conjoncture économique généralement favorable au pays et dans le monde. Plus de la moitié de ces profits, retenue dans les réserves des banques, est nécessaire pour conserver la qualité et permettre l'expansion de services financiers essentiels. On peut facilement imaginer des régimes où le public paierait davantage pour recevoir moins.

DEPUIS 1967, LES BANQUES

Suite de la page 11

mes gouvernementaux de prêts tels que ceux destinés aux améliorations agricoles et aux étudiants.

Le financement du projet d'aménagement hydro-électrique des chutes Churchill fournit un exemple remarquable de crédit de groupe au développement économique qui s'inscrit à l'actif de banques canadiennes.

Par l'intermédiaire de filiales, plusieurs banques consentent aussi des crédits à long terme à des entreprises jeunes et en voie d'expansion.

Que réserve l'avenir?

Il serait stupide d'essayer de prévoir avec exactitude ce que l'avenir réserve à une profession qui change aussi rapidement et qui fait preuve d'un tel dynamisme. On peut néanmoins tirer certains indices en fonction de ce qui s'est passé récemment. D'une façon générale, on remarquera l'attention soutenue accordée à la satisfaction des besoins individuels, qu'il s'agisse de l'habitation, de prêts personnels, de conseils d'ordre financier ou de services analogues; on constatera d'autre part la reconnaissance des priorités économiques et sociales telles

que le développement régional, les besoins des petites entreprises et de secteurs professionnels qui influenceront l'environnement; on notera aussi des changements qui transformeront le fonctionnement même des banques dans leurs opérations journalières — ainsi le mécanisme des paiements devenant de plus en plus automatisé, le rôle de la succursale sera complètement renouvelé; le personnel féminin accèdera vraisemblablement de plus en plus à des postes de responsabilité; les programmes de formation et de perfectionnement seront en constante amélioration; le volume d'opération en devises étrangères continuera de croître et enfin la progression des bénéfices se maintiendra à un rythme satisfaisant sans être spectaculaire. Les autres aspects de l'avenir, d'ailleurs des plus flous actuellement, comporteront peut-être un intérêt et une action d'origine gouvernementale de plus en plus axés vers les consommateurs en tant que groupe de pression, orientation qui entraînera probablement un volume encore plus important de lois et de règlements; la fondation de petites banques régionales ainsi que l'expansion continue des intermédiaires financiers non bancaires. Ces derniers, qui englobent des sociétés de fiducie, les Credit Unions et les Caisses populaires, ne sont pas soumis à une réglementation aussi restrictive que celle des banques à charte. C'est là une situation qui devrait être modifiée, du moins lors de la prochaine révision de la Loi sur les banques.

On était même prêt pour un petit imprévu!

De jeunes mariés sont allés à la Banque de Montréal. D'accord, on leur a prêté. Mais on leur a également montré comment épargner, comment répartir leur revenu pour être prêt à tout. A la Banque de Montréal, ils ont trouvé un peu plus. Juste de quoi faire une différence. C'est pourquoi il y avait place pour le petit imprévu. C'est ça la différence, la pièce qui complète le casse-tête.



Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

Banque de Montréal

La Première Banque Canadienne



Vous êtes notre raison d'être

Épargne, placements, emprunts, garde de sûreté, transactions de toutes sortes au pays et à l'étranger : la BNE vous offre toujours et partout un service inégalé. Venez voir par vous-même.

La Banque de Nouvelle Ecosse

Une banque internationale au service du Québec.

Quoi de neuf chez vous?

Vos besoins changent. D'accord.

Nos services s'y adaptent.



banque provinciale
l'innovatrice... pour vous

Des objectifs conciliables

Les provinces et la politique monétaire

par Raymond Garneau

ministre des finances de la province de Québec

La croissance économique est certes l'un des objectifs majeurs du gouvernement du Québec. C'est en fonction de cet objectif que le gouvernement a élaboré un programme de dépenses axé sur les investissements publics. C'est également en vue de promouvoir la croissance économique que le gouvernement du Québec a proposé des modifications au Livre blanc sur la réforme fiscale du gouvernement fédéral. Nous nous sommes réjouis, d'ailleurs, du fait que le projet de loi déposé récemment par le gouvernement fédéral tienne compte de plusieurs des recommandations du Québec.

C'est toujours en raison de son désir constant de soutenir la croissance économique que le Québec ne saurait se désintéresser des diverses initiatives du gouvernement fédéral et de la Banque du Canada en matière de politique monétaire. Des changements dans cette politique affectent, bien sûr, l'ensemble de l'économie; mais l'évolution de certains secteurs ou certaines régions est souvent affectée davantage que la moyenne de l'économie. Je voudrais donc mettre en évidence certains effets régionaux ou sectoriels de la politique monétaire.

L'on ne saurait nier, par ailleurs, l'interdépendance étroite entre la gestion de la dette et la politique monétaire. Or, l'importance des emprunts du Québec depuis une dizaine d'années rend cette province particulièrement sensible à des changements dans la politique monétaire et fait apparaître un besoin

de consultation accrue avec le gouvernement fédéral et certains autres gouvernements provinciaux.

D'autre part, le Québec dispose d'un pouvoir de réglementation sur les institutions financières qui risque d'affecter, selon certains, l'efficacité de la politique monétaire. Je voudrais démontrer que dans l'exercice de ses responsabilités, le gouvernement du Québec ne contrecarre pas les objectifs poursuivis par le gouvernement fédéral. Enfin, je ferai quelques propositions visant à permettre à la politique monétaire de contribuer encore davantage à la croissance économique du Québec.

Les problèmes régionaux et sectoriels

Les techniques monétaires utilisées par la Banque du Canada, qu'il s'agisse d'une variation dans les taux d'intérêt, d'une modification sensible de la masse monétaire, d'une modification des réserves bancaires, d'opérations d'open market ou d'une modification du taux de change, s'appliquent à l'ensemble du système bancaire. Par contre l'effet de ces politiques n'est pas uniforme à travers le Canada. Il peut varier selon la structure industrielle des régions économiques, selon le niveau de développement des secteurs, selon la dimension des entreprises et leur possibilité d'autofinancement.

Il semble assez évident que les taux d'intérêt n'affectent pas sérieusement les investissements des grandes

firmes multinationales qui recourent largement à l'autofinancement, qui ont un accès facile aux marchés des capitaux et à des taux préférentiels ou encore qui peuvent recourir aux ressources financières de la compagnie-mère. Par contre, beaucoup de petites entreprises et en particulier des entreprises de construction sont lourdement affectées par des restrictions monétaires: souvent, la rareté du crédit leur enlève tout accès aux marchés financiers; quand ce n'est pas le cas, elles doivent emprunter à des taux prohibitifs. Or, ces entreprises sont généralement concentrées dans les régions à croissance lente.

Les effets régionaux et sectoriels que nous venons de décrire peuvent se combiner avec les délais inhérents à la politique monétaire pour rendre cette dernière beaucoup moins efficace. Le Québec a vécu une telle situation depuis 1968.

L'on sait que les exportations d'automobiles, de pièces d'automobile et de certains métaux non ferreux furent la cause principale de l'accélération qu'a connue l'économie canadienne à l'automne de 1968. Le Québec n'a pas bénéficié immédiatement de cette relance à cause de la part relativement faible de ces productions au Québec. C'est alors que s'est développé un certain décalage entre l'évolution de l'économie canadienne (surtout l'Ontario) et celle du Québec. En 1969, le gouvernement fédéral, aux prises avec une accélération immodérée et persistante

de la hausse des prix, joua bon d'intervenir et les mesures adoptées furent de plus en plus restrictives: hausse des impôts, coupures des dépenses gouvernementales et politique monétaire restrictive. Il faut noter que même si le taux d'augmentation des prix s'accélérait au Canada depuis quelques années, il diminuait au Québec: l'augmentation de l'indice de Montréal est passé de 3.9 pour cent en 1967 à 3.4 pour cent en 1968 et à 3.1 pour cent en 1969 alors que les accroissements correspondants pour le Canada furent de 3.6, 4.1 et 4.5 pour cent.

Dans ce contexte, il est aisé de comprendre que le Québec fut tout particulièrement touché par les mesures restrictives: d'une part, elles ont commencé à se faire sentir au moment où l'économie québécoise n'était pas du tout dans une période surchauffée (taux de chômage en 1969: 6.9 pour cent) et d'autre part, ce genre de mesures frappe davantage les petites et moyennes entreprises qui, pour se financer, ont constamment recours au système bancaire.

La difficulté vient de ce que la banque centrale ne peut pas adoucir les conditions du crédit dans les régions à croissance lente, sans les adoucir également ailleurs, parce que les capitaux circulent librement d'un bout à l'autre du pays et qu'on ne saurait restreindre cette mobilité sans encourir des désavantages encore plus grands. Il y a donc lieu de compenser les effets négatifs de cette politique monétaire pour les ré-

gions en question par les différents autres stimulants économiques. Le ministère de l'Expansion économique régionale joue certainement un rôle notable en vue de contrebalancer les effets de ces politiques fédérales globales. Cependant, ses instruments d'action, qui sont des travaux d'infrastructure et des stimulants à l'investissement privé, comportent des délais beaucoup plus longs que ceux de la politique monétaire.

C'est pourquoi, la Banque d'Expansion industrielle, en particulier, pourrait être un instrument plus efficace pour compenser certains effets régionaux de la politique monétaire. La création de la Caisse d'aide conjoncturelle proposée par le Québec se situerait également dans cette perspective: elle permettrait d'éviter une hausse du chômage découlant d'une politique monétaire restrictive par une politique fiscale régionale expansionniste.

C'est également dans cette perspective qu'en tant que ministre des Finances, j'ai demandé au gouvernement fédéral de participer à un programme d'aide à l'industrie des pâtes et du papier qui, dans un marché mondial très difficile, subit fortement les effets de la réévaluation effective découlant de l'adoption par le Canada d'un taux de change fluctuant.

La politique monétaire et la gestion de la dette

Il n'est sans doute pas nécessaire d'expliquer en détail comment les opérations financières des gouvernements provinciaux ont des répercussions monétaires considérables. Je ne ferai ressortir que deux des facteurs principaux de cette interrelation: l'importance du recours des gouvernements provinciaux aux marchés financiers d'une part, et les diverses réglementations que les provinces peuvent imposer aux institutions financières d'autre part.

L'augmentation très rapide des dépenses provinciales et municipales depuis la fin de la guerre a entraîné une modification de la structure de l'endettement public au Canada. De 1953 à 1969, la proportion de la dette fédérale est passée de 75 à 47.5 % de l'endettement total, alors que la proportion de la dette provinciale et municipale passait de 25 à 52.5 % pendant la même période. (1) A lui seul, le gouvernement du Québec possède un passif propre de \$3 milliards, auquel il faut ajouter le passif de quelques autres entreprises publiques dont les obligations sont garanties par le gouvernement, dont l'Hydro-Québec. Le niveau de cet endettement

entraîne des transactions importantes sur les marchés financiers qui ne peuvent faire autrement qu'affecter les taux d'intérêt.

Ces opérations financières du gouvernement du Québec, comme celles des autres provinces, particulièrement de l'Ontario, vont parfois aider à rendre plus efficace une politique monétaire. Parfois elles risquent de contrecarrer une telle politique: c'est ainsi qu'en période de restrictions monétaires au Canada, les provinces recourent plus largement aux emprunts étrangers. Ces transactions peuvent ajouter à la liquidité du système monétaire.

La Commission Porter sur le système bancaire et financier a étudié l'impact de la gestion de la dette provinciale sur la politique monétaire et en a conclu que "contrairement à la gestion de la dette fédérale, qui doit être coordonnée intimement aux politiques financières et tendre à la réalisation des objectifs nationaux, les pratiques d'emprunt des provinces et des municipalités doivent s'inspirer d'objectifs un peu plus restreints. A la vérité, le premier but de la gestion des dettes provinciales et municipales doit être d'en tenir le coût le plus faible possible... Les titres des gouvernements provinciaux et municipaux font sans doute partie de la dette publique au sens large, mais nous soutenons que l'autorité fédérale peut toujours faire varier les conditions de crédits autant que la chose est pratique sans avoir à coordonner formellement la gestion de sa dette avec celle des autres gouvernements." (2)

Le Québec n'est certes pas intéressé à se voir limité dans son programme d'emprunt et par conséquent dans son programme de dépenses par des directives formelles de la Banque du Canada. Il apparaît toutefois de plus en plus utile d'accroître les échanges d'information et les consultations avec la Banque du Canada et certaines autres provinces. A cette fin, le Québec a déjà proposé la formation d'un comité permanent de consultation et une proposition semblable vient d'être faite également par le gouvernement de l'Ontario.

La politique monétaire et les institutions para-bancaires.

L'on mentionne souvent que le pouvoir qu'exercent les provinces dans la réglementation d'une grande partie des institutions financières non bancaires influence également la politique monétaire. L'on pense, en effet, que les opérations de ces institutions para-bancaires sont intimement reliées à celles des banques et qu'elles conditionnent, pour une bonne part, l'efficacité de la politique monétaire. Pour rendre la politique monétaire plus efficace et pour assurer une protection aux déposants, la Commission Porter proposait d'étendre les contrôles de la Banque du Canada à ces institutions para-bancaires.

Le comité d'étude sur les institutions financières a étudié cette question et a conclu que l'imposition aux institutions para-bancaires des contrôles semblables à ceux qu'on impose aux banques nuirait à l'efficacité de la politique monétaire plutôt qu'elle n'y aiderait. Selon cette commission, le contrôle des institutions para-bancaires comporte deux facettes tout à fait différentes. D'une part, c'est en faisant jouer au maximum les forces du marché qu'on donnera aux institutions financières la possibilité de rendre efficace la politique monétaire. D'autre part, le gouvernement du Québec se doit d'assurer la protection des épargnants et d'exercer une certaine surveillance des marchés.

Signalons, qu'à cette fin, le Québec a mis en place un programme d'assurance-dépôts qui a l'avantage de laisser

toute latitude aux institutions financières tout en assurant la sécurité de l'épargnant. De plus, le gouvernement du Québec, par les multiples programmes du ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives, continue de promouvoir la rentabilité et l'efficacité des institutions financières qui opèrent sur son territoire.

Pour une collaboration fédérale-provinciale accrue.

Comme on peut le voir, la complexité de la réalité économique et l'interdépendance des comportements des gouvernements en matière monétaire nécessitent une collaboration beaucoup moins formelle qu'une simple représentation des provinces au conseil d'administration de la Banque du Canada, comme certains l'ont suggéré. Des mécanismes beaucoup plus souples apparaissent être la Conférence des ministres des Finances et le Comité permanent des fonctionnaires sur les affaires économiques et fiscales. La conjoncture économique y est souvent discutée, de sorte qu'ils pourraient devenir des véhicules de communication privilégiés. Il faudra en arriver à ce que les moyens d'action anti-conjoncturelle y soient eux aussi discutés et à ce que la politique monétaire figure parmi les sujets de l'ordre du jour.

De plus, le gouvernement central devra se diriger de plus en plus vers une politique fiscale régionalisée. Il apparaît évident que les situations économiques se ressemblent très peu d'une région à

l'autre du pays, de sorte que seules des politiques sélectives vont permettre par exemple d'enrayer l'inflation dans une région sans créer du chômage dans l'autre. Il faut reconnaître que les provinces n'ont pas toutes les moyens de se donner une politique contra-cyclique appropriée à une situation qui peut être trop détériorée. Dans cette optique, le projet québécois de caisse d'aide conjoncturelle permettrait au gouvernement fédéral de venir en aide à ces provinces.

Ma dernière suggestion concerne la mise au point d'un plus grand nombre d'informations régionales en matière financière. Actuellement, on cherche à produire des comptes nationaux par province et à présenter le budget fédéral selon son impact dans chaque province, comme on l'a fait pour les municipalités. Ces efforts doivent être poursuivis. En particulier, il serait important de disposer de données plus précises sur les mouvements interprovinciaux de marchandises de même que sur les mouvements interprovinciaux de capitaux.

C'est à partir de ces informations que nous pourrions raffiner nos instruments d'action, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. Nous atteindrions ainsi avec plus de facilité des objectifs depuis longtemps poursuivis.

(1) Bulletin statistique de la Banque du Canada, Supplément 1969.

(2) Rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier p. 68

À VOTRE SERVICE d'un océan à l'autre

La Compagnie de Fiducie Canada Permanent

J. E. Nadeau, Vice-Président

600 ouest, boul. Dorchester, Montréal
Tél.: 861-8855

Greenshields Incorporated



4, Place Ville-Marie, Montréal

Tous Services Financiers

- Ordres en Bourse
- Opérations sur le Marché Monétaire
- Souscription et Distribution de Titres
- Gestion de Portefeuille
- Recherche Economique et Financière

Montréal Toronto
Ottawa Québec Winnipeg
Vancouver Calgary Hamilton
Edmonton
New York Londres
Zurich

Dites-nous comment l'accroissement de votre fonds de roulement contribuerait à augmenter vos profits

Beaucoup de petites entreprises n'ont guère progressé et d'autres ont même périclité au cours de la récente période de resserrement du crédit.

Ces entreprises ont néanmoins continué d'élaborer de beaux projets.

Si vous avez besoin d'argent pour augmenter vos comptes à recevoir ou votre stock, pour acheter de l'équipement neuf ou pour toute autre raison d'affaires valable, parlez-en au gérant d'une succursale de la Banque de Commerce. Il y en a plus de 1,450 au Canada. Ils ont l'argent qu'il vous faut et sont prêts à discuter affaires avec vous. Vous verrez...

Ça marche avec la Banque de Commerce.

BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

et nous pourrions vous prêter l'argent nécessaire à cette fin.



Garneau & Associés Inc.

Membres de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne
Bureau 4006, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 102, Qué.
Téléphone: (514) 866-6884

l'actualité

Afin de promouvoir le changement

L'Institut des banquiers canadiens commanditera des travaux de recherche

Une entrevue de Michel Lefèvre avec monsieur Peter Wood

L'Institut des banquiers canadiens, créé il y a quatre ans, a l'intention de stimuler concrètement la recherche et l'éducation permanente dans le domaine bancaire en commanditant, dans la mesure du budget, des travaux de recherches. Ces travaux de recherche, qui seraient effectués par des universitaires, auraient pour objectif premier de promouvoir sérieusement la production de manuels scolaires se rapportant aux cours du brevet offerts par l'I.B.C.

C'est du moins un des buts que se propose d'atteindre le nouveau directeur de l'Institut des banquiers canadiens, M. Peter Wood. A la fois dynamique et novateur, M. Wood a la ferme intention, non pas d'adapter la formation bancaire à l'évolution du système, mais bien au contraire d'anticiper et même d'influencer les changements par une éducation permanente constamment ajustée aux besoins de la société.

Signalons que l'I.B.C. entend encourager aussi tout spécialement la recherche et la création canadienne-française dans le domaine de l'édition économique. C'est un défi qui est pour M. Wood d'un intérêt certain mais dont la réalisation à court terme ne semble dépendre que des disponibilités budgétaires.

M. Peter Wood a succédé à M. André Bisson, directeur de l'I.B.C. depuis sa fondation en 1967 et maintenant au service de l'Institut depuis le début de l'année 1969.

Il avait auparavant occupé des postes élevés de direction dans le secteur privé où il a travaillé dans la recherche opérationnelle, l'informatique et les systèmes intégrés de gestion en qualité d'analyste et de directeur. Il a de plus été conseiller en administration, spécialisé en matière de développement organisationnel.

En sa qualité de directeur de l'I.B.C., M. Wood est placé à la tête de la division d'éducation permanente de l'Association des banquiers canadiens. Signalons que l'I.B.C. a été mis sur pied dans le but bien précis de promouvoir et d'assurer l'éducation, à un niveau supérieur, du personnel des banques à charte d'un bout à l'autre du Canada.

Ainsi l'activité principale de l'I.B.C. demeure son programme de brevet qui

permet à ceux qui sont entrés au service d'une banque sans passer par l'université de poursuivre des études avancées. L'évolution de ce programme n'a pas cessé depuis le début, si bien qu'un peu plus de 6.000 banquiers sont maintenant inscrits aux cours. Au total, 234 cours se sont donnés dans 36 centres universitaires.

A ce bilan fort intéressant, M. Wood espère intégrer directement au programme universitaire les études entreprises en vue de l'obtention du diplôme de l'I.B.C. Ainsi, une fois le certificat obtenu, un étudiant pourrait poursuivre ses études au niveau du baccalauréat et recevoir des crédits pour les matières déjà complétées au niveau du brevet.

Mais pour cela de préciser M. Wood, les universités devront changer leur politique actuelle d'admission tout en reconnaissant académiquement l'ensemble des connaissances acquises au brevet. L'I.B.C. tentera de son côté d'améliorer la qualité des cours tout en augmentant le nombre des inscriptions.

L'Institut n'a pas toutefois l'intention de limiter son activité aux seuls problèmes de prévoir l'avenir et l'évolution du système bancaire afin de mieux orienter les besoins de formation du banquier moderne.

«Les transformations dont on ne peut encore que difficilement saisir toute la portée ont commencé à changer la physionomie du système bancaire au Canada et, d'ici la fin de la décennie, la profession ressemblera fort peu à ce qu'elle est de nos jours.»

Il est donc nécessaire, que l'Institut sache innover et fasse preuve de dynamisme autant que de souplesse. Devant cette évolution rapide du système bancaire, M. Wood a tenté d'analyser brièvement le défi que représente l'avenir par rapport à ses effets sur le personnel.

Selon M. Wood, dans un monde caractérisé par un changement accéléré, le banquier qui entend demeurer dynamique devra parfaire continuellement des connaissances, en quelque sorte ne jamais arrêter d'étudier. A cette fin, l'Institut envisage de proposer des cours de spécialisation et non pas se



M. Peter G. Wood, directeur de l'I.B.C.

limiter au programme du brevet.

De plus M. Wood espère organiser en plus grand nombre des cours pratiques de formation. Ces cours, sous forme de séminaires et d'ateliers auront pour objectif immédiat de compléter la formation acquise antérieurement et permettre au banquier de suivre continuellement les changements qui interviendront dans son champ d'activité.

A tout événement, M. Wood entend assumer pleinement son rôle à la direction de l'I.B.C. en préparant le banquier non seulement à s'adapter aux changements mais aussi et surtout à les promouvoir. «Si nous sommes d'accord pour admettre que les banquiers de l'avenir devront être plus instruits et plus cultivés, il s'agira pour nous de mettre en parallèle les complexités grandissantes de leur tâche et les connaissances qui leur serviront dans l'exercice de leur fonction.»

Somme toute, n'est-il pas vrai de dire que c'est la qualité du service qui détermine la qualité d'un établissement et que c'est la qualité du personnel qui détermine la qualité du service!

fait, la Banque du Canada tente de répondre aux besoins du public en mettant en circulation la somme de devises nécessaires à la conduite des transactions de façon pratique. Le contrôle qu'exerce la Banque du Canada sur le niveau des dépôts que possèdent les banques à charte, bien que moins évident, n'est pas moins certain. Ce contrôle, elle l'exerce par son pouvoir de faire varier le montant de l'encaisse des banques à charte, qui se présente surtout sous forme de dépôts des banques à charte à la Banque du Canada (le reste, un montant relativement peu élevé, est constitué d'argent liquide: pièces de monnaies et billets que possèdent les banques à charte). Parce qu'il existe un rapport virtuellement constant entre l'encaisse des banques et la valeur des dépôts qu'elles peuvent conserver, les changements qu'effectue la Banque du Canada dans l'encaisse des banques à charte auront tendance à produire des changements proportionnels dans les dépôts et par la suite dans la masse monétaire.

Comment la Banque du Canada contrôle la masse monétaire

Le pouvoir que possède la Banque du Canada aux fins de contrôler la somme des devises entre les mains du public est facile à comprendre lorsqu'on considère que les devises constituent le passif propre de la Banque du Canada c'est-à-dire celui qu'elle émet elle-même. En

Pourquoi existe-t-il un rapport constant entre l'encaisse des banques à charte et leurs dépôts?

Les banques à charte, comme d'autres entreprises, ont besoin d'une certaine encaisse disponible pour les opérations courantes. Comme l'encaisse constitue un actif sans bénéfice, elles en conservent seulement un minimum nécessaire. Au Canada, ce minimum est déterminé par des statuts plutôt que selon les besoins d'exploitation. La Loi des banques, qui constitue les statuts régissant les activités des banques à charte et qui a été révisée en 1967, exige de ces dernières qu'elles conservent une encaisse représentant 12% de leurs dépôts à demande et 4% de leurs dépôts à préavis. Le rapport global que représente l'encaisse totale en fonction du total des dépôts pour l'ensemble du système bancaire varie légèrement selon les périodes où les dépôts à demande fluctuent en

fonction des dépôts à préavis, mais il tend à se situer à environ 6,25 p. cent. Ce rapport est plus fort que celui que les banques à charte maintiendraient elles-mêmes aux fins d'exploitation. C'est donc le rapport d'encaisse légal plutôt que celui des besoins d'exploitation qui détermine les exigences d'encaisse minimum des banques à charte.

Lorsque les banques à charte conservent une encaisse égale au rapport encaisse-dépôts exigé elles ne peuvent laisser les dépôts augmenter sans augmenter leur encaisse car il s'agirait alors d'une infraction à la loi. Elles ne peuvent non plus laisser baisser le niveau des dépôts car elles se retrouveraient avec une encaisse plus grande que requise, ce qui reviendrait à sacrifier un potentiel de bénéfice étant donné que l'encaisse est un actif sans bénéfice. C'est pourquoi les banques utiliseront toujours un excédent d'encaisse (c'est-à-dire supérieur aux exigences légales) afin d'acquiescer aussitôt des actifs avec bénéfice, par exemple pour acheter des valeurs ou effectuer des prêts. Cette démarche entraînera une hausse des dépôts en banque car les gens qui vendent des valeurs aux banques ou qui obtiennent d'elles des prêts y déposent habituellement leur nouvel avoir. Grâce à l'augmentation des dépôts, le rapport encaisse-dépôt se retrouve au niveau exigé. Réciproquement, si les banques à charte doivent affronter un manque d'encaisse (leur avoir d'encaisse est inférieur à ce qu'exige la loi), elles vendront certaines valeurs ou réduiront leurs prêts. Ceci entraînera une diminution des dépôts parce que ceux qui achètent des valeurs ou les emprunteurs qui remboursent leurs prêts tirent des chèques en faveur de banques à charte, autorisant les banques à débiter leurs comptes de dépôts. Dans la mesure où les dépôts se contractent, le rapport avoir encaisse-dépôts s'élèvera jusqu'au niveau requis. A partir de là, la Banque du Canada, en modifiant la somme d'encaisse à la disposition des banques à charte, peut faire varier les dépôts à sa guise et ainsi donner à la masse monétaire le volume qui lui plaît.

économique

Des compagnies... en bref

Investissement de la Caisse de Dépôt dans Steep Rock Mines?

La Caisse de Dépôt et Placement du Québec se serait portée acquéreur, semble-t-il, de plusieurs importants blocs d'actions de la Steep Rock Iron Mines.

Steep Rock Iron Mines est une firme minière ontarienne avec des ventes d'environ \$20 millions par année. Il semble que l'intérêt porté par la Caisse de Dépôt à la Steep Rock proviendrait de l'intention de cette compagnie d'étendre ses activités au Québec et pour ce faire elle entreprendrait sous peu une exploration intensive.

Actuellement, Steep Rock exploite une mine de fer et une usine de bouillonnage de minerai à Steep Rock Lake et vend sa production à Algoma Steel et Detroit Steel Corp. Les actifs de la compagnie s'élèvent à \$70 millions environ.

Il semble que le vendeur d'une bonne partie des actions serait la firme Premium Iron

Ores Ltd. qui détenait 600.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de \$1 de la Steep Rock. Premium Iron Ores a son siège social à Toronto et

son bureau exécutif à Montréal avec un actif de près de \$4 millions.

Hier, à Toronto, il n'y eut

que 2.230 actions de Steep Rock transigées à un prix variant entre \$2.18 et \$2.13 (prix de clôture) et aucune n'a été transigée à la Bourse Canadienne.

Emprunt de \$75 millions de l'Hydro-Québec aux E.-U.

L'Hydro-Québec a annoncé hier qu'elle avait déposé à la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine un prospectus concernant une émission d'obligations de \$75 millions qui sera lancée sous peu sur le marché américain.

Les obligations viendront à échéance le 1er octobre 2001 et porteront comme date d'émission de 1er octobre 1971. Le prix et le taux d'intérêt seront annoncés au cours des prochaines semaines seulement; ils n'auraient pas encore été négociés.

Le syndicat financier chargé de l'émission est dirigé par la First Boston Corp., Halsey, Stuart & Co. Inc., A.E. Ames & Co. Inc., Salomon Brothers et Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc.

Les obligations de l'Hydro-Québec sont comme d'habitude garanties inconditionnellement par la province de Québec. Un fonds d'amortissement est prévu qui s'élèvera annuellement à 2% du montant d'obligations en circulation à compter du 1er octobre 1971.

Les marchés monétaires

Le dollar à un point d'équilibre?

Le dollar a fait preuve de bonnes dispositions sur les marchés des changes internationaux, 15 jours après les décisions du président Nixon. Les experts s'accordent même à dire que les cours de la devise américaine ont trouvé une certaine stabilité sur toutes les places.

A Paris, par exemple, où l'on s'attendait à voir le franc en première ligne, face à la spéculation internationale, le dollar se redresse vis-à-vis des «deux francs» et l'écart entre son cours commercial et son cours financier n'est que de 3 p.c. M. Valéry Giscard d'Estaing a d'ailleurs exprimé sa satisfaction quand au fonctionnement du double marché des changes. Sur le marché officiel, où la Banque de France a cessé d'intervenir, le dollar a quitté depuis deux jours son plancher tandis que sur le marché libre, sa cote n'est plus que de 3,8 p.c. par rapport à sa parité officielle contre 4,15 p.c. mardi.

Excepté à Londres, où la

livre se redresse par rapport à toutes les devises, sauf le franc français, le dollar est ferme et répète en général ses cours du début de semaine, avec parfois une légère amélioration. Ainsi, à Francfort, où il n'est dévalorisé que de 7,43 p.c. contre 7,6 p.c., à Zurich où il s'échange contre 4,01 francs suisses son plancher avant les évé-

nements monétaires, à Tokyo où sa cote par rapport au yen se stabilise aux alentours de 6 p.c. à 5,9 p.c. ce mercredi.

A Londres, le yen n'est pas coté officiellement, la surcote de la devise japonaise par rapport au dollar est également de 6 p.c. tandis qu'à Francfort, le mark est

un peu raffermi par rapport au yen dont la surcote est d'environ 4 p.c.

Enfin, les cours de change établis pour le mois de septembre par la Banque de l'URSS pour le commerce extérieur font apparaître une remarquable stabilité du dollar qui s'échange comme en août contre 0,90 rouble.

Trois syndicats américains intentent des poursuites

WASHINGTON (AFP) — Trois syndicats américains viennent d'attaquer en justice le blocage des salaires décidé le 15 août dernier par le président Nixon.

Après que quatre professeurs d'une université catholique aient les premiers intenté la semaine dernière une telle action, un syndicat postal représentant 650.000 adhérents, un syndicat local d'électriciens affiliés à l'AFL-CIO et une association syndicale de policiers de Boston viennent à leur tour de requérir l'arbitrage des autorités judiciaires. Ils attendent de la justice américaine qu'elle délivre une ordonnance judiciaire à leurs

employeurs les sommant d'accorder les augmentations de salaires prévues malgré le blocage.

L'argumentation des syndicats s'appuie sur la présomption que le Congrès n'était pas autorisé à déléguer au président les pouvoirs qui lui ont permis de décréter le gel des salaires et des prix. Le Département de la justice conteste cette thèse et affirme que sa reconnaissance par les tribunaux constituerait «une dislocation irréparable du programme présidentiel pour réduire l'inflation, le chômage et le déficit de la balance commerciale».

Les aciéries européennes demanderont l'exemption de la surtaxe de 10%

WASHINGTON (AFP) — Les entretiens qui vont s'ouvrir la semaine prochaine dans la capitale américaine entre M. Jacques Ferry, porte-parole de la sidérurgie des Six, et les représentants du Département d'état, à propos de la limitation des importations d'acier aux Etats-Unis, s'an-

noncent beaucoup plus sérieusement ceux qui viennent d'y avoir lieu avec les producteurs japonais, estime-t-on dans les milieux professionnels.

Les milieux japonais ont fait savoir lundi au Département d'état qu'ils acceptaient de limiter, comme le demandaient les Américains, la progression de leurs ventes aux Etats-Unis à 2,5 pour cent par an, en volume, au cours des trois prochaines années (1972-1973-1974), tout en réduisant leurs exportations d'acier spécialisé au moins pendant l'année 1972.

Le département d'état examine actuellement ces propositions et doit les étudier à partir de cette semaine avec les représentants des milieux sidérurgiques américains. Ceux-ci se montreraient très fermes sur trois points: 1) Ils ne veulent pas que les quotas volontaires que pourraient s'imposer à nouveau les producteurs étrangers puissent servir de motif pour exempter les importations d'acier de la surtaxe de 10 pour cent; (selon certaines

informations, le Département d'état aurait laissé entrevoir cette possibilité aux japonais).

2) ils s'attendent à ce que l'accord de limitation soit suffisamment détaillé pour permettre un contrôle des ventes d'acier spécialisé.

3) ils tiennent à ce que la progression annuelle des importations soit parallèle à la croissance de la consommation d'acier aux Etats-Unis.

Les propositions faites lundi par les japonais ne seraient pas loin de remplir toutes ces conditions et on estime généralement qu'elles ont de bonnes chances d'être acceptées par le Département d'état qui les a qualifiées de «très complètes».

De plus, les producteurs japonais seraient prêts à faire des concessions supplémentaires. Selon les milieux professionnels américains, ils maintiendraient leur offre de limitation même si les européens renoncent pour leur part à une prolongation de l'accord de 1968, et ne se battraient pas indéfiniment pour la suppression de la surtaxe de 10 pour cent.

On s'attend en revanche dans la capitale américaine à ce que M. Jacques Ferry défende pour le compte des producteurs européens une position beaucoup plus ferme. Les européens ont, en effet, déjà fait savoir que si la surtaxe de 10 pour cent était maintenue sur les importations d'acier, ils se considéreraient déliés de leur engagement volontaire de limiter leurs ventes aux Etats-Unis. Ils subordonnent, d'autre part, tout renouvellement pour trois ans de l'accord de 1968 à la suppression de la surtaxe.

Cette fermeté s'explique pour les milieux spécialisés américains pour deux raisons. Les producteurs des Six ont déjà des marges bénéficiaires plus faibles que les japonais, et ils craignent d'autre part que les japonais ne reportent sur le marché européen le pourcentage de ventes qu'ils ne pourraient plus placer sur le marché américain.

Dans ces conditions, la mission de M. Ferry, qui était déjà venu dans la capitale amé-

ricaine en juillet dernier, aura surtout un caractère exploratoire, estime-t-on ici. L'accord de 1968 n'expire que dans quatre mois et un certain nombre de données peuvent se

trouver modifiées d'ici-là en matière commerciale et monétaire qui excluent pour l'instant toute proposition trop précise de la part des européens.

COMPTABLE AGRÉÉ DEMANDÉ

Bilingue, expérimenté et compétent. Possibilité d'association dans une société établie.

Adressez vos demandes en toute confiance à: J.P. Latendresse, C.A.

LATENDRESSE & LATENDRESSE

Comptables Agréés
235, Chemin Montréal,
Ottawa 7, Ont.

COURS D'ADMINISTRATION DE L'ENTREPRISE

offert par le
Centre de Perfectionnement en administration
de

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

CRITÈRES D'ADMISSION:

Faire partie de la direction d'une moyenne ou d'une petite entreprise ou être parmi ses subalternes immédiats.

PROGRAMME:

Le programme du cours comporte l'étude de cas pratiques qui fournissent la description de problèmes survenus dans une entreprise. Les cas choisis touchent les sujets suivants:

- Contrôle
- Marketing
- Finance
- Administration du personnel
- Relations patronales-ouvrières
- Relations humaines
- Politiques générales d'administration

DURÉE DU COURS: du 13 septembre au 17 février.

FIN DES INSCRIPTIONS: le 7 septembre.

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES,
École des Hautes Études Commerciales,
5255, avenue Decelles,
Montréal (250e), P.Q.

Tél.: 343-4440

ou 343-4497



CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

TRADUCTIONS TRAVEX Inc.

Techniques — Commerciales — Publicitaires
630 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 111 843-3644

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal Bourse canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.				Ventes Haut Bas Ferm. Ch.			
Industrielles				Industrielles			
Alcan	3400	327 1/2	7	Aldi	2200	200	490
Alcan pr	2025	191 1/2	19	Amb Da	11200	185	160
Algonia St	250	235 1/2	26 1/2	Amb pr	3300	290	275
Aldi	160	127 1/2	12 1/2	Beg Stand	2180	161 1/2	16 1/2
Algonia	160	127 1/2	27 1/2	Blue Bon	300	205	205
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor A	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor B	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor C	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor D	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor E	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor F	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor G	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor H	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor I	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor J	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor K	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor L	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor M	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor N	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor O	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor P	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor Q	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor R	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor S	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor T	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor U	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor V	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor W	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor X	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor Y	200	135	125
Algonia pr	160	127 1/2	27 1/2	C. Secor Z	200	135	125

Carrières et Professions

DENTISTE

Besoin très urgent.
Pratique en milieu hospitalier ainsi qu'en clinique privée.

Écrire à:
Case 1554, Le Devoir

Bibliothécaire professionnel

La Bibliothèque Publique de Pointe Claire recherche un bibliothécaire professionnel pour diriger ses services techniques et faire de la référence. Le candidat doit être bilingue et si possible posséder une certaine expérience pratique. Salaire selon les qualifications du candidat.

S'adresser à

La Bibliothèque Publique
de Pointe Claire,
176 Bord du Lac,
Pointe Claire
Tél.: 695-3330

La Commission Scolaire Régionale Missisquoi

recherche un

PROFESSEUR D'ART ET
TECHNIQUES GRAPHIQUES

pour l'enseignement aux adultes

Conditions d'admission:

- Brevet reconnu ou équivalent dans la spécialité
- Au moins 3 ans d'expérience pratique dans la spécialité

Communiquer par téléphone:

Éducation Permanente
(514) 263-1800

La Commission Scolaire Régionale Missisquoi

est à la recherche de

PROFESSEURS

en

- P.S.S.C. (1)
- Chimie (1)
- Enfance inadaptée (1)
- Sciences commerciales (2)

Exigences:

- Brevet officiel d'enseignement
- Expérience dans l'enseignement (préférable)

Adresser toute demande à

Donald Proteau, dir. Général des Écoles,
112, rue John,
Cowansville, P.Q.
Tél. 263-1800

UNE SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

requiert les services d'un

INGÉNIEUR

pour la gestion générale de ses
projets de construction.

Expérience minimum: 5 ans.

Salaire: \$15,000. à \$20,000. Selon quali-
fications. Fournir curriculum vitae à

Case 1558
Le Devoir, Montréal.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

a besoin d'un

TECHNICIEN DE RECHERCHES EN VOL

La section de recherches en vol de l'Établissement aéronautique national à Ottawa a besoin d'un technicien. Le titulaire du poste devra participer aux travaux du bureau d'études et contribuer à la construction, aux essais et à l'entretien des circuits analogiques et numériques utilisés pour l'acquisition des données et des systèmes de commande des avions, dont on a besoin pour les recherches effectuées par la section de recherches en vol. Il est possible qu'il doive participer aux essais en vol des appareils. Les fonctions comprendront également la rédaction de rapports décrivant les résultats des différents essais effectués par le titulaire du poste.

Les candidats doivent être diplômés d'un institut de technologie et avoir plusieurs années d'expérience dans le domaine des systèmes d'acquisition de données analogiques et numériques et des méthodes de rédaction de données. La connaissance de la programmation des ordinateurs utilisant le système numérique constituerait un avantage. Le traitement de base qui pourra s'élever jusqu'à 13,216 dollars par année sera fonction des qualifications du candidat retenu.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa K1A 0R6. Veuillez mentionner la référence NAE-296.

La préférence sera accordée aux citoyens canadiens.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

DES PROFESSEURS

Dans les disciplines suivantes pour l'année scolaire 1971-72

- Un (1) professeur en "Reliure"
- Un (1) professeur en "Entretien de parterres"
- Deux (2) professeurs en "Techniques commerciales"

pour l'enseignement de: Dactylographie

Personnalité féminine

Initiation à l'Administration

Protocole du téléphone

Exploration commerciale

Pré-requis:

- Scolarité: études secondaires minimum
- Diplôme d'une école spécialisée
- Expérience: industrielle pertinente requise

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 8 septembre 1971 à:

M. Hervé Sicard
Directeur du Personnel
Commission Scolaire Régionale
de l'Outaouais
103, rue Montcalm
Hull, Québec
Tél.: 771-7311

HÔPITAL DES SEPT-ÎLES

PHYSIOTHÉRAPEUTE - CHEF

Hôpital de 200 lits possédant un nouveau service d'orthopédie est à la recherche d'un physiothérapeute-chef.

- Bonnes conditions de travail
- Bénéfices marginaux intéressants
- Prime de responsabilité
- Salaire selon expérience

adresses curriculum vitae à

Hôpital des Sept-Îles,
45 Père-Divet,
a/s Directeur du Personnel.

HÔPITAL DES SEPT-ÎLES

Hôpital de 200 lits, situé dans une région très progressive a un urgent besoin de:

10 - Infirmières licenciées,

1 - Technicienne en Laboratoire,

1 - Technicienne en Radiologie.

- Bonnes conditions de travail
- Avantages marginaux
- Facilités de logement (résidence)

Faites parvenir vos demandes à:

Hôpital des Sept-Îles, 45 Père-Divet
a/s Directeur du Personnel.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Hôpital pour Enfants de l'Est de l'Ontario, qui comprendra 300 lits, invite les demandes d'emploi pour la position de Directeur Général.

C'est une occasion extraordinaire pour un directeur général de participer à la construction et à l'ameublement ainsi qu'au développement de cet hôpital pour enfants.

De préférence le candidat devrait détenir un degré en administration d'hôpital et puisque l'institution sera bilingue, il devra être apte à travailler en français et en anglais. Les emplois précédents devront indiquer une expérience pertinente et la compétence dans les fonctions exigées.

Le salaire sera basé d'après les qualifications et l'expérience.

Les candidats intéressés peuvent soumettre un résumé confidentiel au:

Président, Comité Exécutif,
Hôpital pour Enfants de l'Est de l'Ontario,
226, rue Sparks,
Ottawa, Ontario.
K1P 5C3

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN RESPONSABLE
DE L'ANIMATION ÉTUDIANTE

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur des services aux Étudiants de la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais, le responsable devra:

- Animer l'ensemble des activités socio-culturelles et sportives au niveau régional.

EXIGENCES:

- Posséder un diplôme en récréologie ou dans une discipline connexe à la position.
- Expérience administrative de préférence en milieu scolaire ou dans un domaine connexe.
- Facilité de communication avec les étudiants et le monde de l'éducation.

SALAIRE:

Grade III échelon I Salaire: \$10,500.00

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit le ou avant le 10 septembre 1971 à:

HERVÉ SICARD,
Directeur des services au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, P.Q.

Voir autres Carrières en page 17

DIRECTEUR - ADMINISTRATEUR

Sous la direction d'un conseil d'administration, il voit au fonctionnement de l'association, à l'administration du budget ainsi qu'à l'élaboration et à l'orientation de la politique sociale.

Une préférence sera accordée au candidat ayant une formation universitaire en sciences sociales ou en service social. La connaissance du français et de l'anglais requise. Salaire à discuter.

Adresser curriculum vitae à:

C.P. 294, Station "R"
Montréal 326.

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES
HOCHELAGA-MAISONNEUVE

recherche

DIRECTEUR GÉNÉRAL

POSTE:

Sous la direction du conseil d'administration, le titulaire devra mettre sur pied, animer et conseiller un centre local de services communautaires à double dimension: médical et social.

QUALIFICATIONS:

- De préférence diplôme universitaire dans les sciences de l'homme ou de l'administration.
- Connaissance souhaitable des principales lois sociales
- Expérience administrative pertinente
- Aptitude au travail de conception, de planification et de coordination
- Aptitude au travail d'équipe et à l'animation de groupe
- Connaissance souhaitable du milieu social Hochelaga-Maisonneuve

SALAIRE:

Selon les qualifications et l'expérience.

Joindre à la demande d'emploi, le curriculum vitae, les attestations d'études et d'expérience. Faire parvenir les documents avant le 15 septembre 1971, à:

C.P. 94, Station M
Montréal 403, Qué.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

offre un poste de

RÉDACTEUR

Code national du Bâtiment

FONCTIONS:

La Division des recherches en bâtiment requiert un Rédacteur qui sera responsable de la rédaction du Code national du bâtiment, du Code national sur la prévention des incendies et de tous les documents connexes émis par les Comités associés chargés de la rédaction du Code national du bâtiment et du Code national sur la prévention des incendies. Ce rédacteur devra notamment établir des normes pour l'impression de tous les documents, corriger les épreuves en première et le premier tirage et travailler en étroite collaboration avec l'imprimeur pour tout ce qui concerne la publication des documents relatifs au Code.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire avec spécialisation en anglais ainsi que plusieurs années d'expérience dans la rédaction. Des connaissances étendues jointes à une bonne expérience dans le domaine de la rédaction (débordant le cadre de la correction d'épreuves) peut suppléer partiellement à la formation universitaire demandée. Il serait souhaitable que le candidat connaisse la terminologie du bâtiment.

Le traitement qui pourrait atteindre 11,623 dollars sera fonction des qualifications du candidat retenu.

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6 et faire mention du numéro de concours BR-71-16.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PAPINEAU

Offres d'emplois

A) Un (e) conseiller d'orientation

TACHES:

- Assurer l'orientation scolaire et professionnelle aux étudiants de niveau secondaire dans un de nos services.
- Participer aux activités des équipes multidisciplinaires.

QUALIFICATIONS:

- Membre de la Corporation des Conseillers d'Orientation de la Province de Québec.

AVANTAGES:

- Vacances annuelles de un mois et tous les congés des enseignants.

SALAIRE:

11/10 des salaires des enseignants.

B) Un (e) psychologue

TACHES:

- Le candidat (e) pourra oeuvrer soit pour le secteur de l'Enfance Inadaptée soit pour les niveaux Élémentaires ou encore pour les niveaux secondaires.
- Participer aux activités des équipes multidisciplinaires.

QUALIFICATIONS:

- Membre de la Corporation des Psychologues de la Province de Québec.

AVANTAGES:

- Vacances annuelles de un mois et tous les congés des enseignants.

SALAIRE:

A discuter.

ADRESSER LES DEMANDES À:

M. Bernard Dupuis,
Responsable du Personnel,
La Commission Scolaire Régionale Papineau,
C.P. 68,
Buckingham, Qué.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL,
ROY & CIE

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.

JACQUES R. CHADICQ, C.A.

PIERRE CARDINAL, C.A.

ARNAUD H. VAIL, C.A.

CLAUDE ROY, C.A.

J. SERGE GÉRAIS, C.A.

RONALD PERRON, C.A.

WAGJIM BOULOS, C.A.

2345 est. Bélanger

4926 ave. Verdun, Verdun

Montréal 729-2226

769-3871

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.

LUCIEN VAIL, C.A.

ROLAND PROVOST, C.A.

JACQUES R. CHADICQ, C.A.

235 ouest, Boul. St-Joseph

4926 ave. Verdun, Verdun

Montréal 274-6513

769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115

Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX

ET ASSOCIÉS

comptables agréés

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 - 861-5741

71, rue Saint-Pierre, Québec 2 - 692-1201

184, avenue de la Cathédrale, Rimouski - 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke - 567-5259

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS
OTTAWADIRECTEUR
GÉNÉRALCENTRE DE
RECHERCHES
SUR LES
COMMUNICATIONS

Doctorat, ou l'équivalent, en physique ou en génie, ou dans une discipline connexe; vaste expérience de la recherche et aptitude manifeste à diriger un programme de recherche scientifique; vaste expérience particulièrement dans le domaine de la recherche et du développement, acquise dans l'industrie ou dans les établissements importants du gouvernement. La principale fonction du Directeur général est de diriger les activités du Centre de recherches sur les communications qui compte un personnel de plus de 500 employés, et dont le budget est de 17 millions de dollars.

Prière de mentionner le numéro de référence
71-1154 dans toute correspondance.

Fonction
publique
du
Canada

Veuillez adresser comme suit votre demande d'emploi ou de renseignements:

DIRECTEUR DES CADRES DES SCIENCES BIO-PHYSIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0M7

CONSEILLER
EN
SCIENCESTRAITEMENT
JUSQU'À
\$23,413

La Direction de la recherche, au ministère précité, a besoin d'un diplômé d'université, de préférence titulaire de la maîtrise ou du doctorat, ayant de l'

■ l'actualité religieuse

par Gilles Provost

L'initiation chrétienne: réforme imminente

La réforme de la discipline et du rite de la confirmation est imminente et un document à cet égard sera publié d'ici quinze jours, a révélé hier le bureau de presse du Vatican.

Cette réforme, dont le pape avait brièvement parlé le 25 juillet dernier, cherche à mettre mieux en valeur le lien qui unit ce sacrement à l'ensemble de l'initiation chrétienne selon le vœu du dernier concile.

Ce réexamen de l'initiation chrétienne qui est en marche dans plusieurs pays, et notamment au Canada, explique l'intérêt que suscite l'expérience de baptême par étapes qui est en cours depuis deux ans dans le diocèse d'Arras, en France.

Ce "baptême par étapes", qui a fait couler beaucoup d'encre, est pratiqué dans trois paroisses de Bruay-en-Artois, une ville minière déchristianisée de 30.000 habitants. A la naissance, l'enfant est "accueilli dans l'Eglise". Il n'est baptisé avec l'aspersion d'eau que vers dix ans, après avoir été initié à l'essentiel du message évangélique. Enfin, la confirmation n'est conférée qu'au moment où le néophyte a manifesté le désir de s'engager dans une action apostolique et missionnaire, soit dans l'action catholique soit ailleurs.

Toutefois, en Europe une telle approche est surtout préconisée dans le cas où les parents et le milieu sont peu croyants; au Québec, les quelques demandes en ce sens qui sont parvenues aux autorités ecclésiastiques provenaient plutôt de parents convaincus et engagés qui, à la suite de leurs réflexions, trouvaient cette approche préférable.

Jusqu'à maintenant, les autorités ecclésiastiques québécoises ont été très prudentes. Un baptême par étapes a bien été célébré à Joliette mais cela fut fait à l'insu de l'évêque.

A Montréal, Mgr Grégoire a récemment refusé d'accéder à la demande de parents qui voulaient inscrire leur enfant au catéchuménat plutôt que de le faire baptiser. Selon l'archevêque, une telle démarche pose des problèmes trop complexes pour qu'on puisse s'y engager avec confiance pour le moment.

Au fond, ce qui constitue un problème, c'est le retard apporté au baptême proprement dit. Le Vatican, en réformant d'abord le sacrement de la confirmation, s'attaque donc à l'aspect le plus facile de la question. Les controverses restent pourtant nombreuses, comme en fait foi une lettre récemment publiée dans Le Devoir par des parents qui avaient décidé de retarder la confirmation de leurs enfants.

Vers une pastorale plus attentive

Les 60 principaux responsables de l'animation chrétienne de la population du diocèse de Saint-Hyacinthe, réunis récemment pour faire le bilan de l'année écoulée, sont arrivés à la conclusion que leur activité pastorale n'était pas assez attentive aux besoins des hommes et de la société actuelle, indique un communiqué de l'évêché.

Les participants étaient surtout soucieux de mieux ajuster la vie de l'Eglise aux préoccupations du monde actuel, a expliqué hier au Devoir le chancelier, Mgr Girouard. Ils ont notamment décidé d'accorder dorénavant une attention particulière à tous les défavorisés, aussi bien sur le plan culturel, social et économique que sur le plan religieux.

Cette réunion a regroupé autour de Mgr Sanschagrin les responsables des offices diocésains, les animateurs des zones pastorales, les membres de l'office des religieux, le comité diocésain d'action catholique et les responsables de la pastorale scolaire. En général, on a noté le manque de solidarité dans l'action pastorale et l'influence souvent restreinte des priorités à l'échelle diocésaine (dont on admet pourtant la nécessité).

Afin d'être en mesure de proposer une conception de la vie chrétienne et des structures qui puissent répondre aux besoins des hommes contemporains, les participants ont décidé d'étudier avec soin le rapport de la Commission Dumont qui doit paraître prochainement. Ce rapport doit définir la place des laïcs dans l'Eglise. Plus concrètement, enfin, ils ont résolu de faire une analyse de toutes les ressources humaines et financières du diocèse.

La célébration par les prêtres mariés

STRASBOURG (d'après AFP) — "Les prêtres mariés, qui, contrairement à la décision du Siège apostolique, continueraient à célébrer la messe en tant que ministres de l'eucharistie seraient en opposition avec l'Eglise catholique", écrit l'évêque de Strasbourg, Mgr Elchinger, dans le numéro de septembre de "l'Eglise d'Alsace".

"Les fidèles qui accepteraient de se grouper autour d'eux, poursuit-il, se trouveraient pareillement en opposition avec l'Eglise catholique et une telle situation pourrait évoluer vers un schisme".

Le séjour discret du RP Arrupe en URSS

MOSCOU (AFP) — Le père Pedro Arrupe, général des jésuites, a quitté hier discrètement Moscou pour Tokyo, à l'issue d'une visite privée de cinq jours, sur l'invitation de Mgr Pimène, patriarche de toutes les Russies.

Une extrême discrétion a entouré cette première visite d'un jésuite en Russie depuis 1820, date à laquelle les tsars ont évincé les représentants de la compagnie de Jésus. Le départ du père Arrupe a été tenu secret.

Le père Arrupe, arrivé le 27 août à Moscou, a été conduit directement à Leningrad où il a été accueilli par Mgr Nikodime, patriarche de Leningrad et de Novgorod, chargé des relations entre l'Eglise russe et les autres Eglises.

Il a assisté les 28 et 29 août, aux cérémonies de célébration de l'assomption de la Vierge Marie, fêtée selon le calendrier Julien. De retour à Moscou, il a été reçu par le patriarche Pimène et s'est rendu au monastère de Zagorsk pour assister à l'ouverture solennelle de l'année scolaire à l'Académie liturgique orthodoxe russe.

Le père Arrupe a quitté Moscou en compagnie du père Hubert Dargan, assistant du département Asie, pour Tokyo où il doit rester une journée avant de se rendre en Indonésie.

DÉCÈS

MARTIN Pierre. A Montréal, le 31 août 1971 à l'âge de 89 ans, est décédé M. Pierre Martin, époux de Wilhelmine Raymond, père de Soeur Pierre Célestin, s.j.m., Soeur Gertrude Martin, s.g.m., Soeur Gabrielle Martin, s.g.m., Marthe, Pierre et son épouse Liliane Bélanger et ses deux petits-fils André et Denis. Les funérailles auront lieu vendredi 3 sept. Le convoi funèbre partira du Salon J. A. Guilbault Inc. No 5359 boul. St-Michel à 9 heures 45 pour se rendre à l'église St-François Solano où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEREI. A Montréal, le 1er septembre 1971 à l'âge de 84 ans, est décédée, Jeanne Armand Seret. Lui survivent son fils et sa belle-fille M. et Mme Georges Seret ainsi que 3 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre. Le convoi funèbre partira du Salon J. R. Deslauriers Ltée 5550 Chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Battu à mort en Nouvelle-Zélande

AUCKLAND, Nouv.-Zélande (PA) — On a trouvé hier dans un appartement le corps d'un Canadien qui avait été battu mortellement.

Il s'agit de Roza Russell Hawley, 49 ans.

On croit qu'il est arrivé en Nouvelle-Zélande, il y a quelques mois venant de Bourgoinville, en Nouvelle-Guinée. La police ignore son lieu d'origine.

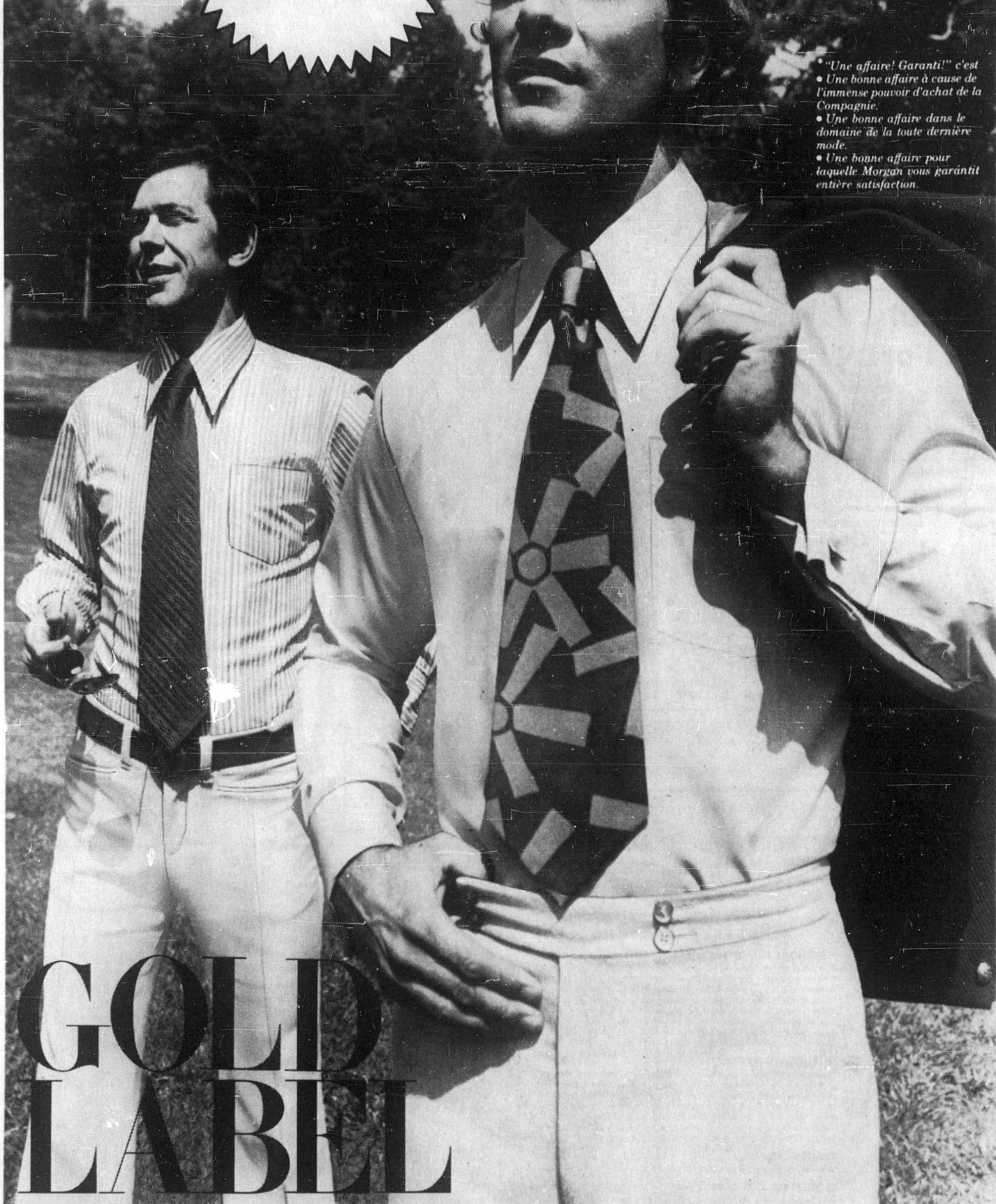
L'autopsie a montré qu'il avait succombé à des coups sur la tête et la police a conclu à un homicide.

Cambridge Leaseholds Ltd.

La compagnie ouvrira son premier centre au Québec le 13 octobre 1971. Il s'agit du centre "Les Rivières", à Trois-Rivières, qui aura une superficie de 350.000 pied carré. Ce centre fermé abritera un magasin à rayons Simpsons-Sears, un magasin Miracle Mart, un magasin d'alimentation Steinberg, ainsi que 50 autres magasins, boutiques et services.

UNE AFFAIRE! GARANTI*

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



*"Une affaire! Garanti!" c'est
• Une bonne affaire à cause de l'immense pouvoir d'achat de la Compagnie.
• Une bonne affaire dans le domaine de la toute dernière mode.
• Une bonne affaire pour laquelle Morgan vous garantit entière satisfaction.

GOLD LABEL

Chemises de ville des hommes élégants

De ceux qui ont le sens de la mode. Et de l'économie. Ceux qui ont du flair. Et ne manquent jamais une affaire! Garanti! Ils portent des chemises Gold Label. Et les achètent à prix spécial. Maintenant. Aussi pratiques que belles. D'une qualité incontestée. Et quel prix attrayant! 80% polyester et 20% coton. Unies ou rayées. Col mou à pointes longues. Manchettes mousquetaires transformables à 2 boutons. Bleu, or, pourpre, rubis. Assortiment de motifs, ou rayures tissés. Dans le même tissu mixte polyester et coton. Bleu, or, pourpre, rubis. Tailles: 14-14½ (32-34), 15-16½ (32-35) 17-17½ (33-35). **5.29^{ch.}**

Téléphoner à 842-6261 Chemises de ville Rayon 330 Rez-de-chaussée Centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon.

Cravates À tout seigneur, tout honneur!

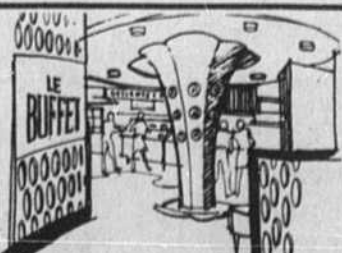
Ça, c'est la note de raffinement. Cravates en soie mixte. Ou polyester mixte. Présentant les motifs et coloris à la dernière mode. À bas prix. Maintenant. Pour assortir aux chemises Gold Label. **2.60^{ch.}**

S.V.P. Pas de commandes par téléphone Accessoires-Mode Rayon 336 Centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon.

Faites une pause au Buffet

C'est très agréable de faire des achats... mais il faut prendre le temps de se restaurer un peu, de se rafraîchir, de se détendre! Le Buffet, restaurant à libre-service, avec ses bas prix, ses menus divers et son ambiance cordiale est tout à fait indiqué!

Centre-ville Le Buffet septième étage * Dorval Le Buffet deuxième étage.



Réparations de montres chez Morgan

Confiez-nous, sans hésiter, la réparation de vos montres et pendules. Notre personnel hautement qualifié en prendra le plus grand soin. Vous trouverez aussi un grand choix de bracelets de montres.

Comptoir des réparations de montres (rayon 231) Rez-de-chaussée, centre-ville.

Les magasins Morgan seront fermés le lundi, 6 septembre, Fête du Travail. Ouverts mardi de 9h. 30 à 6h. p.m.